

L'UNIVERSITE
SYNDICALISTE

L'US MAG

Dossier
Rythmes scolaires

Débat/opinion

**L'hôpital public malade
de la rentabilité**

23 novembre, 25 novembre, 1^{er} décembre, 8 décembre ... janvier

snes
fsu

L'ACTION CONTINUE

U.
fsu

GMF

PHILIPPE EST SÉREIN

IL SAIT QUE LA GMF A TOUT PRÉVU POUR QU'IL PUISSE ABORDER
SON PARCOURS SANTÉ EN TOUTE SÉRÉNITÉ AVEC LE RÉSEAU SANTÉCLAIR.
IL A UN ACCÈS PRIVILÉGIÉ À UN RÉSEAU DE PROFESSIONNELS DE SANTÉ
ET BÉNÉFICIE DE TARIFS NÉGOCIÉS.
IL A MÊME UN REMBOURSEMENT DES MÉDICAMENTS SANS ORDONNANCE
IL SAIT QU'IL BÉNÉFICIE D'UNE COUVERTURE
PARMI LES PLUS COMPLÈTES DU MARCHÉ

CE QUI EST HUMAIN APRÈS TOUT.



www.gmf.fr

Assurément Humain

Les contrats complémentaires santé sont souscrits par l'A.D.A.C.C.S. Association Des Adhérents de Contrats Collectifs Santé régie par la loi du 1er juillet 1901
91, avenue de Villiers 75 017 Paris auprès de :

GMF Assurances - Société anonyme d'assurance au capital de 181 385 440 € entièrement versé - Entreprise régie par le Code des assurances - R.C.S. Paris B 398 972 901
APE 6512Z - Siège social : 76, rue de Prony 75 857 Paris cedex 17 - Adresse Postale : 45 930 Orléans cedex 9.

La Sauvegarde - Société anonyme d'assurance au capital de 38 313 200 € entièrement versé - Entreprise régie par le Code des assurances - R.C.S. Paris B 612 007 674
APE 6512Z - Siège social : 76, rue de Prony 75 857 Paris cedex 17 - Adresse Postale : 45 930 Orléans cedex 9.



21

Dossier
Les rythmes scolaires

SOMMAIRE

Courriers	4
De blog en blog	6
Débat/opinion	8
• La réforme de l'hôpital	
Actualité	10
• Interpro, Pôle emploi	
• Précarité	
• Lycée	
• Éducation	
• CNED	
• Dépendance	
Courants de pensée	16
Éco/social	18
• PLFSS	
• Austérité en Europe	
• Ordre social	
Dossier	21
• Les rythmes scolaires	
Métier	28

34 Fenêtre sur
Le quartier de la Villeneuve à Grenoble

44

Entretien
avec le magistrat
Serge Portelli



Portrait

- Deux jeunes éditeurs :
David Meulemans et Marianne Zuzula

Catégories

- Mouvement inter
- Retraites
- Décrets de 1950

Fenêtre sur

- Le quartier de la Villeneuve à Grenoble

International

- Haïti
- Angleterre
- CES

Culture

- Livres-revues
- Cinéma/Theâtre/Spectacles/Expositions
- Multimédia

Entretien

- *Serge Portelli, juge d'instruction*

30

32

34

36

38

44

Édito

18 novembre

Pause dans les réformes, virage social ? À tous ceux qui l'attendaient à l'occasion du remaniement soigneusement mis en scène, la confirmation de F. Fillon au poste de Premier ministre et la composition du « nouveau » gouvernement ont infligé une cruelle désillusion. Confronté à un mouvement social d'une ampleur inégalée depuis longtemps, inquiété au sein même d'une partie de sa majorité sur les clivages attisés dans la société française et l'accent mis sur le sécuritaire, Sarkozy choisit effectivement de rassembler. Rassembler les diverses composantes de notre société, en traitant de la réduction des inégalités, des problèmes largement partagés de pouvoir d'achat, en revenant sur la loi inique des retraites ? Non, resserrer les rangs de la majorité en mettant sur pied une équipe de campagne chargée de préparer les élections de 2012, tenir le cap des réformes libérales, favoriser les plus hauts revenus. Voilà donc les « grands rêves pour la nation » que veut porter N. Sarkozy : une France dépouillée de ses acquis sociaux, amoindrie quant à ses services publics, privilégiant l'individualisme aux solidarités. Le mouvement social a porté d'autres ambitions, continuons à les pousser.



Frédérique Rolet
cosecrétaire générale

L'Université Syndicaliste, hebdomadaire du Syndicat national des enseignements de second degré (SNES, 46, avenue d'Ivry, 75647 Paris Cedex 13. Tél. standard : 01 40 63 29 00). Directeur de la publication : Roland Hubert (roland.hubert@snes.edu). Rédacteurs en chef : Carole Condat, Nicolas Morvan. Secrétaire de direction : Bénédicte Derieux. Collaborateurs permanents : Nicolas Bénès, Matthieu Niango, Thierry Pétrault, Véronique Ponvert. Régie publicitaire : Com d'habitude publicité, 25, rue Fernand-Delmas, 19100 Brive. Clotilde Poitevin, tél. : 05 55 24 14 03 - Fax : 05 55 18 03 73 - www.comdhabitue.fr. Compagnie : C.A.G., Paris. Imprimerie : SEGO, Taverny (95). C.P. N° 0113 S 06386. I.S.S.N. N° 0751-5839. Dépot légal à parution. Conception : Voltaire & Associés, 15, rue de la Banque, 75002 Paris. Photo de couverture :

© Thierry Nectoux - Photonic/Fotolia.fr. Prix du numéro : 10 €. Abonnement : 1) Personnels de l'Education nationale : France 30 € ; étranger et DOM-TOM : 44 €. 2) Autres, France : 42 € ; étranger : 56 €. Publicité : GMF (p. 2), MAIF (p. 5), CAMIF (p. 7), TARSUS, ARVEL, ATHENA (p. 46), SNCF (p. 47), Ligue de l'enseignement (p. 48). Joint à ce numéro : 4 p. *Le point sur le collège* ; 4 p. *Voie technologique* ; encart ADL Partner aux abonnés de France métropolitaine.



Droit de réponse

Suite au courrier publié dans *L'US Mag* du 18/10/2010, la société PRONOTE a souhaité exercer son droit de réponse.

Madame,

PRONOTE est un logiciel de gestion d'élèves qui intègre tous les aspects de la vie scolaire depuis les notes et les absences jusqu'à la gestion des stages. Pour les enseignants, comme pour tous les personnels de l'établissement (secrétariats administratifs, CPE, surveillants, infirmières, personnels de direction), il offre de nombreuses fonctionnalités pratiques et d'autres qui leur donnent accès à l'ensemble des informations concernant les élèves dont ils ont la charge.

En service dans plus de 5 500 collèges et lycées de tous types et de toutes tailles, PRONOTE est édité par Index Éducation basée à Marseille qui conçoit, édite, diffuse des logiciels uniquement à destination du monde de l'enseignement.

Née en 1985 avec cinq salariés, Index Éducation a su, en restant continuellement à l'écoute du terrain, faire évoluer son offre pour répondre aux besoins d'un nombre de plus en plus grand d'utilisateurs.

Index Éducation tient à préciser qu'elle n'est partie prenante dans aucun ENT, ni dans aucun plan de surveillance des enseignants et se demande avec tous ses salariés quelle est la vraie raison d'une telle méfiance envers un produit qui n'est pas seul sur ce marché et qui a tenu compte des attentes des utilisateurs dans les établissements pour se construire au jour le jour.

Notre société espère ainsi au travers de ce droit de réponse avoir dissipé quelques ambiguïtés dommageables.

Olivier Calderon, p.-d.g.

Inspection

Collision frontale entre la petite et ordinaire histoire d'un professeur impliqué et un inspecteur obsédé de rentabilité

L'intégralité de ce courrier, dont nous publions de larges extraits, est disponible sur : <http://www.snes.edu/Histoire-d-une-inspection.html>

Quel collègue ne ressent-il pas un pincement de cœur à l'annonce de la visite de l'inspecteur ? (...)

Je suis enseignante d'arts plastiques. (...) J'ai envoyé un premier e-mail au nouvel IA-IPR en lui décrivant ma situation privée (...) et professionnelle (...).

Mes e-mails envoyés tous les deux mois à l'inspecteur ne recevaient pas de réponse. En cette rentrée 2010, j'ai encore insisté par e-mail auprès de l'IA-IPR, allant même jusqu'à l'appeler à l'aide (...).

Jeudi 14 octobre à 18 heures, je reçois un e-mail de mon principal adjoint : l'IA-IPR vient de s'annoncer pour le lundi 18 octobre à 9 h 30 dans une de mes classes. (...)

Le cours se passe très bien, (...). Puis vient le moment de l'entretien. (...) L'inspecteur qui n'a pas pris le temps de regarder mon dossier se renseigne sur ma note et mon précédent rapport d'inspection. (...) Quand je lui décris quelques-unes de mes nombreuses actions pédagogiques et que je lui parle du site internet entièrement dédié aux élèves, il me demande froidement : « Combien d'heures d'enseignement faites-vous ? Êtes-vous professeur principal ? Faites-vous du soutien scolaire ? ».

Je fais dix-huit heures, ne suis pas P.P., ne fais pas de soutien scolaire : mon investissement énorme n'est justement possible que parce que je fais mon plein temps et pas plus. Mon goût de l'innovation, mes capacités créatives n'existent que parce que je ne suis pas présente trente heures au collège comme certains jeunes ou moins jeunes professeurs qui n'ont que cette solution pour payer leur loyer.

La remarque tombe comme un couperet. « Dans ce cas, poursuit-il, comment pouvez-vous parler d'investissement ? Ce que vous me décrivez peut être considéré comme du temps de préparation de cours... ». (...)

Promenade dans le temps et dans l'espace

Porte d'entrée dans les œuvres d'art

« Tout sur l'art », ce titre, tout comme moi vous laisse rêveur. Est-ce possible ? Non bien sûr. Pourtant les critiques réunis par Stephen Farthing réalisent la gageure de nous entraîner dans un voyage sans fin à travers 1500 œuvres, 160 chefs d'œuvre, 85 époques et mouvements. Une grandiose introduction aux univers artistiques de l'architecture, de la sculpture et de la peinture. L'art de notre temps est plutôt celui des « installations » et de la découverte des cultures orales des pays d'Afrique et d'Asie. Une manière de les reconnaître pour forger de nouveaux chefs d'œuvre sans les copier. Un livre à offrir et à s'offrir.

N. B.

• *Tout sur l'art*, sous la direction de S. Farthing, Flammarion, 576 p., 29,90 euros.

Une redécouverte

La belle peintre

Ce n'est pas vraiment une découverte, mais une confirmation, les femmes sont les grandes oubliées de l'Histoire et particulièrement des histoires de l'art. Même reconnues de leur vivant, elles s'évanouissent de la réalité du monde dès leur mort. Berthe Morisot fait partie de cette cohorte. La (re)découvrir fait la démonstration que sa place dans les mondes dits de l'impressionnisme est centrale. Elle a pourtant inspiré les écrivains de son temps dont Paul Valéry, Mallarmé, Zola... Ces textes sont reproduits dans ce volume précédés d'une « introduction » - en fait un texte d'un grand intérêt sur la technique de la peintre - de Sylvie Patry et des analyses de Jean-Dominique Rey. Une réhabilitation qui permet de ne pas ignorer une part de notre patrimoine.

N. B.

• *Berthe Morisot*, Jean-Dominique Rey, Flammarion, 224 p., 40 euros.

Des photographies oubliées

Découvrir le calotype

Le calotype ? Un terme forgé par l'inventeur anglais de la photographie, Henry Fox Talbot, qui signifie « belle image ». Il n'a pas réussi à s'imposer et peu de photographes l'ont adopté. Ce catalogue - et l'exposition à la BnF jusqu'au 16 janvier 2011 - se permet d'être exhaustif, construisant un dictionnaire de tous les utilisateurs. Les images sont merveilleuses. Elles nous font entrer dans une autre réalité. Une véritable découverte de ces artistes donnant à voir et à imaginer. Il faut voir ces « photos » travaillées pour s'apercevoir qu'il ne s'agit pas d'une « reproduction » mais de quelque chose d'autre. L'avenir de cet art se trouve peut-être dans la création de nouveaux appareils pour apprendre à voir...

N. B.

• *Primitifs de la photographie. Le calotype en France, 1843-1860*, sous la direction de Sylvie Aubenas et Paul-Louis Roubert, Gallimard, 324 p., 320 illustrations, 59 euros.

Deux DVD

Le 20^e siècle en images

Juillet 1968, les Doors - Jim Morrison est l'âme de ce groupe - se donne en spectacle à Londres pour un concert rock et antimilitarisme. Ils militent contre la guerre du Viêt-nam. John Sheppard, le réalisateur, nous donne à voir le groupe et chacun des musiciens. Une sorte de portrait qui devient aussi celui d'une génération. Sur ce même support, les Rolling Stones - on parle beaucoup de Keith Richards en ce moment - à Hyde Park pour un concert gratuit juste après la mort de Brian Jones, en juillet 1969. L'aura de ce groupe est saisissante et tous les thèmes sacrés défileront à commencer par *Satisfaction...* Non seulement pour se souvenir mais aussi pour comprendre l'héritage, la dose de folie et de révolte de ces années.



Le deuxième DVD est une sorte de panthéon. Du blues et du rock. Tout le 20^e siècle semble s'être donné rendez-vous dans ce « mojo bones ». Muddy Waters, BB King, Chuck Berry, Little Richard, James Brown, Ottis Redding pour arriver à Janis Joplin, John Lennon et... Jimi Hendrix, dernier génie du blues.

Nicolas Bénès

• *The Doors/The Rolling Stones et Mojo Bones*, Gravity, distribué par Discograph.

Il ne m'a posé aucune question sur le collège, sur les problèmes que je pouvais rencontrer, sur les conflits que nous désamorçons chacun jour après jour, sur l'énergie que nous dépensons en discipline, sur la difficulté à faire comprendre à nos collègues le sens de notre travail. Le discours était convenu. Il n'avait qu'un but : m'apprendre que je ne suis pas exceptionnelle. Or, moi je la revendique cette exceptionnalité. Et je conseille à chacun d'entre nous d'en faire autant : les professeurs sont tous des individus exceptionnels. Ce que nous vivons quotidiennement, tout en continuant à dispenser tant bien que mal le savoir et à éveiller la curiosité intellectuelle, mérite reconnaissance. Il serait temps que la hiérarchie, à l'abri dans ses bureaux et retranchée derrière les lois et circulaires, en prenne la mesure ! (...)

L'épargne et moi, ça faisait deux.
Et puis la semaine dernière... on m'a dit
qu'il existait une épargne solidaire intelligente. Elle me permet,
par exemple, d'épargner à la fois pour les études de mon fils
– qui, soit dit en passant, veut être astronaute – et de participer au
financement de matériel éducatif pour des enfants malvoyants.
C'est le livret Épargne autrement. Eh bien, figurez-vous que
depuis, je ne vois plus l'épargne de la même façon.

Philippe = bibliothécaire à Nantes.



The logo for Mansol, featuring the brand name in a stylized font above a circular emblem containing a sun-like symbol.

label de la finance solidaire

LIVRET ÉPARGNE AUTREMENT

Contactez un conseiller en visio-conférence sur maif.fr





« De blog en blog » existe dans *L'US Mag* depuis plus d'un an, et pourtant jusqu'à présent, le cas des « blogs de profs » n'a jamais été abordé. Il est désormais temps de prendre cette tâche à bras-le-corps, à première vue titanique tant les journaux de bord en ligne de collègues sont nombreux.

Pour ce premier numéro sur le sujet, penchons-nous sur ceux qui ont adopté la forme particulière du blog en bandes dessinées. Il ne s'agit plus de dévoiler le contenu de son quotidien professionnel par l'habituelle succession de textes courts mais « tout simplement » de le mettre en images et en bulles. Les auteurs de ces blogs prennent tous le parti de représenter le milieu de l'école avec humour.

Le dessin permet en effet de grossir les traits d'un système et de ses acteurs avec une légèreté et une tendresse que le sarcasme ou l'ironie d'un texte peinent souvent à atteindre. Il désamorce de ce fait la critique souvent adressée aux profs de se « plaindre en permanence ». De plus, le dessin permet de dépasser le simple point de vue personnel d'un prof sur ce qui l'entoure, puisque dans chaque planche, l'en-

seignant lui-même est portraituré. Ces auteurs donnent une représentation d'eux-mêmes dans leur métier de prof, mise sur le même plan que celles de leurs élèves et de leurs collègues. Se dégagent ainsi de ces blogs une humanité et une proximité qui permettent à tout lecteur de s'immerger dans leur monde et de casser l'idée que les blogs de profs s'adressent seulement... aux profs. ■

On peut distinguer deux catégories dans ce genre de production

Pour la première, le blog BD est une plate-forme de présentation d'un travail réfléchi et structuré en amont. Le style des dessins est déjà bien affirmé et les mises à jour régulières correspondent à l'ajout de nouvelles planches d'un ensemble que l'on sent déjà circonscrit.



Le Journal d'un remplaçant
Martin Vidberg
<http://bluecity.free.fr/institut>

Où l'on suit le quotidien (très touchant) d'un professeur des écoles remplaçant... Mises en ligne aux débuts des années 2000, les planches de ce journal de bord (dont les premières sont toujours disponibles) ont fait connaître les personnages patates de Martin Vidberg, que l'on retrouve désormais dans des productions plus éloignées du monde de l'éducation.

À voir sur le net :

- Everland : <http://www.martinvidberg.com/blog>
- L'actu en patates : <http://vidberg.blog.lemonde.fr>



Une semaine en classe with me
Lucky Blancher
<http://unesemaineenclassewithme.over-blog.com>

Où l'on suit le quotidien (cocasse) d'un prof d'anglais en lycée-collège. Non seulement, le blog propose les planches soigneusement encrées de l'auteur sur son quotidien d'enseignant, mais on y trouve aussi des ressources pédagogiques.

Coordination : Jérôme Férec

Pour la seconde catégorie, le blog BD est un « work-in-progress », dans un esprit « journal de bord » plus proche des blogs écrits traditionnels. Les planches fonctionnent à l'unité et collent au plus près des saisons et des humeurs de leurs auteurs. On suit ainsi de mois en mois, d'années en années leurs carrières et leur évolution stylistique dans une expérience de lecture vraiment fascinante.

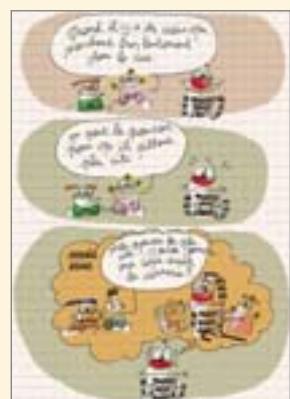


Les Toujours ouvrables - Le blog qui carbure au Xanax - Soph'
<http://lestoujoursouvrables.over-blog.com/>

Où l'on suit le quotidien, au collège, chez elle, dans la rue, d'une prof de français (oui, UNE prof, le dessin n'est pas réservé aux hommes) à l'humour précis et dévastateur et au trait épuré et affirmé. Que Soph' évoque Émilie, son élève « favorite » ou Romain Duris, la lecture d'un seul billet vous obligera à inscrire immédiatement ce blog dans vos favoris.

Vous pouvez également retrouver sur le net des illustrations de Soph' :

- WebLettres, un portail d'enseignement des lettres : www.weblettres.net



Excuse me Teacher - Tomz - <http://excusemeteacher.canalblog.com>

Où l'on suit, de l'académie de Créteil à Mayotte en passant par les boulangeries de Ménilmontant, le quotidien d'un prof d'anglais qui brave, tel les super-héros de son univers de geek, les obstacles du politiquement correct, dans un style bigarré et stimulant.

Des planches pleines d'humour, réalisées par un dessinateur quasiment autodidacte et inspiré par le genre de l'*heroic fantasy*. Ses dessins sont réunis dans un livre auto-édité avec TheBookEdition.



Équipements multimédia et audiovisuel : un acteur qui fait la différence

La valeur ajoutée d'un établissement réside dans sa capacité à offrir aux enseignants et aux étudiants les moyens d'un enseignement de qualité. Avec l'arrivée des nouvelles technologies de l'information et de la communication, les usages pédagogiques se sont multipliés conduisant les collèges et lycées à faire évoluer leurs équipements au service de l'enseignement de demain.

Une expertise avérée dans le multimédia à des fins pédagogiques

Si de nombreuses études démontrent le rôle du multimédia sur l'implication des élèves, pour Bertrand Chavanel, chef de produits multimédia de Camif Collectivités, « notre rôle est de trouver la traduction technique qui correspond à l'usage pédagogique que l'on attend d'un matériel ». Multiproduits et multimarques, Camif Collectivités adopte la révolution numérique à tous les niveaux de son savoir-faire d'équipementier et déploie avec rigueur un grand nombre de solutions « clés en



Une salle de classe informatique

main ». Le distributeur intègre au mobilier les équipements informatiques et audiovisuels avec la même exigence de durabilité et d'innovation : salles de cours informatiques avec pupitres escamotables, salles équipées de tableaux blancs interactifs ou de vidéo-projecteurs, mise en place d'une règle son et vidéo pour les besoins d'un enseignement en audiovisuel, ou équipement complet des

amphithéâtres (éclairage, son et vidéo). « Nos atouts majeurs d'équipementier sont la compétence technique de nos chargés d'affaires et leurs disponibilités auprès de nos clients », explique Jean-Paul Bouriaud, Directeur commercial de Camif Collectivités. « Ils bénéficient d'une expertise terrain au sein de nos 8 agences régionales réparties sur le territoire. Nos équipes proposent une prestation de proximité personnalisée, du diagnostic au suivi après-vente en passant par le conseil sur les réglementations, la mise en place de solutions sur mesure, la livraison et l'installation de vos produits, le tout dans le respect et la maîtrise de votre budget ». ■

Une prestation globale dans ses moindres détails

Grâce à son savoir-faire d'ensemble qui lui permet de répondre à des demandes diversifiées en combinant des équipements collectifs de qualité auprès des établissements scolaires et universitaires, Camif Collectivités est n° 1 sur le marché de l'éducation. Outre la richesse de son catalogue qui permet de fournir les établissements en matériel éducatif (de la petite enfance au supérieur) et technique (pour les laboratoires ou les salles de travaux dirigés), l'enseigne peut gérer une prestation complète pour un établissement scolaire. Grâce à une sélection rigoureuse et diversifiée de fournisseurs, elle propose du mobilier de bureau (bureaux administratifs et de direction, salles de réunion...),



Un espace restauration



Une chambre d'étudiant



Un terrain multisport

de l'hébergement (équipement de chambres d'étudiants clés en main), de la restauration (du coin cafétéria jusqu'aux cuisines des restaurants universitaires) et des équipements sportifs (en intérieur comme en extérieur). Avec pour atout majeur, une attention particulière portée à la décoration et la capacité de faire intervenir ses architectes d'intérieur pour agencer au mieux les espaces. Soucieuse de répondre au mieux

aux exigences de ses clients, Camif Collectivités a créé sa marque propre, CCE, qui répond aux normes les plus exigeantes en matière d'équipement collectif dans un souci de rigueur budgétaire. Côté prestations, l'équipementier assure la mise en service et la maintenance sur site des équipements techniques et multimédia. Un suivi après-vente personnalisé est assuré avec l'utilisation de tickets de main-



Un CDI aménagé

tenance et un accompagnement à la prise en main de matériels pédagogiques spécifiques. ■

Camif Collectivités en bref > Camif Collectivités en bref > Camif Collectivités en bref

Camif Collectivités sélectionne, distribue et installe des équipements collectifs compétitifs et de qualité auprès des établissements, collectivités et administrations. Son savoir-faire d'équipementier lui permet de répondre à des demandes complexes en couplant des équipements mobiliers, du matériel éducatif, de l'audiovisuel, du mobilier d'hébergement et de restauration et des équipements sportifs.

**Camif
Collectivités**

RÉFORME DE L'HÔPITAL. L'hôpital est, comme l'Éducation nationale, un service public qui n'échappe pas aux contraintes budgétaires qu'impose la politique néolibérale en place. Depuis dix ans, les réformes se succèdent et réorganisent peu à peu, en profondeur, l'hôpital dans son ensemble : accès aux soins, structures, tarification, personnels... Le bouleversement imposé par la réforme Hôpital, Patients, Santé, Territoires (HPST), la

L'hôpital public mal

L'hôpital public livré au management privé

A la veille du changement de gouvernement, il ne semble pas inutile d'examiner les modalités d'application de la loi « Hôpital, patients, santé, territoires » (HPST) qui avait soulevé l'opposition des communautés soignantes hospitalières. Les vingt-six Agences régionales de santé (ARS), dirigées par des directeurs nommés en Conseil des ministres, se mettent en place avec difficultés, tandis que s'affirment les deux traits fondamentaux de la réforme dite Bachelot : étatismme bureaucratique d'une part, et ouverture vers le marché d'autre part. Ce mélange de bureaucratisme et de mercantilisme se retrouve pour la gestion des hôpitaux. D'un côté, on cède à des entreprises privées l'entretien des locaux, la restauration et la logistique, on envisage de remplacer les secrétaires par des plateformes de dactylographie privées délocalisées, on fait payer par les patients les consultations de diététiciens et de psychologues jusqu'alors gratuites, on va demander 55 euros par nuit pour avoir droit à une chambre seule (sauf en cas d'isolement médical), on cherche à privilégier les activités rentables (par exemple la chirurgie de la cataracte, du mélanome ou du canal carpien...), on contourne les « rigidités du code du travail » en favorisant l'embauche en CDD... D'un autre côté, on épaisse le millefeuille bureaucratique en multipliant les niveaux de décision. À l'Assistance publique-Hôpitaux de Paris, on est passé en cinq ans de trois à sept niveaux : l'unité de soins, le pôle, l'hôpital, le groupe hospitalier, le groupe hospitalo-universitaire, le siège de l'AP-HP, l'ARS.

La politique du gouvernement vise à mettre progressivement les hôpitaux en déficit pour les obliger à supprimer des emplois, quitte à diminuer leur activité au profit des cliniques commerciales jugées moins coûteuses pour la Sécurité sociale même si elles le sont beaucoup plus pour les patients

De moins en moins de personnels

L'administration produit à jet continu chiffres et tableaux, si bien que partout il existe désormais pour un même établissement deux hôpitaux : l'hôpital numérique des comptables et l'hôpital réel des malades et des soignants. Hélas, les deux sont de plus en plus discordants. Ainsi en 2010, le directeur de l'Assistance publique de Paris, M. Benoît Leclerc se félicitait d'avoir supprimé 783 emplois de personnels administratifs et soignants, mais « aucun emploi d'infirmière ». Mais dans la plupart des services, il manque du personnel : des secrétaires médicales, des assistantes sociales, des kinésithérapeutes et ... des infirmières. En effet, ni les congés de longue maladie, ni les congés maternité ne sont remplacés. Lorsqu'un agent part à la retraite, il faut attendre six mois quand ce n'est pas un an pour que son poste soit pourvu. Sous la pression du « toujours plus, toujours plus vite », l'absentéisme augmente, d'autant que beaucoup d'agents ont deux heures de transport par jour, qu'ils ont des enfants en bas âge à déposer et à rechercher chaque jour à la crèche, et à garder à la maison lorsqu'ils sont malades... Résultat : le 2 octobre 2010,

il a suffi de l'arrêt de trois infirmières pour que l'hôpital Tenon soit contraint de fermer son service des urgences pendant tout le week-end, mettant en grandes difficultés les services d'urgences des hôpitaux voisins Saint-Antoine, Saint-Louis déjà saturés faute de personnel suffisant... C'est cinquante-huit infirmières qui manquent à l'hôpital Tenon, aujourd'hui en grève. À toutes ces situations, Roselyne Bachelot et



© DR

André Grimaldi
Chef du service
de diabétologie à l'hôpital
de La Pitié-Salpêtrière
à Paris

Claude Evin ont une réponse magique : « *il n'y a pas de manque d'effectifs, il y a seulement un manque d'organisation* ». En la matière, ni la ministre ni le directeur de l'ARS ne souffrent d'un excès de crédibilité. Le directeur de l'ARS a osé proposer de réduire les blocs opératoires

de garde en Île-de-France de 18 h 30 à 8 heures du matin de cinquante-quatre à sept blocs, soit un seul par département (hors Paris). Cette proposition, qui a suscité un tollé, a évidemment été faite sans concertation avec les professionnels impliqués. De même, on a pu apprécier les talents d'organisatrice de la ministre et de ses services lors de la vaccination contre la grippe A. En réalité, la politique du gouvernement vise à mettre progressivement les hôpitaux en déficit pour les obliger à supprimer

des emplois, quitte à diminuer leur activité au profit des cliniques commerciales jugées moins coûteuses pour la Sécurité sociale même si elles le sont beaucoup plus pour les patients.

Esprit d'entreprise à l'hôpital public

L'enveloppe budgétaire des hôpitaux doit augmenter en 2011 de 2,7 %, mais l'augmentation programmée de leurs charges (fonctionnement, entretien, mises aux normes, mesures salariales catégorielles, coût des traitements et des différents plans de santé du gouvernement) est de 3,5 %. Autrement dit, le déficit de l'Assistance publique de Paris de 96 millions d'euros ne peut qu'aug-

Nou « gouvernance

Depuis 2005, dans la logique de la LOLF, la réforme baptisée plan hôpital 2007 place le financement au centre des préoccupations de gestion des établissements de santé. La mesure phare de ce plan est la T2A, tarification à l'activité. La

structuration en Agences régionales de santé (ARS) imposent une nouvelle « gouvernance » de l'hôpital qui est loin de faire l'unanimité.

L'US a sollicité le Pr Grimaldi et M. Fessler, afin de recueillir leur avis sur ces réformes controversées ; ces avis ne sont pas contradictoires, mais permettent un regard différent sur la question. Nous les en remercions.

ade de la rentabilité*

menter l'année prochaine. De plus, la politique de « convergence tarifaire », c'est-à-dire du « tarif unique » entre établissements de santé, quel que soit leur statut, public ou privé, quelles que soient leur taille, leur mission, leur vétusté, va pénaliser en premier les hôpitaux publics et parmi eux les hôpitaux de grande taille aux bâtiments anciens. Pour survivre à cette concurrence déloyale, la gestion des hôpitaux publics

se met à ressembler de plus en plus à celle des cliniques privées. Désormais, les praticiens hospitaliers seront embauchés sur contrat renouvelable tous les trois ans et seront payés essentiellement à l'activité. Ils seront donc plus facilement révocables, tout comme d'ailleurs les directeurs des hôpitaux qui peuvent venir du privé et ne rien connaître à la santé publique. ■

Gouvernance et respectabilité

L'hôpital existe depuis des siècles. Il a toujours posé divers problèmes. Et d'abord à chaque patient qui y est admis pour que l'on essaye de le guérir. Aux soignants, ensuite. L'apprentissage de la médecine et de toutes les professions de santé n'est nulle part considéré comme ais. La pratique quotidienne est souvent usante. Aux responsables politiques enfin. Si l'hôpital est plébiscité dans toutes les enquêtes d'opinion, il est aussi critiqué par les pouvoirs publics. Comme d'autres métiers et d'autres services publics, nous observons et déplorons une volonté crispée de banaliser l'hôpital : ses succès thérapeutiques considérables depuis cinquante ans ne semblent pas peser face au thème de *l'hôpital-entreprise*.

La crispation porte sur les mots : non plus médecins ou infirmier(e)s mais producteurs de soins, patients ou usagers mais consommateurs de soins...

La crispation porte sur la gouvernance : idéologie de la tarification à l'activité (T2A) qui dispense d'examiner les modalités de construction des tarifs, contradictions multiples entre les objectifs affichés et la réalité des financements, la prévention non payée, par exemple.

Partout, les systèmes de santé sont confrontés aux mêmes défis : santé publique, financement, accès, qualité.

L'emploi français d'une philosophie de la faute, celle des acteurs de terrain bien sûr, voire celle des patients qu'il faudra alors responsabiliser, est discutable. Comme dans d'autres domaines importants de la vie sociale, vient ensuite le temps de la pensée unique. Dans notre cas, celui de la clinique commerciale, modèle autoproclamé de référence et d'efficience.

On rappellera simplement que la forte présence du secteur privé commercial dans les soins hospitaliers distingue l'Espagne, la France et la Grèce des autres pays. Les hôpitaux non lucratifs dominent en Allemagne, aux Pays-Bas, en Belgique et... aux États-Unis. Il se trouve que deux tiers des lits hospitaliers de court séjour y relèvent d'hôpitaux communautaires *nonprofits*.

Pour une réforme de l'hôpital

Certes, nos hôpitaux doivent progresser. Ils le font d'ailleurs.

Ces dix dernières années, deux établissements sur trois ont été impliqués dans une opération de recomposition visant à mieux adapter l'offre aux besoins et notamment au vieillissement de la population.



Jean-Marie Fessler
Conseiller du président
de la MGEN,
directeur d'hôpital

Certes, le nombre encore excessif d'établissements de court séjour empêche de financer assez vite les meilleurs plateaux techniques, dans un monde où le savoir médical et les technologies associées s'accroissent formidablement.

Certes, la culture économique et l'organisation sont encore insuffisantes. Il y a des difficultés budgétaires : il faut les affronter directement et non de manière périphérique via une nouvelle gouvernance confuse.

Certes, la culture économique et l'organisation sont encore insuffisantes. Il y a des difficultés budgétaires : il faut les affronter directement et non de manière périphérique via une nouvelle gouvernance confuse

L'admirable culture de l'urgence ne dispense pas d'une meilleure organisation assurant visibilité et sécurité.

Certes enfin, le dialogue interne entre la centaine de métiers qui constituent tout hôpital doit encore se développer.

Mais l'importation à l'hôpital de méthodes que les entreprises qui les ont naguère inventées considèrent souvent aujourd'hui comme des modes ou des erreurs n'est-elle pas un détournement ? Tant qu'il n'y aura pas de véritable débat sur l'épistémologie et l'éthique des modèles, de la comptabilité aux indicateurs d'activité, de l'évaluation de la contribution sociale des métiers à l'échelle des rémunérations, les changements manqueront d'un moteur essentiel d'appropriation : la respectabilité. ■

* Titre du livre écrit par le Pr André Grimaldi, publié en 2009 aux éditions Fayard.

Rubrique réalisée par Véronique Ponvert

uelle » hospitalière

Loi HPST (promulguée en juillet 2009) propose une nouvelle gouvernance des hôpitaux, pilotés désormais par des patrons, eux-mêmes sous la tutelle des ARS. Le plan hôpital 2012 succède au plan 2007, et généralise l'application de la T2A.

MOUVEMENT INTERPRO (EMPLOI, RETRAITES,

La puissance du mouvement social, son ancrage dans la société lui donnent une légitimité et une dynamique qui ne se démentent pas. L'interprofessionnelle poursuit son travail mené depuis des mois sur le triptyque retraites, emploi, salaires et se réunira pour envisager de nouvelles formes d'action après la journée du 23 novembre. Parallèlement le collectif des 26 qui rassemble les fédérations de l'Éducation, les mouvements pédagogiques, la FCPE, les organisations lycéennes et

23 novembre

Réussir le 23 novembre à l'appel de l'interprofessionnelle est un impératif pour obtenir l'abrogation de la loi sur les retraites, l'ouverture d'un grand débat public et de réelles négociations pour d'autres mesures nécessaires à la sauvegarde et au développement des retraites par répartition et du code des pensions. Il s'agit aussi de poursuivre la mobilisation en s'appuyant sur les questions émergées, celles du travail, de l'emploi, des salaires.

Les retraités dans l'action le 23 et le 25 novembre...

La loi sur les retraites est une pièce majeure d'une série de remises en cause du pacte social français.

La loi de financement de la Sécurité sociale, le budget 2011, le projet de loi sur la dépendance annoncent de nouveaux coups contre le pouvoir d'achat des Français actifs et retraités. Le principe d'une assurance obligatoire à partir de 50 ans pour la perte d'autonomie sert les intérêts des compagnies d'assurance, nie la prise en charge par la collectivité nationale, sur des bases solidaires, des besoins nouveaux créés par l'évolution démographique. Dès le 23 avec la CFDT, la CGT, la FSU, Solidaires et l'UNSA, et le 25, partout où des initiatives unitaires sont décidées, les retraités de la FSU participeront à ces actions.

PÔLE EMPLOI NE RÉPOND PLUS

Urgence à Pôle emploi

La situation à Pôle emploi est extrêmement préoccupante. Déjà depuis deux ans, la construction de Pôle emploi a été particulièrement chaotique, avec des conséquences lourdes à l'encontre des usagers (délai d'attente, suivi dépersonnalisé...). Au niveau interne, les personnels ont subi des conditions de travail très dégradées, une véritable crise des identités professionnelles. La fusion à marche forcée dans le contexte de crise économique a suscité de nombreuses résistances, exprimées par une série de conflits locaux et nationaux.

Aujourd'hui, alors que le chômage s'élève (inscrits dans les fichiers de Pôle emploi) à 4 880 000 personnes, le projet de budget inscrit la suppression de 1 800 postes, une réduction de 400 millions d'euros, associées à la diminution du nombre des points d'implantation (- 38 % du réseau). La réponse des personnels a été claire avec la grève du 9 novembre dernier, très bien suivie (près de 50 % des personnels), succédant, faut-il le souligner, à la série de grèves sur les retraites.

Les personnels mobilisés

La grève du 9 novembre a été précédée par une première grève le 8 juin dernier appelée à l'époque par quatre syndicats (SNU-FSU, CGT, Solidaires, Syndicat national autonome du personnel). Le scénario d'une rentrée intolérable a élargi le front intersyndical à l'ensemble des neuf syndicats de Pôle emploi. Le gouvernement et la direction générale ont rejeté toute concession concernant la dimen-



sion budgétaire lors de la grève du 9 novembre. Il est vrai que la grève nationale à Pôle emploi succédait à l'épicentre du mouvement sur les retraites, et donc que le verrou gouvernemental était particulièrement féroce. Car un premier recul gouvernemental aurait donné un signal, largement interprété sur l'ensemble du champ social.

Ce qui est discuté aujourd'hui dans l'intersyndicale, c'est l'objectif d'inscrire un mouvement dans la durée, avec la proposition de l'organisation de grèves par rotation en grandes interrégions, afin que Pôle emploi soit enfin le service public qu'est en droit d'attendre la situation économique et sociale du pays. ■

Noël Dauze, secrétaire général du SNU-TEFI



APPEL À SOUSCRIPTION

Le SNES tient un fonds d'action et de solidarité alimenté par les dons des adhérents et, au-delà de toutes les personnes qui soutiennent son action. Il a déjà reçu de nombreux dons spontanés. Nous appelons tous les collègues qui n'ont pas pu, en particulier, participer aux mouvements de grève à adresser leurs dons au SNES : Service comptabilité, 46, avenue d'Ivry, 75347 Paris Cedex 13 à l'ordre du SNES en précisant au dos la destination du don.

SALAIRES), ÉDUCATION : L'ACTION CONTINUE

étudiantes a pris l'initiative d'appeler à une journée nationale d'action le 22 janvier. La CA du SNES a décidé d'investir toute la période qui précède cette journée en lançant une campagne auprès de l'opinion publique et en organisant des mobilisations sous des modalités diverses sur tous les problèmes de l'éducation : formation des maîtres, réforme du lycée, collège livré au socle commun, orientation...

Le 1^{er} décembre

La situation des stagiaires reste inacceptable et s'est même dégradée depuis septembre. Le SNES appelle à des rassemblements de stagiaires devant le ministère en région parisienne et les rectorats le mercredi 1^{er} décembre. Ce sera l'occasion de remettre aux recteurs les adresses au ministre signées (téléchargeables sur le site www.snes.edu, accompagnées des témoignages.

Le 8 décembre

Le SNES appelle les CO-Psy et les DCIO à faire du 8 décembre une journée de mobilisation pour la défense du réseau des CIO et contre la mise en place, à marche forcée, de la procédure de labellisation. Cette journée d'action prendra la forme de rassemblements devant les rectorats et les préfectures dans l'unité avec les autres organisations syndicales de la profession, dans les départements les plus touchés par les restructurations et les fermetures de CIO.



FONCTION PUBLIQUE LUTTER CONTRE LA PRÉCARITÉ : ENFIN !

Les actions syndicales ont rendu inacceptable la précarité faite à une part importante des personnels non titulaires de la fonction publique. Pour traduire l'engagement de « la titularisation progressive des contractuels », Georges Tron annonce des négociations début 2011, actuellement préparées par des groupes de travail réunis au ministère de la Fonction publique.

I aura fallu un courrier commun des fédérations syndicales pour que les travaux de ces groupes intègrent les points de vue exprimés par les personnels. Les réunions qui se déroulent à la direction de la Fonction publique tranchent avec le retard pris par le ministère de l'Éducation nationale à tenir les engagements que la FSU avait arrachés en juillet dernier : les concertations sur « la prise en compte de l'expérience pour favoriser l'accès aux concours, à la qualification ou à l'insertion professionnelle (s'agissant des personnes recrutées sur emplois aidés) », sur « l'harmonisation des principes de gestion », sur le rôle des contrats d'AED pour faciliter la préparation des concours enseignants tardent à se mettre en place.

Plus de titularisation

Personne n'est dupe de l'orientation gouvernementale : installer une dualité d'emploi dans la fonction publique en généralisant le recours au CDI au détriment du recrutement de fonctionnaires. Toutes les organisations syndicales revendentiquent des mesures de titularisation accessibles à l'ensemble des agents en même temps qu'une restriction sévère du recours au contrat et la suppression de l'inté-



rim introduit par la loi mobilité. La FSU agit pour que, dans les semaines qui viennent, cette unanimousse traduise par des mobilisations communes. Il faut en effet que les personnels s'en mêlent pour que ces négocia-

tions débouchent sur des avancées réelles. Le SNES et la FSU défendent la mise en place d'un plan de titularisation rapide, accessible à tous, et l'amélioration de la gestion dans un cadre collectif et transparent. ■ Anne Féray

© Daniel Mauroy

POUR UNE AUTRE RÉFORME DU LYCÉE : CONSTRUIRE LA MOBILISATION

Dans le contexte budgétaire toujours plus contraint qui se profile pour la rentrée prochaine, la réforme Chatel fait apparaître le lycée comme un simple gisement de postes, sans soucis de la réussite ni de l'épanouissement des élèves et des personnels.

C'est pourquoi le SNES appelle les collègues à se mobiliser pour la remise en cause de l'organisation de la nouvelle Seconde, et pour un moratoire sur la mise en place des Premières générales et technologiques de la réforme.

Il exige du ministère qu'il prenne en compte l'expertise des enseignants pour la construction d'une autre réforme du lycée et demande dans l'immédiat :

• Au niveau national :

– un bilan sincère de la mise en place de la classe de Seconde et l'ouverture d'un débat pour une autre réforme : les missions et objectifs du lycée, les savoirs et savoir-faire – la culture commune – que doit maîtriser le lycéen citoyen au sortir de ses années lycée, la redéfinition des séries technologiques autour de champs technologiques pertinents et attractifs ;

– l'abandon du principe de globalisation des heures dévolues aux dédoubllements : retour à un cadrage national par discipline ;

– la redéfinition de l'accompagnement personnalisé (recentrage sur les missions des enseignants) et accrochage aux disciplines ;

– l'abandon du tutorat des élèves tel que prévu par la réforme et des dispositifs qui amènent les enseignants à remplacer les CO-Psy ;

– l'abandon des tentatives d'annualisation et de semestrialisation, avec les dérives constatées sur les services (tentatives de majorations, paiement de l'AP en HSE, etc.) ;

– la prise en compte sur le temps de service de la formation des enseignants de la voie technologique ;

– pour la classe de Seconde : abondement des



© CLEMENT MARTIN

horaires des enseignements d'exploration de Seconde (au minimum 2 heures hebdomadaires, 3 heures pour les enseignements technologiques) ;

• Au niveau académique : de réelles négociations sur la définition des cartes de formations et d'options.

• Au niveau de l'établissement : des demi-journées banalisées dès janvier 2011 pour faire le bilan de la mise en place de la Seconde avant de préparer la rentrée 2011.

Focus sur les séries technologiques

Le SNES rappelle que le CSE, en juin dernier, a émis un avis négatif sur les textes définissant les horaires des futures séries industrielles, de laboratoire et d'arts appliqués.

Au moment où le ministère s'apprête à publier

les programmes des enseignements technologiques et généraux de ces séries, le SNES réaffirme son opposition à ce projet. Il exige :

- la redéfinition des spécialités autours de champs technologiques diversifiés, cohérents et attractifs ;

- le maintien de la physique appliquée comme discipline spécifique de la voie technologique ;

- le maintien des moyens horaires permettant de mettre en œuvre les pédagogies propres à cette voie.

Le SNES soutient qu'une réforme importante est nécessaire, elle devrait s'accompagner d'une formation lourde des enseignants intégrée au temps de service et qui respecte leur spécialité. Il appelle les collègues à refuser les formations qui ne respecteraient pas ces principes. ■

Valérie Sipahimalani

8 DÉCEMBRE : NON À LA RESTRUCTURATION DU RÉSEAU DES CIO !



© Daniel Maunoury

Devant les annonces de désengagement financier des conseils généraux et devant l'attitude des rectorats qui profitent de l'aubaine pour fermer des CIO, l'intersyndicale des CO-Psy et des DCIO a décidé d'appeler les personnels à manifester leur opposition à ces projets en faisant du 8 décembre une journée d'interpellation des préfectures et des rectorats, et d'expression en direction de la presse et des élus. Cette journée est une étape de la mobilisation qui doit se développer, en particulier sur les conditions de mise en œuvre de la loi sur l'orientation tout au long de la vie et de ses décrets d'application.

ÉDUCATION : ACTION NATIONALE LE 22 JANVIER

Luc Chatel a été renommé ministre de l'Éducation, flanqué d'une secrétaire d'État à la Jeunesse et la Vie associative, Jeannette Bougrab.

L'avenir dira quel est le sens de ce couplage mais d'ores et déjà, le ministre de l'Éducation a fait preuve de son sens de la continuité, tant sur la méthode que le fond.

Années médiatiques

Il succombe toujours à son penchant pour des annonces médiatiques (la dernière en date concernant l'« enseignement de la philosophie en France »), davantage destinées à l'affichage qu'à des objectifs pédagogiques et tient toujours le même discours sur la neutralisation des effets des suppressions de postes. Or, les 16 000 emplois en moins dans l'Éducation, les 4 800 dans le second degré auront bien des conséquences sur le remplacement, sur les conditions de travail et d'étude, alors même que le second degré accueillera 60 000 élèves de plus à la rentrée 2010.

Collectif des 26

Le collectif des 26 qui rassemble les fédérations de l'Éducation, les mouvements pédagogiques, la FCPE, les organisations lycéennes et étudiantes, s'est réuni le 16 novembre et a décidé d'une large campagne de mobilisation sur l'Éducation. Un tract destiné aux parents et à l'opinion alerte sur les dangers d'une politique qui ne permettra pas à la France de disposer de salariés formés et qualifiés en nombre suffisant, sur le creusement des inégalités, sur le sort de la jeunesse. Le dispositif s'accompagne d'une adresse aux différents groupes parlementaires



© Clément Martin

leur demandant de ne pas voter le budget proposé et d'intervenir pour d'autres choix.

Action en janvier

Le SNES et la FSU ont pesé pour que cette campagne débouche sur une action d'ampleur en janvier. L'accord a été fait sur la date du 22 janvier, les organisations devront se revoir pour déterminer les modalités.

Le SNES, avec la FSU, considère que cette journée doit revêtir la forme d'une manifestation nationale prenant en compte l'ensemble des préoccupations des personnels ; dans le second degré, dans la continuité de la plate-forme du 6 septembre 2010, il s'agira de porter les revendications sur les postes et les recrutements, la formation des maîtres, le respect des métiers et des missions, le collège, la réforme du lycée et de la gouvernance des EPLE, l'orientation...

Débat public

Préparée par des actions d'étape (stagiaires, orientation, enseignements technologiques), nourrie des bilans de la mise en œuvre des réformes, cette journée nationale doit permettre d'inscrire dans le débat public les questions d'éducation et de trouver des prolongements.

Colloque sur le collège en avril

Un colloque national sur le collège en avril 2011, précédé de débats dans les établissements, la diffusion large de notre projet éducatif, montrera, dans l'éducation comme sur d'autres sujets, que des alternatives à la politique actuelle existent, qu'on peut concilier objectifs de réussite de tous les jeunes, respect des personnels et de leurs missions, savoirs et savoir-faire formateurs. ■

Frédérique Rolet



© Clément Martin

LE CNED EN DANGER

Dure, dure, la rentrée 2010, au CNED... Une étude de l'établissement réalisée en 2008 par un cabinet de consultants, avait mis le personnel sur ses gardes : quatre-vingt seize chantiers regroupés en vingt projets devaient donner une structure efficace et permettre la mise en place d'une stratégie « innovante et performante ».

L'organisation des services allait être complètement transformée, la structure géographique abandonnée au profit d'une structure fonctionnelle à cheval sur plusieurs sites.

Bilan : en cette rentrée, le personnel découvre la mise en place de huit directions métiers, sans qu'il y ait vraiment eu réflexion ni même expérimentation sur de nouvelles procédures et sur la façon de travailler ensemble.

Désorganisation

Les personnels ne savent plus à qui s'adresser pour des actes de la vie professionnelle courante :

- À qui demander et faire signer un ordre de mission ?

- Qui doit-on faire venir pour telle réunion ?
- Comment demander une inspection ?

- Qui sait où est basé le « n-1 » (terminologie « moderne » pour désigner un adjoint) ?

Bien entendu, cette restructuration s'inscrit dans le cadre de la désormais tristement célèbre « suppression d'un poste sur deux ». Concrètement, la nouvelle organisation se met en place : tous les services financiers, comptables, DRH, imprimerie des instituts, seront mutualisés (ces tâches seront faites sur un même site par moins de personnes au lieu d'être réalisées sur chaque site donc au plus proche des besoins) et une convocation brutale et individuelle informe certains « qu'ils n'ont pas leur place sur le schéma prévu ».

Restructuration

Quand procéder à de telles manœuvres ? Mais bien sûr, en période de rentrée scolaire au CNED ! au moment où toutes les énergies devraient converger vers le bon accueil des inscrits... au moment également où il serait temps de construire un Ensei-



© Thierry Nectoux

gnement Numérique de Travail digne de ce nom, chantier sur lequel toutes les académies travaillent tandis que le CNED ne cesse de prendre du retard.

Comme les rectorats, soumis eux aussi à la RGPP, reprennent une partie des postes des « mis à disposition » travaillant au CNED, les forces humaines manquent, en particulier sur les sites réservés au public scolaire toujours plus nombreux.

Enfin les suppressions de postes d'enseignants (et modifications notoires de calendrier) et de personnel administratif rendent les concours moins attractifs et impliquent la diminution des inscriptions à ces préparations au CNED.

Malgré ces difficultés, les personnels de l'établissement, entre désarroi, colère et inquiétude font pourtant le maximum pour assurer aux inscrits les cours et services de qualité qu'ils sont en droit d'attendre et défendent vigoureusement le cœur de leur métier.

Fermeture de sites

C'est dans ce contexte tendu que lors d'une réunion avec les délégués du personnel le 5 novembre, le recteur du CNED, s'appuyant sur une lettre du Premier ministre, a annoncé la fermeture de sites de l'établissement.

Alors que le maillage du territoire constitue l'une des grandes forces du CNED et un atout majeur pour son développement (partenariats envisageables avec les départements, les Régions et les académies pour la formation), l'établissement verrait donc son avenir sacrifié et son personnel voué aux incertitudes d'un reclassement difficile. Une audience est demandée par la FSU au MEN. Les réponses seront communiquées aux personnels.

Des actions seront sans aucun doute nécessaires pour défendre le service public et l'ensemble des personnels confrontés à une restructuration sans précédent. Le SNES et la FSU seront à l'initiative pour les impulser et faire reculer ces projets. ■

Marie-Noëlle Gilbert, Élizabeth Labaye

NON À LA LOI LOPPSI 2

La loi Loppsi 2 sera discutée en seconde lecture à l'Assemblée nationale du 23 au 26 novembre.

Cette loi fourre-tout qui mêle sécurité routière, extension de la vidéo-protection et des fichiers, externalisation des pouvoirs régaliens de police, comparution des mineurs sans recours du juge pour enfants... L'article

32 ter crée une procédure d'exception, expéditive et arbitraire, à l'initiative du Préfet et en l'absence de juge, pour expulser les habitants de bidonvilles, d'habitat de fortune, d'un habitat choisi (yourtes, mobile home...) ou les gens du voyage en voie de sédentarisation ou non. Rien sur les responsabilités de l'État et l'application très insuffisante de la loi DALO qui contraint les ménages auxquels on n'apporte aucune solution à avoir recours à des habitats

de fortune. Il feint d'ignorer que seules 42 % des 42 000 places obligatoires pour accueillir les gens du voyage sont offertes. Par les pouvoirs considérables donnés au préfet, cet article ouvre un champ d'application énorme qui remet en cause le droit au logement et la protection du domicile.

Raison de plus pour s'opposer à cette loi et pour participer aux initiatives pour son retrait. ■

Marylène Cahouet

PERTE D'AUTONOMIE ET DÉPENDANCE: UN NOUVEAU FRONT !

200 000 centenaires en France en 2060, ce n'est pas rien, même si ce nombre ne représenterait que 0,271 % de la population totale du pays dans un demi-siècle (73,8 millions d'habitants) ; la question de la dépendance et de la perte d'autonomie mérite attention.

Le rapport de Valérie Rosso-Debord sur la prise en charge des personnes âgées en situation de handicap met en évidence que le recours à la solidarité nationale a, dans l'esprit de la majorité actuelle, définitivement cédé la place à la « responsabilisation » individuelle en matière de prévoyance et donc au recours à l'assurance privée.

Le rapport Rosso-Debord contre la solidarité

Le cadrage : 1. Une pyramide des âges vieillissante. 2. Un effort public d'aide à l'autonomie en forte croissance. 3. Un contexte de finances publiques exsangues (autrement dit excuse « démographique », excédent des dépenses, impossibilité d'accroître le financement public), ce cadrage rappelle l'approche des retraites !

Pour la droite, la prévoyance individuelle doit constituer l'essentiel des bases de financement et une politique d'assistance est réservée aux plus démunis.

« *Tout être humain qui, en raison de son âge, de son état physique ou mental, de la situation économique, se trouve dans l'incapacité de travailler a le droit d'obtenir de la collectivité des moyens convenables d'existence* », dit le préambule de la Constitution ; tout est dans le mot « convenable ». Comment trouver « convenables » une retraite moyenne de 1 300 €, aide du conseil général comprise, qui ne permet pas de payer un séjour en EHPAD⁽¹⁾, ou des pensions qui



© Virginie Castor/Fotolia.fr

mettent plus d'un million de retraités sous le seuil de pauvreté ?

Le rapport préconise cependant un certain nombre de mesures qui n'ont que d'assez lointains rapports avec ceux d'une solidarité nationale bien comprise.

Faire payer les familles

D'abord faire payer aux héritiers une partie de l'aide versée sous forme d'APA⁽²⁾ dès que le patrimoine dépasse 100 000 €, montant beaucoup trop faible pour permettre une redistribution effective mais qui dilue la solidarité des détenteurs de gros patrimoines...

Ensuite réviser à la hausse le taux de CSG appliquée aux pensions, réduire l'accès à l'APA en en réservant l'attribution aux personnes confinées au lit, aux fonctions mentales gravement altérées, nécessitant une présence continue ou plusieurs fois par jour d'intervenants (GIR⁽³⁾ 1, 2 et 3) ; « *les personnes âgées n'assumant pas seules leurs transferts, qui, une fois levées, peuvent se déplacer à l'intérieur de leur logement, qui doivent parfois être aidées pour la toilette et l'habillage, qui, n'ayant pas de problèmes locomoteurs, doivent être aidées pour les activités corporelles et pour les repas* » (GIR 4) seraient exclues et devraient assumer l'aide d'une tierce personne.

Or, 45 % des 1 136 000 personnes âgées dépendantes relevaient (au 31/12/2009) de ce groupe ainsi privé d'aide.

La proposition la plus indécente est celle qui consiste à proposer une assurance perte d'autonomie liée à l'âge, obligatoire dès 50 ans (proposition 12).

Philippe Bas, ancien ministre de la Santé écrit dans *Le Monde* : « *Créer une assurance obligatoire sur le modèle de l'assurance automobile, cela s'analyse purement et simplement, en termes économiques, comme l'attribution d'une rente légale aux sociétés d'assurance et aux mutuelles ! La vocation du cinquième risque n'est pas d'enrichir les actionnaires des plus grands groupes du CAC 40* ». Un point de PIB, cela ouvre l'appétit.

Alors, soit la dépendance est rattachée « **dans le cadre de la solidarité nationale, aux branches existantes de la Sécurité sociale** », et c'est ce qu'a demandé la FSU au congrès de Lille, soit on ouvre un nouveau marché aux assurances privées ; l'exemple de la société pilotée par Guillaume Sarkozy à propos des retraites complémentaires indique le sens de la pente suivie par la majorité.

Il s'agit donc d'un nouveau combat à mener. ■ J.-P. Beauquier



© Mironov/Fotolia.fr

(1) Établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes.

(2) Allocation personnalisée d'autonomie.

(3) GIR : Groupes iso-ressources. Ils permettent de classer les personnes en fonction des différents stades de perte d'autonomie (de 1 à 6, le 1 étant le plus grave).

Ni acceptation, ni résignation

Le mouvement social sur les retraites n'a pas empêché la promulgation de la loi. Certes. Mais, au-delà de ce simple constat, la mobilisation de plusieurs mois ouvre des perspectives.

Chacun voit bien que ceux qui ont participé à ce mouvement important ne sont pas anesthésiés et n'ont pas la gueule de bois.

L'unité interprofessionnelle a tenu, même si FO, la CGC et la CFTC ont parfois choisi d'avoir un pied dedans et un pied dehors. Elle s'est inscrite dans la durée autour de questions qui ne se limitent pas aux retraites : emploi, salaires, retraites constituent le triptyque de cette unité syndicale qui offre ainsi des possibilités pour les combats à venir.

Le pouvoir, a priori vainqueur, est affaibli. Le pathétique épisode du remaniement ministériel en est une preuve, l'adhésion d'une majorité de Français au rejet de la réforme des retraites en est une autre. Cette réforme des retraites a été faite au mépris du choix de la majorité de nos concitoyens ; personne ne le conteste. Ce rejet concerne l'ensemble de la politique économique et sociale du gouvernement qui porte la même marque que la réforme des retraites : l'injustice et l'absence de réponse durable au sujet qu'elle est censée traiter.

Dans le second degré, cette politique s'illustre chaque jour davantage par les injustices et les difficultés graves qu'elle génère pour les élèves comme pour les personnels : la situation épouvantable des professeurs stagiaires, la réforme des lycées et de la gouvernance des EPLE, une conception du collège idéologiquement ancrée dans une fin de scolarité à 16 ans, des conditions de travail de plus en plus dures, un pouvoir d'achat en berne, des métiers de plus en plus encadrés et contraints, des glissements de missions, une surcharge de travail. Le budget 2011 ne peut qu'en rajouter ! Le gouvernement et notre ministre vont devoir dans notre secteur, affronter les conséquences de leur politique. La communication et les tours de passe-passe ne suffiront plus !

Le courant de pensée Unité et Action, largement majoritaire dans le SNES, est déterminé à poursuivre le combat syndical en liant toutes les questions dans la recherche de l'unité la plus large possible et en restant à l'écoute de l'ensemble de nos professions.

Contact : frederique.rolet@snes.edu

EE École Émancipée

Continuer le combat sans attendre 2012 !

La mobilisation contre la réforme des retraites est un mouvement exceptionnel par sa durée, sa détermination, son ampleur interprofessionnelle et l'adhésion de la population. Il a su combiner des actions nationales réussies à l'appel de l'intersyndicale, et des actions interprofessionnelles locales (blocages, grèves reconductibles...), sans pourtant parvenir à la grève générale, seul moyen de faire plier ce gouvernement.

Les raisons de cet échec sont multiples. Sans prétendre à l'exhaustivité, et au-delà des difficultés objectives que rencontre une partie des salariés pour faire grève, nous notons l'absence de volonté de la part des confédérations d'ouvrir la crise politique qu'aurait provoquée une grève générale. Par ailleurs, l'unité des organisations syndicales, qui fut un puissant levier de la mobilisation, a eu aussi comme effet le flou sur les revendications (le retrait de la loi n'était pas dans la plateforme) et sur les alternatives nécessaires (quels financements, quelle répartition des richesses), ce qui a conduit une partie de la population à soutenir le mouvement mais sans s'y engager pleinement. Dans cette période cruciale, nous aurions aimé

que le Snes lance davantage ses forces militantes dans les Assemblées générales de grève, les actions interprofessionnelles locales et le soutien aux lycéens.

Pour autant le mouvement social ne sort pas défait, il a remporté une victoire idéologique car le sarkozisme est aujourd'hui perçu pour ce qu'il est : un régime pour préserver la domination des riches. Le monde du travail a repris confiance en l'action collective et exprime l'exigence politique d'une réelle alternative au libéralisme.

Sarkozy vient de réaffirmer sa volonté de « réformer » jusqu'à la fin de son mandat. C'est autour du triptyque emploi-salaires-protection sociale qui résume tout un projet de société qu'il nous faut lutter... Il est de la responsabilité du mouvement syndical de s'engager résolument dans ce combat, le 23 novembre, et au-delà... sans attendre 2012 !

Contact : elisabeth.hervouet@snes.edu

Tourner la page ? Non, demander l'abrogation de la réforme des retraites

« *Votée ou pas, la loi on n'en veut pas* » a-t-on entendu dans les manifestations de ce mouvement exceptionnel de cet automne 2010. Il est donc nécessaire de demander, après le vote de la loi, son abrogation. La CA nationale du SNES, à la suite d'une discussion, s'est prononcée en ce sens ; nous sommes heureux d'avoir contribué à ce résultat.

Comment comprendre alors que l'intersyndicale interprofessionnelle ait refusé de reprendre ce mot d'ordre, comme elle a refusé de reprendre le mot d'ordre de retrait ? Comment comprendre, alors que le 6 novembre un million de manifestants défilaient, elle ait décidé le 8 novembre de passer à des « *actions multiformes* » ?

Demander l'abrogation de la réforme des retraites c'est combattre, aujourd'hui et demain, le report à 62 ans du droit à partir en retraite, sans décote à 67 ans, c'est combattre le projet de création d'une caisse de retraite pour les fonctionnaires, l'étude en 2013 d'une « *réforme systémique* » voulue par la CFDT. Pour les enseignants, comme tous les fonctionnaires de l'État, ce système aboutirait à la suppression du calcul de la pension sur les six

derniers mois qui serait remplacé, de fait, par un calcul de la pension sur le traitement de milieu de carrière, et la perte de certaines d'euros pour chaque retraité.

Défendre les revendications c'est refuser l'œcuménisme vis-a-vis de la CFDT, que ce soit pour les retraites, la réforme des lycées, la mastérisation et demander l'abrogation de ces « *réformes* ».

Ce gouvernement affaibli compte sur le « dialogue social » pour poursuivre ses « *réformes* ». La FSU peut-elle faire autre chose que de voter contre le projet de décret sur les élections professionnelles de 2011 élargissant le « dialogue social » à notre statut et remettant en cause les libertés syndicales, en risquant d'enlever leur caractère représentatif dans l'éducation à la CGT, à FO, à SUD ?

J. Lefebvre (jacklefebvre1@free.fr), C. Benoît

ÉMANCIPATION

Avec ce pouvoir, le seul dialogue... c'est la lutte de classe !

La mobilisation pour le retrait du projet de loi sur les retraites a mis en grève et dans la rue des millions de travailleurEs et de jeunes. Les reconductions dans de nombreux secteurs, la généralisation des AG interprofessionnelles et les actions de blocages de l'économie ont favorisé la prise de conscience des solidarités dans un conflit de classe visant à en finir avec toute la politique de Sarkozy.

Comment a-t-il pu imposer sa loi malgré une telle mobilisation, portée par l'opinion ?

Après des mois de « concertation », dans le COR puis sur la loi, les directions syndicales (SNES et FSU en tête) ont refusé d'appeler à la grève jusqu'au retrait du projet de loi, à la tenue d'AG pour décider la reconduction, se bornant à réclamer l'ouverture de « négociations » pour « une autre réforme » (pas justifiée, l'équilibre serait rétabli en mettant fin aux exonérations sociales pour les patrons, 67 milliards d'euros).

Ces demandes de « concertations » et l'acceptation de discuter, pendant le mouvement, du dialogue social et des moyens concédés aux syndicats, ont contribué à légitimer un Sarkozy discrédité...

qui va casser les retraites, les salaires, l'assurance maladie, l'enseignement public...

Le SNES doit contribuer à la mobilisation interpro, pour l'**Abrogation des contre réformes retraites, lycées, mastérisation, contre la casse des statuts et l'application de la loi mobilité. Contre le budget d'austérité, pour le rétablissement de tous les postes supprimés. Pour le refus inconditionnel de la répression qui vise à casser la mobilisation, d'abord des jeunes, la libération immédiate de tous les inculpés et l'arrêt immédiat des poursuites.** Les « casseurs », ce sont ceux qui détruisent les acquis sociaux !

Un 23/11 sans contenu et une action bidon le 15/12 de la Confédération européenne des syndicats (CES), organe de co-gestion des directives européennes (à laquelle le SNES et la FSU prétendent nous faire adhérer sans plus ample débat), est-ce à la hauteur ? N'est-il pas plutôt temps de renforcer la solidarité de classe entre les combats menés par les travailleurEs d'Europe ?

Émancipation (er@emancipation.fr)

Livres

Histoires de la crise financière



Michel Lewis est ancien trader devenu journaliste. Il a interviewé tous ceux et celles qui avaient choisi de prendre les marchés financiers à rebours avant le krach d'août 2007. Ces propriétaires de fonds ont joué à la baisse (être « short » dans le langage boursier, d'où le titre originel, *The Big Short*, traduit en français par *Le casse du siècle*) en ne faisant confiance ni aux subprimes ni aux montages sophistiqués qui cachaient la réalité du surendettement. Il parle même d'une vaste escroquerie, passant par les agences de notation. À travers ces histoires d'hommes, surtout, et de femmes surgit en pleine lumière la naïveté rouée de tous ces opérateurs, incapables de comprendre le monde dans lequel ils évoluent. Il explique la place des CDS et des produits structurés, en un langage qui ne doit rien à la langue de bois. Best-seller aux États-Unis, c'est aussi un grand livre sur notre monde moderne. Et fou !

• *Le casse du siècle*, Michael Lewis, Éditions Sonatine, 322 p.

Pourquoi les Roms ?



Nicolas Sarkozy les avait désignés à la vindicte populaire, accusés qu'ils étaient de tous les maux. Les Roms - comme il faut l'écrire - sont devenus le visage de la politique répressive du gouvernement. Ils ne sont pas les seuls dans ce cas. La Cimade, dans *Chroniques de rétention*, a collecté les témoignages de ses membres et de ses interventions pour faire respecter les droits des immigrés. Un travail de Sisyphe. La dimension barbare de ces lois, de ces arrestations, enfermements, de ces reconduites apparaît nettement. Morgan Garo de son côté a mené l'enquête sur la situation des Roms dans l'Union européenne. Elle pose la question d'*« une nation en devenir ? »*, autrement dit la nécessité de lui trouver un territoire et pourquoi pas un État. Faute de quoi ils continueront à être les boucs émissaires tout désignés et pourchassés. Pierre Salama, quant à lui, dans un Livre Blanc du Conseil de l'Europe (créé en 1949 qu'il ne faut pas confondre avec l'Union Européenne) fait état des moyens pour

SÉCURITÉ SOCIALE

Un projet de loi de financement régressif et inadapté

Le PLFSS devrait chaque année permettre à l'Assemblée de débattre des besoins en financement de la Sécurité sociale en s'appuyant sur les besoins recensés dans les différentes branches ; ces besoins, pour l'assurance-maladie, relèvent d'une politique de santé publique que la nation doit débattre, et pour laquelle elle doit arbitrer des priorités, dans des logiques d'amélioration du système de santé et d'égalité des soins.

Or, depuis de nombreuses années, le PLFSS est un simple exercice comptable qui consiste à chercher comment réduire les dépenses. L'assurance-maladie est toujours particulièrement visée. Le gouvernement décide d'abord de réduire d'année en année l'ONDAM (Objectif national des dépenses d'assurance-maladie) pour qu'il soit inférieur aux dépenses prévisibles (cette année + 2,9 au lieu de + 3 %). Ensuite le comité d'alerte prévient que l'objectif sera dépassé et engage l'assurance-maladie à prendre des mesures d'urgence, généralement en juillet, puis le PLFSS de l'année suivante entérine les mesures, en cherche de nouvelles et ainsi de suite. La santé est absente du processus, au nom de la réduction des déficits !

Remboursements à la baisse
Dans ce PLFSS, une batterie d'économies est donc instaurée : forfait de remboursement pour les tests que s'administrent les diabétiques, fin de la prise en charge systématique des dépenses de transports pour les personnes en Affection de longue durée (ALD), suppression de la rétroactivité du versement des allocations logement... Les médicaments au Service médical rendu (SMR) « modéré » (vignettes bleues) verront leur taux de remboursement passer de 35 à 30 % ; une diminution du niveau de prise en charge des dispositifs médicaux (matériel médical, implant, prothèse, instrument chirurgical...) de 65 % à 60 %. Une nouvelle mise à contribution des patients est prévue à l'hôpital avec l'augmentation du ticket modérateur : les patients paient actuellement 20 % du coût des actes jusqu'à concurrence de 91 euros et un forfait de 18 euros



© Fotolia.fr/Aline Caldwell

au-delà de cette somme : le seuil des 91 euros est relevé à 120 euros.

Cotisations à la hausse

Les déremboursements de l'assurance-maladie et la nouvelle taxe de 3,5 % sur les contrats responsables vont contraindre assurances et mutuelles à augmenter leurs cotisations en moyenne de 7 à 10 %. La MGEN a, pour sa part, annoncé qu'elle devrait les augmenter de 4 %. L'ensemble de ce plan d'économies vise à contenir le déficit du régime général de 2011 à peu près au même niveau qu'en 2010, soit 23 milliards d'euros. (On peut rappeler au passage que

les exonérations de cotisations patronales atteignent 30 milliards d'euros (que l'État doit rembourser à la Sécurité sociale). Tant que les questions de financement ne seront pas clairement posées, tant que l'organisation du système de soins ne sera pas positivement revue, on en restera à ce type de mesures. L'enjeu est d'ailleurs défini par François Baroin, le ministre du Budget : *« recentrer progressivement les dépenses d'assurance-maladie sur celles qui sont considérées comme les plus utiles médicalement »* rappelant que pour le gouvernement, il s'agit d'*« utiliser comme levier la maîtrise de la dépense et non l'augmen-*

MÉDECINE DU TRAVAIL

Le Conseil constitutionnel, tout en validant la réforme des retraites, a censuré les articles liés à la médecine du travail. Une satisfaction pour tous ceux qui avaient combattu ce projet scandaleux, inspiré par le Medef. Éric Woerth a cependant immédiatement réagi en déclarant que *« compte tenu du caractère indispensable de la réforme de la médecine du travail pour la santé des salariés, les articles censurés feront l'objet d'un projet de loi spécifique dans les meilleurs délais »* ! On s'étonne de l'argument quand on sait combien la loi sur les retraites va avoir des conséquences sur la santé des salariés en fin de carrière, dont le ministre se moque éperdument. Par contre, le patronat est extrêmement pressé de voir rejetée toute contrainte, et quand Parisot parle, le gouvernement l'entend davantage que les millions de voix qui ont contesté sa réforme. Une surdité bien sélective, donc !

tation des impôts» ! Se profile de plus en plus nettement la différenciation des risques, avec transfert du « petit risque » sur les complémentaires, pour le profit des assurances privées qui se battent pour l'extension d'un marché de la santé encore trop fermé selon elles.

La défense de la protection sociale, dont l'assurance-maladie est l'un des fleurons, exige qu'on l'intègre davantage dans les mobilisations à venir. ■

Elizabeth Labaye

G20

Chacun pour soi, austérité pour tous

Prisonniers du dogme libéral, les États naviguent entre tensions internationales et colères sociales.

R evenant d'une conférence préparatoire au G20 de Séoul, Christine Lagarde avait déclaré : « nous tournons le dos à la guerre des changes ». La semaine suivante, les États-Unis prenaient une décision unilatérale tendant à déprécier le dollar, ce qui a torpillé la réunion du G20 en provoquant la protestation des pays (Chine, Allemagne, Brésil, Russie...) qui vivent sur un excédent extérieur symétrique du déficit américain.

Avec la crise, les gouvernements sont assis sur un volcan social. Faute de coordination internationale, la tentation est forte du chacun pour soi en exportant son chômage vers les autres pays avec le retour des bonnes vieilles dévaluations compétitives.

En Europe, la crise de la dette publique du printemps dernier a généré une rafale de plans d'austérité dans les pays les plus en difficulté (Grèce, Espagne, Portugal, Irlande), et les grands pays européens sont entrés dans la danse. La réforme des retraites a été en France le signal de cette politique. La Grande-Bretagne s'engage dans une politique radicale dont l'objectif est d'effacer en cinq ans le déficit public (de 11 % actuellement à 2 % en 2015).

La simultanéité de ces politiques non seulement menace la fragile reprise constatée depuis le début de l'année, mais risque de faire entrer l'économie européenne dans une

INTÉRESSEMENT À LA BAISSE DES INDEMNITÉS JOURNALIÈRES

Un accord d'intéressement signé entre l'assurance-maladie et ses médecins-conseils va permettre à ceux-ci de percevoir une rémunération complémentaire (2 % environ de leur salaire) sur la base d'une maîtrise des dépenses de certains postes comme les IJ ou les prescriptions de plusieurs médicaments. Selon le syndicat des médecins conseils, il s'agit d'objectifs collectifs et non individuels et « la baisse du nombre d'IJ est un objectif d'entreprise comme une autre ».... Dans un contexte de contrôle renforcé, de chasse à la fraude et de traque forcenée des dépenses, il est à craindre cependant que ces médecins, déjà sous la pression, ne soient amenés à gérer cette « maîtrise des dépenses » en fonction de cette prime.

lutter contre les discriminations en Europe. Une mise en perspective nécessaire au moment où les migrations s'intensifient sous les coups des guerres et des répressions. Les migrants sont sur la sellette d'autant que les « clandestins » deviennent une main-d'œuvre taillable et corvéable à merci. Trois livres essentiels pour entrer dans ce monde « moderne ».

• *Chroniques de rétention, 2008-2010*, La Cimade, Solin/Actes Sud, 364 p. ; *Les Roms, une nation en devenir ?* Morgan Garo, Syllèphe, 235 p. ; *Migrants et lutte contre les discriminations en Europe*, Pierre Salama, Conseil de l'Europe, 102 p.

Une analyse iconoclaste

L'organisation pirate se

veut une grille de lecture, à partir des fulgurances de Deleuze et Guattari, du capitalisme via le concept d'organisation qu'ils pensent supérieure aux classes sociales ou à la figure de schizophrène chère à Guattari qui se trouve tant en dehors que dans la sphère du capital. Pour eux le pirate est celui qui permet - que ce soit en naviguant sur les mers ou sur le Net - de faire reculer les limites du capital et donc de le faire évoluer. Intéressant et contestable. Une manière d'alimenter un débat nécessaire sur le capitalisme d'aujourd'hui et la place de l'État.

• *L'organisation pirate*, Rodolphe Durand et Jean-Philippe Vergne, Le Bord de l'Eau éditions, 175 p.



Un monde éclaté et angoissant

L'État démantelé est une

sorte de miroir de notre société et du « modèle social français ». Les auteurs passent en revue la nouvelle composition des élites dont Éric Woerth semble être le prototype, le démantèlement de tous les services publics sous le joug de l'idéologie du chiffre et la privatisation faisant imploser toutes les solidarités collectives. La police, l'école, l'hôpital... la liste est longue et la lecture de ce livre diffuse l'angoisse de ce monde éclaté en train de se fabriquer et suscite une envie, celle de changer la donne par la mobilisation sociale.

• *L'État démantelé. Enquête sur une révolution silencieuse*, sous la direction de Laurent Bonelli et Willy Pelletier, La Découverte/Monde diplomatique, 323 p.



situation de déflation durable (chômage, inflation nulle ou négative). La mobilisation en France contre la réforme des retraites a été scrutée en Europe tant par les peuples que par les gouvernements. L'explosion de colère des étudiants britanniques est un signe de la montée des tensions sociales. Ayant tiré un trait sur la relance budgétaire, ces gouvernements ne peuvent pas réduire ces tensions avec la politique monétaire car son principal instrument, la baisse des taux d'intérêt, est hors jeu, les taux des banques centrales étant proches de zéro.

La seule politique envisagée est l'« assouplissement quantitatif », jargon qui sert à habiller la plus vieille des politiques pour les États en difficulté : demander à la Banque centrale d'émettre de la monnaie (la fameuse « planche à billets »), principalement en achetant des titres de la dette publique. Cette politique, déjà pratiquée en 2008-2009, a été relancée aux États-Unis le 3 novembre avec un programme d'achats de bons du Trésor pour 600 milliards d'euros, soit 4 % du PIB.

Ayant renoncé à un nouveau plan de relance budgétaire, Obama s'est lancé dans cette injection massive de monnaie dans l'économie amé-

ricaine pour stimuler le crédit et l'économie. En effet, un pays dont la protection sociale est faible ne peut vivre durablement avec un taux de chômage élevé sans être déstabilisé. On n'est pas certain que cette émission de monnaie relance l'activité intérieure, mais dans ce cas, ces capitaux vont se placer à l'étranger dépréciant ainsi le dollar. L'économie américaine bénéficierait alors d'une relance de ses exportations. En Grande-Bretagne, il est envisagé de recourir à la même politique pour atténuer les effets de la rigueur budgétaire.

Ainsi le noyau dur du conservatisme libéral, niché au cœur des banques centrales anglo-saxonnes dites « indépendantes », est prêt à renoncer à son dogme (l'interdiction du financement monétaire de la dette publique, suspecté d'être inflationniste) pour en sauver un autre jugé plus essentiel : organiser le déclin de l'action publique. La Banque centrale européenne, sous l'influence de l'Allemagne culturellement attachée à une monnaie forte, rechigne à faire de l'« assouplissement qualitatif ». La plupart des pays européens vont être soumis à la triple peine : des politiques d'austérité, l'impossibilité de s'en sortir par une dépréciation de leur monnaie sur le marché européen du fait de la monnaie unique, et en prime des prix élevés pour leurs produits exportés hors de la zone euro en raison de l'euro fort.

L'avenir de l'économie européenne est aussi sombre que le ciel de novembre. ■

Daniel Rallet



© Fotolia/ff8081c4297

Avenir du syndicalisme



Jean-Marie Pernot avait publié la première édition de ce livre en 2005, *Syndicats : lendemains de crise ?*, sur la base du mouvement social de 2003 en essayant de déterminer ce qu'il posait comme question principale à la fois sur la forme des luttes et sur les organisations syndicales. Quels lendemains de crise ? Il tient toujours à ce point d'interrogation. La crise du syndicalisme est une réalité en même temps qu'il reste une force de proposition pour le mouvement social absolument essentielle. Cette nouvelle édition ne tient pas compte - pas encore - de l'actuel mouvement social qui donne pourtant tout son sel au point d'interrogation. À lire, à contester, à commenter. La conscience des enjeux incite à penser, à planifier l'avenir sans se laisser emporter par la conjoncture...

• *Syndicats : lendemains de crise ?*, Jean-Marie Pernot, Folio actuel, 428 p.

Le travail enseignant



Si le travail enseignant est peu visible, il n'en est pas moins réel et pénible. Ce livre, fruit de l'activité du Chantier Travail de l'Institut de recherches de la FSU, veut donner à voir l'invisible, souligner les tensions et les évolutions du travail enseignant, en croisant, avec le regard de l'analyse de chercheurs, la parole et les témoignages d'enseignants. Ce dévoilement n'a pas pour finalité la déploration. Il est simplement urgent de faire du travail réel un objet non seulement d'analyse, mais de revendications et de luttes.

• *Le travail enseignant, le visible et l'invisible*, Yves Baunay, Marylène Cahouet, Gérard Grosse, Michelle Olivier, Daniel Rallet (coord.). Éditions Syllepse

Les temps nouveaux



Responsables syndicaux, et associatifs, intellectuels engagés et acteurs du mouvement social ont voulu contribuer, par leur expérience, leur réflexion, au renouveau de la pensée critique du capitalisme, à la reconstruction de perspectives d'espoir, à la fondation d'une politique de transformation.

Après trois décennies de mondialisation et de politiques libérales, après le désastre d'une crise globale du capitalisme, *Les Temps nouveaux* est un nouvel outil pour l'élaboration de propositions, le débat, la lutte idéologique.

• Revue *Les Temps nouveaux, Mouvement social et lutte politique*. Le Bord de l'eau Editions, Crise, Europe, Retraite, l'Urgence d'une alternative. Dossier : La crise n'est pas finie.

Parmi les fondateurs figurent notamment : Gérard Aschiéri, Jean-Michel Drevon, Gisèle Jean, René Mouriaux, Jean-Marie Pernot, Daniel Rallet.

UNE THÉORISATION NOUVELLE QUI VOUDRAIT COMPRENDRE LE MONDE

Quel ordre social pour quelles politiques ?

Un tremblement de terre théorique nous vient des États-Unis. Le libéralisme était jusque-là la référence unique. Les politologues avaient construit un système normatif commun à tous les pays qui devaient répondre aux mêmes impératifs.



© Fotolia.fr/sco122

La politique économique prônée par le FMI et la Banque mondiale était très révélatrice : la même potion pour tout le monde et chacun quel que soit le développement de l'économie monétaire, du capitalisme. Les effets catastrophiques sont des constats partagés qui poussent à de nouvelles conceptions. Mais c'est la crise systémique du capitalisme qui a provoqué la plus forte remise en cause du libéralisme. Aux États-Unis, toutes les associations d'enseignants en économie recherchent d'autres paradigmes. Elles sont en train de réfléchir à de nouveaux programmes en rupture avec l'idéologie libérale et à la représentation de la réalité « mathématisée » via les modèles économétriques qui ont pris le pas sur la réalité, une sorte de coup d'État des mathématiques sur la réalité, sur le raisonnement économique. C'est dans ce contexte qu'il faut comprendre l'intérêt de la thèse développée par Douglass C. North – co-Nobel d'économie en 1993 –, John Joseph Wallis – historien de l'économie – et Barry R. Weingast – politologue –, *Violence et ordre social*. Unissant leurs connaissances, ils proposent un nouveau paysage conceptuel. Reprenant, sans le citer, la problématique de Dühring, ils font de la régulation de la violence le problème essentiel de la constitution des ordres sociaux. Ils s'autorisent même à refaire l'histoire du monde. Les ordres sociaux précapitalistes⁽¹⁾ sont qualifiés d'« États naturels » pour la gestion de la violence via des prébendes, rentes et priviléges, soit une utilisation non productive de l'économie, tandis que le monde « moderne » se différencie en deux modèles, un dit « d'accès limité », celui des pays du tiers-monde⁽²⁾ et le dernier dit « d'accès ouvert », celui des pays capitalistes développés. Ils en déduisent que les politiques valables pour le dernier ne le sont pas pour le premier. Les organisations internationales doivent intégrer cette différenciation pour définir leur modalité d'intervention. Une thèse qui, à la fois, fait la démonstration de la crise que

vit l'idéologie libérale incapable d'expliquer le monde, et la volonté de ces auteurs de continuer à ignorer Marx⁽³⁾ et ses concepts dont certains concepts restent complètement pertinents, comme le reconnaissent des revues comme le *Financial Times*. Notamment, ils font l'impasse sur le colonialisme et l'imperialisme, sans parler de la domination des marchés financiers comme des causes du sous-développement. Les pays dits émergents, comme la Chine et le Brésil, font la preuve concrète que cette construction reste idéologique. Ils expriment la nécessité de construire de nouvelles théorisations pour comprendre le monde. ■

Nicolas Béniès

• *Violences et ordres sociaux*, Douglass C. North, John Joseph Wallis, Barry R. Weingast, Gallimard/Bibliothèque des Sciences Humaines, 458 p., 21,90 euros.

(1) Traduction personnelle, ce concept ne fait pas partie de la méthodologie des auteurs.

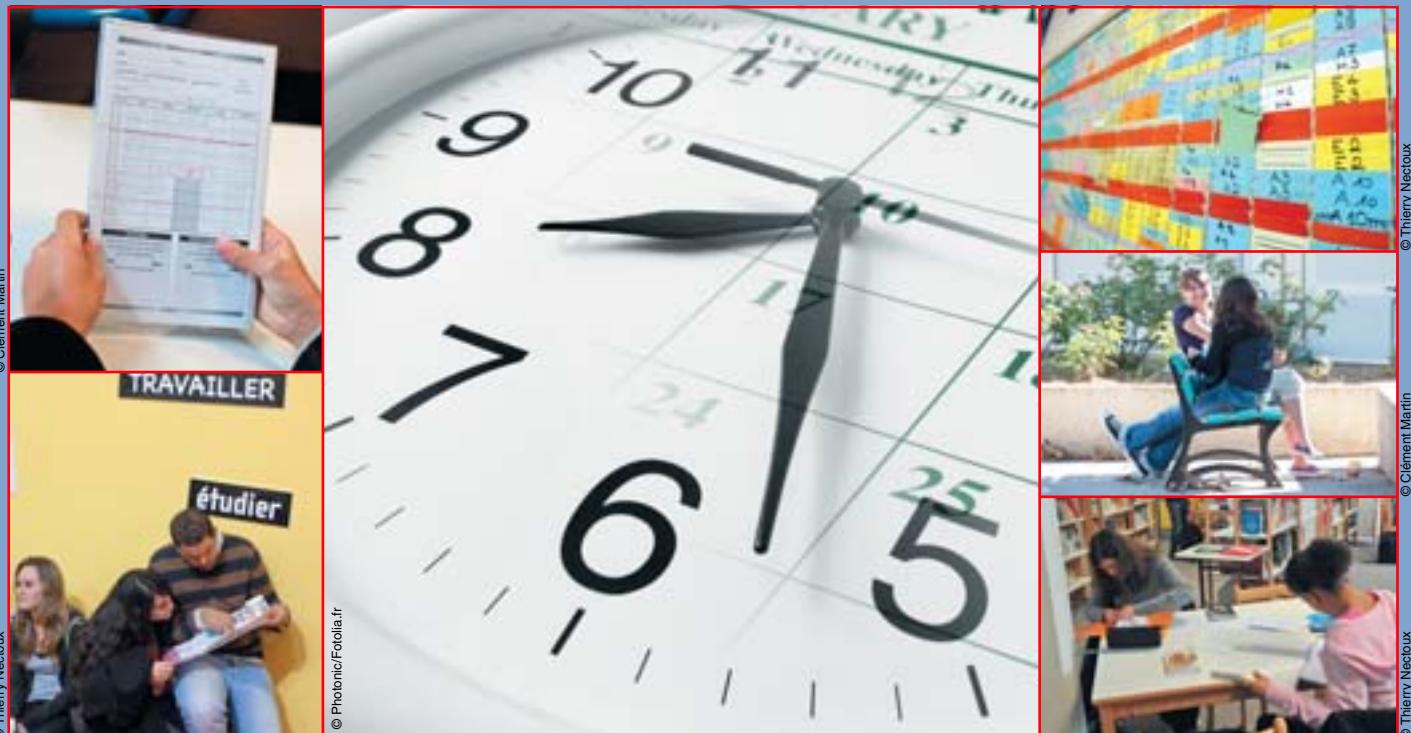
(2) Une fois encore je traduis.

(3) Voir Nicolas Béniès, *Marx, le capitalisme et les crises*, La Ville Brûle.

Dossier

Les rythmes scolaires

Du temps pour *mieux apprendre*



Dossier coordonné par Carole Condat et Roland Hubert ; réalisé par Christophe Barbillat, Sandrine Charrier, Odile Cordelier, Monique Daune, Michel Fouquet (SNEP), Valérie Héraut, Élisabeth Labaye, Xavier Marand, Véronique Ponvert, Sébastien Sihr (SNUipp) et Valérie Sipahimalani

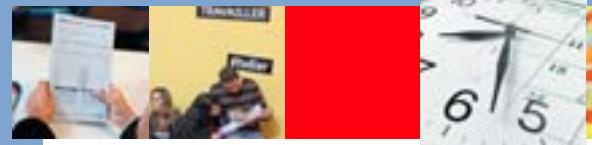
Revenant régulièrement dans le débat public, la question des rythmes scolaires est à la croisée de multiples problématiques. Véritable serpent de mer, elle peut être aussi un prétexte à l'imposition d'une autre École, au service d'une tout autre conception de la formation de tous les jeunes.

S'ensuivent fatalement nombre d'inquiétudes dans la communauté éducative tant les présupposés dans la structuration ministérielle du débat sont lourds de sens sur les intentions réelles de ses initiateurs. Veut-on débattre des conditions de la réussite des élèves ? Certes, mais de quelle réussite parle-t-on ? S'agit-il de réfléchir à l'organisation du temps global de l'élève intégrant travail en classe, travail prescrit en dehors de la classe et activités hors scolaire ? Ou simplement justifier une réorganisation des heures de cours ? La priorité est-elle de répondre à de supposées demandes sociales, plus ou moins identifiées, de mieux prendre en compte les rythmes d'une société qui prône l'individualisme et qui reste traversée par les tentations communautaristes ? Ou la volonté est-elle de lutter contre les inégalités sociales, géographiques qui pèsent tant sur les résultats du système éducatif ?

Pour le SNES, la formation de l'ensemble d'une génération revêt de tels enjeux humains et de société, que la question de l'organisation des temps scolaires et extrascolaires nécessite l'affirmation préalable que l'École doit pouvoir imposer des contraintes « au temps social » qui n'est qu'un repère parmi d'autres du débat.

Cela nécessiterait que le courage politique du gouvernement ne soit plus au service du dogme du non-remplement d'un fonctionnaire sur deux partant à la retraite, mais bien à celui de la démocratisation de l'accès aux savoirs, pratiques culturelles, sportives et artistiques de tous les jeunes d'une génération.

Ce dossier n'a pas la prétention de faire le tour de la question, mais présente les éléments qui nous paraissent centraux dans ce débat. ■



Les enjeux du débat

Un sujet piégé, un débat de société

Chacun sait que le rythme de l'école ne prend pas suffisamment en compte l'intérêt des élèves (trimestres déséquilibrés, mauvaise répartition des cours sur la journée et la semaine, pause méridienne trop courte...) et que l'organisation du temps scolaire est dictée avant tout par des questions sociétales, économiques et budgétaires.

L'organisation du temps scolaire est soumise à de nombreuses contraintes : temps de travail des parents, insertion des femmes sur le marché de l'emploi, qualité et temps des transports, nouvelles configurations familiales...

Quant au mauvais zonage des vacances d'hiver et de printemps, il résulte essentiellement du puissant lobby des sports d'hiver qui ne concernent pourtant que 8 % des Français. Chaque heure de cours supprimée permet au gouvernement de réaliser des économies budgétaires pour réduire les dépenses publiques.

Dans le second degré, la confection des emplois du temps est par ailleurs complexe tant elle dépend de multiples paramètres et contraintes.

L'éclairage récent apporté par les chrono-biologistes peut être pertinent : tous leurs travaux ne définissent pas forcément les mêmes pics de vigilance, mais ils convergent pour récuser la fausse bonne solution d'une concentration des cours le matin.

S'il est légitime de s'intéresser à la fatigue des élèves et à leur capacité d'attention, il



Chaque heure de cours supprimée permet au gouvernement de réaliser des économies budgétaires pour réduire les dépenses publiques

serait en revanche illusoire de penser que leur réussite ne dépend que des rythmes (comme s'il pouvait, du reste, y avoir un rythme « idéal » permettant de concilier toutes les variables) et de s'exonérer d'une réflexion pédagogique sur les contenus à transmettre, les pratiques à mettre en œuvre ou la formation des enseignants.

Chantier en cours dans l'Éducation

Quand Luc Chatel a lancé en juin dernier la Conférence nationale sur les rythmes scolaires, il cherchait avant tout à répondre à la polémique sur la semaine des quatre jours (que son prédécesseur avait imposée à l'école primaire sur injonction présidentielle), mais il poursuivait manifestement un double objectif : occuper le terrain médiatique en ignorant délibérément les effets dévastateurs des réformes éducatives en cours ; créer l'oc-

casion de trouver de nouveaux « gisements » d'économies budgétaires, d'où l'accent mis notamment sur la prétendue lourdeur des horaires élèves.

Curieusement, le comité de pilotage qu'il a installé ne donne aucune place aux représentants des syndicats enseignants ou de parents d'élèves mais est largement ouvert à des organismes ou personnalités représentant des intérêts divers, souvent assez éloignés du monde de l'éducation. Et sans attendre les conclusions du débat, il a imposé dès septembre 2010 l'expérimentation d'un nouveau rythme dans 124 collèges et lycées avec cours le matin, activités sportives et culturelles, souvent associatives, l'après-midi.

Vers une diminution du temps scolaire ?

Le risque majeur est donc bien d'aboutir à « moins d'école » dans un contexte où les pressions économiques et budgétaires, comme les demandes de certaines familles, peuvent conduire à une diminution du temps scolaire, avec renvoi à l'extérieur des activités culturelles, sportives, artistiques, voire des enseignements d'EPS, d'arts plastiques et d'éducation musicale. ■



© Thierry Nectoux

Calendrier prévisionnel de la conférence nationale

- **Jusqu'au 15 décembre** : des débats publics et consultations sont prévus dans toute la France.
- **Mi-janvier** : le comité de pilotage remet au ministre la synthèse des débats.
- **De mi-janvier à avril** : le comité de pilotage décline cette synthèse en « pistes opérationnelles ».
- **Mi-mai** : le ministre présente les pistes de travail retenues et son calendrier d'application.

Chronologie

1894

L'horaire hebdomadaire scolaire est fixé à 30 heures sur cinq jours (lundi, mardi, mercredi, vendredi et samedi). Le jeudi est libéré pour une éventuelle instruction religieuse.

1922

Le mois de vacances durant l'été est allongé de quinze jours pour permettre aux enfants de travailler dans les champs et de participer à la reconstruction du pays après la Première Guerre mondiale.

1936

Instauration des congés payés qui bouleverse l'ordonnance du calendrier scolaire.

1937

Deux semaines de congés scolaires supplémentaires. C'est aussi un moyen de donner des vacances aux enseignants pour ne pas avoir à revaloriser leur salaire.

Rythmes 1^{er} degré À l'école, trouver le bon rythme

Tout le monde en convient, notre école n'a pas encore trouvé le bon rythme. De l'avis de beaucoup, à l'école primaire, la situation est encore plus néfaste pour les élèves depuis la suppression du samedi matin imposée par Xavier Darcos, les jours de classe étant concentrés sur quatre jours hebdomadaires.

Résultat, l'année y est l'une des plus courtes en Europe, avec 144 jours de cours alors que les écoliers passent 913 heures sur les bancs de l'école contre 634 en Allemagne.

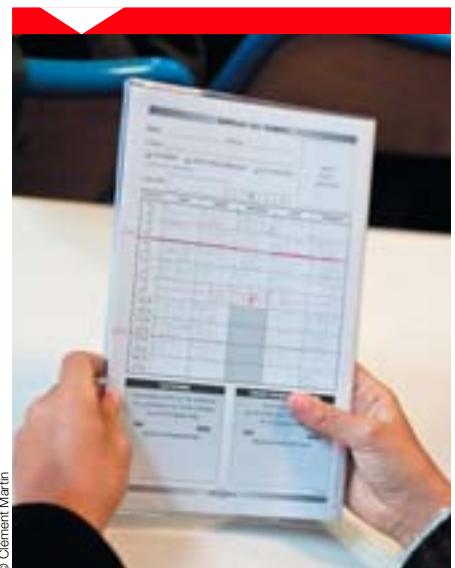
C'est en partie ce diagnostic qui a poussé Luc Chatel à ouvrir une conférence nationale censée se pencher pendant près d'un an et « sans tabou » sur l'organisation de la journée, la semaine et l'année scolaires. Depuis juin, un comité de pilotage de dix-huit personnalités est chargé d'animer cette conférence en auditionnant toutes les parties prenantes. Selon le ministre, les pistes retenues devraient être présentées à la mi-mai 2011, mais sans application concrète avant 2013, les calendriers des trois prochaines années étant déjà fixés.

Que faut-il en attendre ? Pour le SNUipp-FSU, le cœur du débat doit être le temps de l'enfant et non la recherche de nouvelles coupes budgétaires. C'est ainsi que la question ne peut se prendre par le petit bout de la lorgnette en interrogeant uniquement le rythme hebdomadaire à quatre ou cinq jours de classe. Sans compter les conséquences de l'application de cette seule mesure pour les communes : les journées de classe raccourcies, qui s'occupera des enfants dont la journée de classe s'achève à 15 h 30 ? Les communes riches pourront mettre en œuvre des activités péri-éducatives quand les plus déshéritées ne pourront rien proposer. Une réalité qui met ainsi à jour les fortes inégalités en matière d'offre éducative qui existent entre les collectivités territoriales.

Le temps de l'enfant doit donc être approché dans sa dimension globale articulant le temps scolaire et extrascolaire, s'attaquant au calendrier annuel avec une réelle rythmicité de sept semaines d'école et de deux semaines

de vacances. Sans oublier les questions liées à l'amélioration du « climat » scolaire : les élèves sont moins disponibles pour les apprentissages dans une classe de trente élèves et après un repas pris dans le bruit et la bousculade. Trouver les bons rythmes, c'est donc aussi s'en donner les moyens. Sur ce point, Luc Chatel n'a encore rien dévoilé d'encourageant. ■

Le temps de l'enfant doit donc être approché dans sa dimension globale articulant le temps scolaire et extrascolaire



© Clément Martin

Cours le matin, sport l'après-midi

Le « SPAM » de la rentrée

S'il était besoin d'une confirmation que l'expérimentation « Cours le matin, sport l'après-midi » est d'abord une opération de communication ministérielle, l'enquête menée par le SNEP auprès des établissements concernés l'apporte sans équivoque. Elle montre aussi beaucoup d'improvisation, voire de précipitation dans la mise en œuvre, ainsi qu'un mépris des procédures démocratiques (CA non consultés [28 %] ou informés sans vote, pressions exercées sur les enseignants d'EPS, voire chantage aux moyens pour la rentrée...). Le ministère n'a manifestement pas fait siens les objectifs de citoyenneté et de respect de la règle...

Mise en place chaotique

Dans près de la moitié des 116 EPLE, les élèves ne sont pas volontaires, et dans 80 %, le dispositif est un recyclage de « renforcements sportifs » préexistants. Un enseignant d'EPS sur deux a refusé d'entrer dans le dispositif, mais certains ont finalement

accepté, pour garder la maîtrise de l'organisation, et s'opposer au risque de déscolarisation de l'EPS.

Dans l'urgence, la mise en place de l'expérimentation a surtout consisté à placer l'après-midi les cours d'EPS, ainsi que les diverses options existantes, plus le sport scolaire (UNSS) du mercredi après-midi. Un EPLE sur trois a organisé une demi-journée sportive en plus, un sur quatre l'a fait sur deux demi-journées supplémentaires. Un peu plus de la moitié font appel à des intervenants extérieurs.

Pour boucler le projet, près d'un EPLE sur deux a placé d'autres cours l'après-midi : les enseignements artistiques et la technologie sont d'abord concernés, comme s'il n'y avait pas d'apprentissages demandant de la concentration dans ces disciplines !

Incohérence et danger

Ces données recueillies auprès des collègues montrent, pour la plupart, l'inconsistance et l'incohérence de l'opération.

Pour autant, ne nous y trompons pas : si l'occupation du terrain médiatique en est l'objectif premier, le SPAM est aussi l'expérimentation d'une possible déscolarisation des disciplines jugées non fondamentales, celles que le socle commun de la loi Fillon laisse de côté, voire ignore.

Le SNEP oppose à ce bricolage ministériel la revendication d'une revalorisation de l'EPS et du sport scolaire au sein du service public d'éducation, dans le cadre de rythmes scolaires repensés. « Plus et mieux d'école », sans hiérarchie entre les disciplines, dans la perspective de la réussite de tous, c'est possible. La culture commune que nous appelons de nos vœux doit intégrer ces préoccupations. ■

1968

Début du zonage des vacances scolaires pour satisfaire les professionnels du tourisme.

1969

Le samedi après-midi est libéré. La semaine de classe passe de 30 à 27 heures.

1972

Le jeudi est remplacé par le mercredi.

1980

Un rapport du Conseil économique et social préconise le découpage de l'année scolaire en périodes de cinq à sept semaines entrecoupées de périodes de vacances de deux semaines.

1986

Adoption du calendrier 7/2 abandonné l'année suivante.

2008

Application de la semaine de quatre jours dans le premier degré à l'initiative du ministre Xavier Darcos.



Élargir le débat

Les rythmes scolaires, une question de contenus et de pratiques

Les discours officiels visent à faire croire que l'organisation de la journée, de la semaine ou de l'année scolaire serait principalement responsable de l'échec d'un nombre important d'élèves.

Ainsi, comme pour la réforme du lycée, le ministère pose le débat sur les rythmes scolaires d'une manière biaisée : il met d'abord en avant la longueur et le découpage du temps scolaire au lieu de partir de ce que l'on enseigne, et comment on l'enseigne.

Le rythme, ce n'est pas qu'une question de tempo...

Autre débat à ne pas occulter, celui de la hiérarchie des disciplines qui, au lieu d'être interrogée, est renforcée par l'expérimentation « cours le matin, sport l'après-midi » : ainsi les enseignements nécessitant un investissement intellectuel devraient être placés le matin, les autres (dont l'éducation physique et les enseignements artistiques) envisagés l'après-midi. Or, si l'on

peut dire que les modes de sollicitation sont différents d'une discipline à l'autre, que les pratiques mises en œuvre ne nécessitent pas le même investissement de la part des élèves (y compris à l'intérieur d'une même matière), toutes les disciplines nécessitent des efforts intellectuels. Pour le SNES, la question des rythmes scolaires doit être posée en partant des missions de l'école et des objectifs de formation initiale qu'on se donne pour toute la jeunesse, tant en terme de culture commune que de qualification, en s'intéressant au temps global de l'élève et à l'articulation entre travail dans et hors la classe (car chacun sait que le « travail à la maison » peut être discriminant en terme de réussite). Il faudrait créer les conditions pour que tous les élèves soient mis en situation de profiter au mieux du temps passé en classe, et ce quelle que soit la discipline enseignée, ce qui suppose notamment d'en finir avec les effectifs pléthoriques de classes, de faire alterner les modes de mise en activité des élèves (travaux en classe complète, en groupes restreints, voire en

petits groupes), d'envisager plus d'activités expérimentales, de TP, de réalisations, de pratiques sportive et artistique.

La question des rythmes scolaires croise par ailleurs celle de l'accompagnement éducatif, aux contours mal définis, qui contribue à gommer les frontières entre ce qui relève ou non du temps scolaire. Ainsi, se confondent et se superposent dans les établissements les activités de l'accompagnement éducatif et les dispositifs d'aide aux élèves (comme l'ATP en Sixième) ou les dispositifs artistiques et/ou culturels (comme la chorale ou « collège/lycée au cinéma ») qui relèvent normalement du temps scolaire.

Articuler les différents « temps » de l'élève

Et au final, on le sait bien, il y a un risque que l'EPS et les enseignements artistiques ne relèvent plus vraiment de la responsabilité de l'État mais des collectivités territoriales et des associations, ce qui généreraient de terribles inégalités entre les élèves... et aboutirait à une formation déséquilibrée des individus. Il faudrait donc repenser l'organisation du temps périscolaire dans le cadre d'une réflexion sur le temps global des jeunes (en articulation et non en concurrence avec le temps scolaire). Il conviendrait aussi que les enseignants soient davantage formés à l'identification de ce qui fait obstacle aux apprentissages des élèves. Dans tous les cas, ce n'est pas en réduisant les heures d'enseignement, en alourdisant à l'infini la charge de travail des personnels ou en sacrifiant la formation initiale et continue des enseignants qu'on peut assurer la réussite de tous les élèves. ■

Pour le SNES, la question des rythmes scolaires doit être posée en partant des missions de l'école et des objectifs de formation initiale qu'on se donne pour toute la jeunesse



© Thierry Nectoux

Temps réel de la scolarité

Le rythme du socle ou celui de la culture ?

Directement liée aux missions assignées au système éducatif, la question des rythmes scolaires se pose de façon différente suivant que l'on envisage une scolarité obligatoire jusqu'à 16 ans, tournée vers l'acquisition du socle commun, et avec pour seule ambition de former un individu adapté au cadre socio-économique, tout en dégageant

quelques élites, ou bien que l'on se situe dans une perspective de démocratisation, avec l'objectif d'une élévation générale du niveau de qualification de la population.

Apprendre mieux, plus, plus longtemps

Quels contenus enseigner, quelles pratiques et pour quels élèves, quelle articulation entre

travail en classe et travail « à la maison » ? Ces interrogations sont préalables à toute réflexion sur l'organisation de la journée et de la semaine scolaires. La fatigue et le stress dépendent aussi de l'intérêt porté à l'activité scolaire, du sens trouvé aux apprentissages, de la nature de l'activité proposée et des conditions matérielles de sa réalisation.

Chiffres

40 %

Le travail scolaire se concentre actuellement à 40 % sur le premier trimestre.

864 heures

De 1894 à 2008 la semaine de l'élcolier est passée de 1 338 heures à 864 heures annuelles.

80 %

80 % des parents et 56 % des enseignants sont opposés à la classe le samedi matin (sondage Sofres 2007).

Pour le SNES, centrer la scolarité obligatoire sur l'acquisition du socle commun, c'est prendre le risque de discriminer les disciplines les unes par rapport aux autres, certaines étant très largement oubliées dans la définition du socle, et, peut-être d'externaliser celles qui sont marginalisées (EPS, enseignements artistiques). À l'opposé de cette hiérarchisation renforcée, ne pourrait-on pas profiter de l'allongement effectif des scolarités (en 2008-2009, 90,4 % des élèves de 17 ans étaient scolarisés⁽¹⁾), pour refondre les programmes, les repenser avec l'objectif de permettre davantage de liens entre les disciplines, accorder une place plus importante à la culture technologique, artistique, voire introduire de nouveaux enseignements ? Redonner du temps à la construction patiente des savoirs (en acceptant les détours pédagogiques et l'apport de toutes les disciplines dans la construction de l'estime de soi), dédramatiser les difficultés rencontrées (par une évaluation plus soucieuse de repérer les réussites sans démagogie), sont alors des pistes plus sûres pour un temps scolaire plus épanouissant.

Redonner du temps à la construction patiente des savoirs (...), dédramatiser les difficultés rencontrées (...) sont des pistes plus sûres pour un temps scolaire plus épanouissant

Se donner le temps

Envisager une scolarité obligatoire pour tous jusqu'à 18 ans dans le cadre d'une culture commune, c'est considérer qu'il n'y a pas de jeunes inaptes à acquérir cette culture commune dont l'acquisition se poursuit au lycée, pour tous mais sous des formes diversifiées.

C'est aussi donner le temps aux jeunes de construire leur ambition. ■

(1) Source : DEPP



« Entre-temps » scolaire... Mais que font-ils en dehors des cours ?

Transports scolaires, organisation pédagogique, accueil à l'internat ou à la demi-pension, possibilités de sorties ou non, ces contraintes déterminent les « autres temps » de l'élève (autonomie, temps libres, temps détournés). Collégiens ou lycéens, leur perception de ces temps est diverse. Que font-ils en dehors des cours alors qu'ils ont désinvesti depuis plus d'une

dizaine d'années les activités de type socio-éducatif ? L'aménagement des locaux et l'organisation du temps scolaire ont des effets très concrets, l'architecture est souvent peu fonctionnelle.

Temps libre ou temps mort ?

Des salles de permanence surchargées permettent-elles un encadrement de qualité, un travail autonome, une activité réelle des élèves ainsi qu'un soutien individualisé ? Quelle articulation entre l'accueil au CDI et celui en permanence ? Des collégiens, souvent « captifs », perçoivent ces heures comme des périodes de désœuvrement. La

pause de midi est très appréciée des élèves qui en regrettent la brièveté. Les foyers, les maisons des lycéens, les divers espaces collectifs, quand ils existent, peuvent être autant d'appropriations de ce temps libre.

L'organisation globale du temps scolaire doit être réfléchie pour éviter que ces périodes hors classe ne se réduisent à une sorte de gardiennage ou à un simple espace de « loisirs ».

Vie scolaire : l'affaire de tous

Pour cela, il faut des équipes de vie scolaire suffisantes pour accompagner les élèves, ce n'est pas le cas aujourd'hui. Les instances de concertation avec les délégués élèves ont aussi un rôle à jouer dans ce domaine.

Cette orientation devrait inspirer à la fois l'organisation pédagogique en facilitant l'entrée dans les apprentissages mais aussi des dispositifs d'encadrement éducatif favorisant l'intégration de tous les publics scolaires. En lien avec les collectivités territoriales, elle doit avoir pour objectif d'améliorer l'aménagement des locaux et les modes de transport. Elle doit articuler temps scolaires et non scolaires, favorisant l'accès à l'autonomie, l'ouverture et la sociabilité ! ■



L'organisation globale du temps scolaire doit être réfléchie pour éviter que ces périodes hors classe ne se réduisent à une sorte de gardiennage ou un simple espace de loisirs

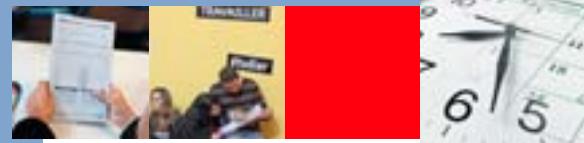
Citations

« L'idéal serait que nos enfants aillent à l'école six jours sur sept »

YVAN TOUITOU, chronobiologiste

« Il faut savoir que toucher au calendrier scolaire, c'est provoquer des changements sur des pans entiers de l'économie. »

GEORGES FOTINOS, ancienement chargé du dossier « Aménagement du temps et des rythmes scolaires » au MEN



Vu de l'étranger



© DR

Au Danemark...

Dans le cadre de la conférence sur les rythmes scolaires, Luc Chatel s'est rendu fin août à Copenhague afin de s'inspirer des « bonnes pratiques européennes ». Au-delà du calendrier scolaire, les contrastes avec le système éducatif français sont nombreux (individualisation des emplois du temps, pas de coupure nette entre le primaire et le collège, grande autonomie laissée aux établissements). Pourtant, dans les comparaisons internationales, les résultats des deux systèmes éducatifs sont proches. Questions à **Hans Laugesen**, secrétaire international du syndicat GL (Gymnasieskolernes Laererforening) qui syndique 95 % des enseignants du secondaire supérieur.

L'US : Comment s'organisent la journée et l'année scolaire au Danemark ?

Hans Laugesen : Un élève a environ 31 cours de 45 minutes par semaine. En plus de cela, il doit passer en moyenne 6 heures par semaine à faire les devoirs écrits à la maison ainsi que 7 à 14 heures à étudier les leçons. La durée de l'année scolaire est de 200 jours de cours en y incluant les 25 journées consacrées aux examens. Les congés d'été s'étalent entre le 25 juin et le 9 août. À la mi-octobre, il y a une semaine de vacances d'automne. À Noël, dix à quatorze jours de congés. Il faut ajouter une semaine de vacances en février et une semaine de congés autour du week-end de Pâques. C'est le ministère qui décide de la période d'exams mais le reste du calendrier et la répartition du nombre obligatoire de jours de cours sont décidés au niveau de l'établissement et approuvé par le conseil d'école.

L'US : Peut-on parler d'emploi du temps individualisé ?

H. L. : L'emploi du temps hebdomadaire de chaque élève est déterminé par l'emploi du temps de la classe étant donné que la plupart des enseignements disciplinaires sont délivrés dans le même groupe de classe. Mais les élèves ont aussi le choix de quelques enseignements à la carte ce qui conduit à un emploi du temps indi-

vidualisé. La journée des élèves débute à 8 heures pour se terminer à 15 heures avec une pause déjeuner de 30 minutes. Mais beaucoup de lycées ont mis en place des sessions consacrées aux devoirs « après le temps scolaire », durant lesquelles un ou deux enseignants aident les élèves à faire leurs devoirs... Les élèves peuvent également suivre des enseignements facultatifs tels que l'éducation physique et sportive ou des activités artistiques.

L'US : Quelles sont les conséquences de cette organisation sur les services des enseignants ?

H. L. : L'aide aux devoirs est incluse dans la charge annuelle de travail des professeurs. Mais bien souvent ils n'ont pas le temps de préparer ces activités. Dans les négociations que nous avons eues avec le ministère de l'Éducation concernant la charge de travail pour les professeurs, le ministre s'interroge sur la possibilité d'exiger ou non un temps de présence plus long chaque jour dans l'établissement, en plus du nombre d'heures de cours à assurer. Nous estimons que cela exigerait d'avoir des espaces individuels de travail pour les enseignants afin que ce temps de présence ait du sens. De plus, nous considérons qu'allonger la journée de travail pour les élèves est limité compte tenu des activités décrites ci-dessus. ■

Quand l'Allemagne envie le modèle français

Contrairement aux idées reçues, le système scolaire allemand ne repose plus sur le principe des cours le matin et du sport l'après-midi.

Les cours sont certes concentrés le matin mais les élèves sont libérés en début d'après-midi et peuvent s'occuper - ou s'ennuyer - librement. Les activités de l'après-midi sont facultatives et rarement prises en charge par l'établissement scolaire.

Depuis 2003, sous la pression des mauvais résultats de l'Allemagne dans le classement des systèmes éducatifs mené par l'OCDE, le pays a décidé de remanier profondément l'organisation du temps scolaire. L'école toute la journée est

désormais encouragée pour plusieurs raisons : les enfants d'origine modeste sont défavorisés car leurs parents n'ont pas les moyens de leur financer des activités pédagogiques, sportives ou culturelles l'après-midi ; les enfants d'immigrés sont les plus pénalisés par cette organisation. L'Allemagne

est le seul pays de l'OCDE dans lequel les immigrés de deuxième génération ont plus de difficultés scolaires que ceux de la première

génération. Mais ce sont surtout les femmes qui plébiscitent une journée « à la française ».

Dans un pays qui ne connaît pas l'école maternelle, où la plupart des écoles ne disposent pas de cantine et qui propose un rythme allégé aux écoliers, les mères se retrouvent trop souvent obligées d'abandonner leur

activité professionnelle pour s'occuper de leur enfant. Ce n'est pas un hasard si l'Allemagne a le plus faible taux de natalité de l'Europe.

Plus de 4 milliards d'euros ont été investis pour développer la journée continue. Entre 2002 et 2006, la part des élèves qui fréquentent l'école toute la journée est passée de 9,8 à 17,6 %. L'amélioration des performances de l'école allemande ne repose pas sur cette seule mesure mais, couplée à une réflexion sur l'organisation de la journée de cours, elle peut être un levier de réduction des inégalités scolaires. Cependant, dans un pays fédéral où les *länder* sont compétents en matière d'éducation, les communes les plus pauvres et surendettées sont réticentes à investir dans « plus de temps à l'école ». Enfin les résistances restent fortes dans un pays où le modèle de la mère au foyer a la vie dure.



Rythmes scolaires, vie sociale

À la recherche du temps perdu

Si les rythmes scolaires sont censés être définis pour le bien de l'enfant, chacun sait qu'il en va bien autrement.

Dès la création de l'école obligatoire, les rythmes des saisons et des travaux des champs dictaient les vacances d'été à une époque où l'enfant donnait un coup de main aux champs, ou manquait l'école pour aider sa mère à la maison. Aujourd'hui, ce sont les congés scolaires qui scandent l'année sociale. La rentrée n'est pas que scolaire ! Chacun prend ses RTT ou ses congés en fonction des vacances scolaires et les parents – les mères en particulier – tentent de concilier vie familiale et vie professionnelle, d'articuler leur journée et leur semaine de travail en fonction de la semaine de l'enfant. Ainsi du temps partiel du mercredi matin, quasi exclusivement pris par les mères.

Que dire des cours le samedi matin supprimés au nom des intérêts des parents, en tout cas de ceux qui partent en week-end, même s'il est vrai que la demande des familles recomposées méritait d'être entendue et a pesé dans ce sens.



Repenser l'organisation du travail

Comment donc équilibrer ces temps autour de l'enfant ? Sans doute en respectant prioritairement son intérêt, ce qui suppose de mener une réflexion autour du travail en général, de son organisation, de sa durée (oui, la réduction du temps de travail est une bonne idée !) ainsi qu'une organisation des services publics, des activités sportives ou artistiques qui pourrait être revue, dans le respect des conditions de travail des profes-

Les temps sociaux sont en réalité de plus en plus mis sous la prépondérance des intérêts économiques et de l'organisation de l'espace urbain et périurbain

sionnels qui y exercent mais en tenant compte de l'intérêt général...

Les temps sociaux sont en réalité de plus en plus mis sous la prépondérance des intérêts économiques et de l'organisation de l'espace urbain et périurbain (travail le dimanche, heures supplémentaires, temps partiel fragmenté, travail qui déborde sur la vie privée, allongements des trajets de transport...) et cela pose des problèmes aussi bien à l'école qu'à la famille, et à tout le temps hors travail. ■

Rythmes scolaires et services des enseignants

« Travailler plus sans gagner plus »

La définition des « rythmes scolaires » a un impact direct sur la charge de travail des enseignants et des autres personnels : le volume hebdomadaire et annuel du service, sa répartition tant quotidienne qu'hebdomadaire et annuelle en dépendent.

C chacun sait que la confection de l'emploi du temps d'un établissement scolaire doit être effectuée en fonction de paramètres multiples : nombre d'heures de cours hebdomadaire des élèves et répartition de leur temps d'étude par jour et sur la semaine, mise « en barrette » de certains enseignements, contingences matérielles des locaux (nombre, disponibilité, spécificité des salles et équipements...) et moyens alloués à la vie scolaire, obligations réglementaires de service des personnels alliées à leurs souhaits d'organisation et d'équilibre de leur vie professionnelle, personnelle et familiale...

Emploi du temps imposé

La complexité de l'opération est connue de tous. Les « réformes » menées depuis la rentrée sacrifient dès l'abord les vœux des personnels sur l'organisation de leur service. Ainsi, l'expérimentation de cours le matin et activités sportives et « autres » l'après-midi (cf. p. 23) contraint les enseignants, en

fonction de leur discipline, à ne travailler que certaines demi-journées : matin ou après-midi.

Moins payés ?

Dans une logique autre, la mise en place de références horaires annuelles dans la réforme des lycées (enseignement d'exploration, accompagnement personnalisé...) conduit à une annualisation du temps de travail. Le différentiel avec l'obligation réglementaire de service (ORS) peut être important sur un service individuel (ex. : 19,5 heures pendant 27 semaines et 15,5 heures le reste de l'année). S'il peut être pédagogiquement utile de regrouper des heures afin de mettre en place des séquences d'enseignement, la conséquence est que la définition hebdomadaire du temps de travail devient aléatoire, tout comme la notion d'heure supplémentaire : cela permet de ne plus les payer. Ces situations ne sont nullement encadrées et ne débouchent évidemment pas sur la prise en compte ou le

financement, dans l'ORS, du temps de concertation.

Comment comprendre enfin la volonté de raccourcir les vacances d'été de quinze jours, dans le droit fil de la « reconquête » du mois de juin ? S'agit-il de répartir sur quinze jours de plus le volume actuel de travail annuel ? Ou bien de faire travailler quinze jours de plus dans l'année ? Avec une augmentation de salaire à la clef ? La naïveté n'est plus de saison.

Au prétexte de s'interroger sur les rythmes scolaires, c'est une redéfinition des services des enseignants, de la charge et du volume de travail, tant hebdomadaires qu'annuels, qui se profile. Augmentation du nombre de réunions, accroissement de la pénibilité du travail... : une réflexion globale sur le temps et la charge de travail des personnels s'impose. Le gouvernement a une équation budgétaire en tête : diminuer l'offre de formation du service public tout en pressant le citron. « Travailler plus sans gagner plus. » ■

ÉTABLISSEMENTS DE RÉINSERTION SCOLAIRE (ERS) DE CRAON ET CHERBOURG. Les ERS répondent à la demande présidentielle de créer une nouvelle structure pour « rééduquer » des élèves au sein d'internats spécifiques.

Tirer rapidement les leçons

La circulaire, rédigée sans aucune concertation, annonce l'ouverture d'une dizaine d'établissements dès cette année et donne des indications sur le fonctionnement, le public concerné et les objectifs visés. Les jeunes « perturbateurs » de 13 à 16 ans sont pris en charge par des enseignants « motivés » polyvalents, des AED du collège de rattachement pour suivre une scolarisation aménagée (cours le matin centré sur l'acquisition du socle commun, activités multiples l'après-midi, accompagnement éducatif en début de soirée), apprendre les règles du vivre ensemble et « la nécessité d'y obéir ». Dans le projet, il faudrait *a priori* éloigner tous les élèves perturbateurs de leur milieu d'origine. Cela rappelle, sous une forme modernisée, les anciennes maisons de correction qui n'ont pourtant pas démontré leur efficacité.

Des dispositifs bricolés

Les incidents survenus dans les ERS de Portbail (Manche) et de Craon (Mayenne) moins d'une semaine après leur ouverture relancent clairement le débat sur l'existence de ces structures, mises en place dans la précipitation sans consulter la communauté éducative.

À Craon, 5 des 14 élèves ont été renvoyés dès le lendemain de leur arrivée pour avoir molesté des élèves du collège de rattachement qu'ils n'auraient pas dû croiser. Cela montre les limites d'un dispositif qui prétend apprendre à « vivre ensemble » à des jeunes en rupture scolaire et qui les concentre dans un même lieu en leur interdisant de rencontrer des élèves « ordinaires ». Après avoir exercé leur droit de retrait pour remettre en cause un bricolage structurel préjudiciable pour tous et être associés aux discussions, les



© Fotolia / Ifscott22

enseignants de Craon ont repris les cours le 15 novembre mais une partie des parents d'élèves continuent de ne pas envoyer leurs enfants en cours car les conditions de sérenté ne seraient pas réunies.

À Portbail, où les 8 pensionnaires ont été renvoyés dans leur département d'origine pour avoir provoqué des incidents violents, le projet était mal ficelé et l'encadrement particulièrement indigent avec notamment trois jeunes issus du service civique sans formation particulière.

La lutte contre la violence en milieu scolaire mérite mieux qu'un affichage sécuritaire et des dispositifs sans ambition imposés dans l'urgence.

D'un ghetto à l'autre

Alors que les collèges sont notamment sous-dotés pour prévenir les difficultés et que l'assouplissement de la carte scolaire renforce leur polarisation sociale, les ERS instituent la mise à l'écart comme réponse à l'échec scolaire et à l'absentéisme. Ces jeunes sont retirés de leur ghetto urbain pour se retrouver enfermés dans un ghetto à la campagne, d'où un effet « cocotte minute ».

Le ministre doit surseoir à l'ouverture de ces ERS et initier un débat sur les réponses collectives et politiques à apporter au problème de l'exclusion scolaire. ■

Monique Daune



© Thierry Nectoux

CLAIR

Rien d'impératif !

Suite à la procédure en référendum du SNES, le ministère a obtenu que le Conseil d'État ne suspende pas la circulaire CLAIR, mais au prix d'une argumentation tendant à démontrer son caractère uniquement incitatif. Les préfets des études, chargés du suivi éducatif et pédagogique pour chaque niveau, n'ont « vocation qu'à exercer une mission d'appui » et ne disposent donc d'aucun pouvoir hiérarchique. Les personnels en poste qui « ne partageraient pas le projet » ne peuvent en aucun cas être contraints à muter. Le recrutement local ne constitue pas un engagement contractuel, et n'a qu'un « caract

ère moral et ne peut limiter la durée d'affection » ; la lettre de mission individualisée n'est qu'un « outil » et ne peut valoir contrat. Les expérimentations n'ont rien d'obligatoire, la « circulaire étant une simple boîte à outils ». Le conseil d'administration reste, dans tous les cas, maître en la matière et une délibération est indispensable pour que l'établissement soit CLAIR. Le SNES appelle les collègues à se mobiliser pour obtenir un vote négatif du CA.

Tous les outils nécessaires sont consultables sur www.snes.edu. ■

Bruno Mer, Catherine Gourbier

LANGUES VIVANTES. Depuis la loi d'orientation de 2005 et l'introduction du CECRL dans les programmes, les profs de langues n'ont de cesse de jongler entre savoirs et compétences, dans des conditions d'exercice qui se dégradent. Mais de quels types de compétences s'agit-il ? Pour quelle formation ?

Les langues vivantes, à la pointe des dérives pédagogiques ?

Nombre d'enseignants de langue ont entendu à la prérentrée qu'ils pouvaient, du fait de leur expérience avec la validation du niveau A2, aider les collègues des autres disciplines à remplir le livret personnel de compétences, désormais obligatoire au DNB.

Dans le même temps, modifiant et reliant le code de l'éducation et celui du travail, la loi du 24/11/2009 institue pour les élèves un « livret de compétences » ou « passeport orientation et formation » utilisé pour l'embauche et la carrière. Dans ce cadre, les compétences ne sont plus alors un outil au service de l'apprentissage mais de la réorientation du système éducatif vers l'utilitarisme et « l'employabilité ». En langues, nous le savons depuis longtemps : certifications, groupes de compétences, A2, l'approche par « tâches sociales », érigée en modèle pédagogique, tend à remplacer les autres approches (par projet, active, par objectifs...).

Une arnaque pédagogique

L'enseignement n'est plus un pas vers la culture commune mais devient purement utilitaire. Ainsi, il faudrait regrouper les élèves en fonction de leur « niveau de compétences », à croire que les classes de niveau ont fonctionné un jour, que la distinction LV1-LV2 n'a pas de pertinence, que l'enseignement ne s'intéresse pas au reste : citoyenneté, tranche d'âge, séries... Les conditions de travail se dégradent et nombre de questions sont occultées : effectifs des classes, hétérogénéité scolaire et sociale, diversification de l'offre de formation en langues vivantes, emplois du temps figés par la multiplication des « mises en barrettes » imposée par les dispositifs de toutes sortes... Ainsi, l'offre d'un enseignement spécifique de littérature en langue étrangère aux élèves de la série L peut devenir un élément positif dans la recherche de revalorisation de cette série,

mais pourquoi ne pas le proposer à toutes les séries comme dimension constitutive de la culture de tous les élèves ? Enfin, on tue un peu plus chaque année la diversification, en réduisant notamment les LV3 à une peau de chagrin car, pour le ministère, seul l'anglais sert (voir encadré) !

Alors, oui, les enseignants de langues ont un certain recul pour dire que les compétences du ministère et de l'Europe sont une arnaque pédagogique, au service de la restructuration de notre métier et de l'École. Les diplômes devraient céder le pas aux certifications, qui coûtent pourtant des millions (*cf.* contrats passés avec Cambridge et Cervantès) et n'évaluent pas l'ensemble des composantes des programmes.

École à deux vitesses

Utiliser des compétences liées à des savoirs et comme un outil n'est pas un problème



Thierry Nectoux

Pour toute question sur les LV,
consulter le vade-mecum :
[://www.snes.edu/Vademecum-LV.html](http://www.snes.edu/Vademecum-LV.html)

mais ne faire apprendre à ceux qui sont abandonnés au socle qu'un peu de tout ce qui pourrait leur être « utile » pour postuler à des emplois faiblement qualifiés, en est un ! Pour le SNES, l'enseignement des langues vivantes est une composante fondamentale de la formation de tous les jeunes qui doivent avoir accès aux clés pour comprendre le monde et y agir en citoyen. Cela nécessite le retour à trois heures hebdomadaires par classe à effectif réduit, une politique ambitieuse de diversification des langues, le maintien d'épreuves terminales nationales évaluant toutes les dimensions de cet enseignement, le développement de l'exposition linguistique des enfants (films en VO sur le service public, par exemple)... ■

Thérèse Jamet-Madec et Marc Rollin
contenus.secretariat@snes.edu

ERRATUM

L'US n° 701 a rendu compte des Rendez-vous de l'Histoire de Blois. Simon Grivet est intervenu lors de la table ronde organisée en partenariat avec les « Cahiers d'Histoire » sur l'atonie du mouvement social face à la sévérité grandissante des politiques pénales aux États-Unis depuis l'ère Reagan. Son nom a été malencontreusement oublié : toutes les excuses de **L'US**.

STAGES D'ANGLAIS : LA CERISE SUR LE GÂTEAU

M. Chatel veut envoyer une lettre aux familles pour qu'elles acceptent des stages d'anglais pour leurs enfants pendant les vacances afin de devenir « bilingues » ! Entretenant l'illusion qu'un stage intensif serait plus efficace qu'une construction régulière et inscrite dans la durée, les 18 heures de stage doivent combler des lacunes et compenser l'impossibilité pour certains élèves de partir à l'étranger. Ne serait-il pas plus efficace et juste de prévoir des bourses pour qu'ils puissent le faire ? Vu le temps qu'il faut pour certains élèves avant d'être en confiance pour parler, la prise en charge par plusieurs intervenants (enseignant, assistant, natif) est un autre écueil. Alors que le ministère supprime des postes et augmente les effectifs, il a de l'argent pour financer ces dispositifs hors temps scolaire dont la pertinence est discutable. Faisons comprendre que les refuser, c'est se battre pour un enseignement digne de ce nom.

ON AIME À RÉPÉTER QU'AUJOURD'HUI ON NE LIT PLUS EN FRANCE. On aime aussi à dire que les Français, abrutis par la télévision et les mauvais romans sont prêts à tout croire et tout avaler. Sombre constat pour l'esprit critique d'un pays jadis porte-Lumières... Un constat qu'il faut très sérieusement nuancer. Le monde de l'édition alternative est en pleine expansion. Il ne se contente pas de propager des écrits novateurs mais stimule aussi la création des auteurs qui s'épanouissent avec lui. Les jeunes éditeurs ont à cœur d'être autre chose que de simples porte-voix : de véritables créateurs travaillant en synergie avec les écrivains et les chercheurs.

Les Nouvelles Lumières

L'enthousiasme de David Meulemans, à la tête des *Forges de Vulcain*, fondées en 2007, et de Marianne Zuzula, qui, en 2009, a créé avec Raphaël Thomas *La Ville Brûle*, nous permet ainsi d'affirmer que le Livre a de beaux jours devant lui (voir coordonnées des éditeurs page ci-contre). Par leur tirage (2 000 exemplaires par ouvrage en



© DR

moyenne), ces maisons se classent parmi les quelque 800 petites éditions d'Île-de-France, dont beaucoup ont vu le jour ces dernières années, preuve du dynamisme du secteur. « *On ne vit pas encore de cela* » avoue Marianne, qui travaille par ailleurs dans une grande maison d'édition. « *Le but est avant tout de faire des livres qui se vendent suffisamment pour que la production d'autres livres soit possible ensuite* ». Épargnés par les exigences classiques de rentabilité, nos deux éditeurs possèdent ainsi un rôle privilégié dans la diffusion des idées.

Renverser les codes

Avant tout, David et Marianne ne cachent pas les visées subversives de leurs publications. Chacun à sa manière, ils renversent les codes communément admis. Mais il est significatif que dans les deux cas, le travail critique se veut collectif. David, Normalien philosophe, dirige la collection littéraire de son édition, et favorise un type d'écriture visant à dépasser la prétendue solitude naturelle du créateur. « *On a peut-être trop sacré l'idée d'un*

écrivain isolé, seul maître de sa création. Or aujourd'hui les jeunes écrivains, s'ils sont seuls physiquement, ne sont plus vraiment seuls dans leur tête, et sont souvent paralysés, en amont, par la voix des autres. » Outre la diffusion de publications collectives, David se donne ainsi pour objectif d'aider l'écrivain à faire le vide autour de lui. « *Nous cherchons à faire en sorte que l'écrivain soit vraiment seul intellectuellement. Qu'il creuse son propre sillon, pour citer Hume.* » David n'a donc aucun problème à

accessibles les grandes questions actuelles sans les dénaturer. Le dialogue interdisciplinaire, entre des sociologues et des biologistes sur la question du climat par exemple, est un des moyens d'articuler le débat scientifique et le débat citoyen. » Pour Marianne et David, penser se conjugue ainsi au pluriel. « *Collectif* » est aussi l'adjectif qui qualifie les rapports que les petites maisons d'édition entretiennent entre elles. « *On ne se fait pas la guerre bien au contraire, explique Marianne. Si des événements se présentent,*

Chacun à sa manière, ils renversent les codes communément admis. Mais il est significatif que dans les deux cas, le travail critique se veut collectif

affirmer qu'il ne publie que des amis... Mais en un sens qu'il faut redéfinir : les collusions malsaines dont le capitalisme a gangrené l'espace public font par exemple de Sarkozy et de Bouygues non des amis mais des « compères » selon l'éditeur. L'amitié, quant à elle, est une mise en commun des vertus, et il s'agit pour les *Forges de marcher main dans la main avec ses auteurs*.

Quant aux livres de Marianne, leur couverture rayée symbolise bien les failles que leur énergie produit sur la surface trop lisse des idées reçues. Les anarchistes, Marx, l'écologie,

des salons alternatifs ou autres, on s'informe les uns les autres. Il règne une véritable solidarité entre nous. C'est vraiment sympa. » Il n'y a pas de guerre non plus entre petites et grandes éditions : « *On ne joue pas dans la même cour ! Et nos finalités ne sont pas les mêmes non plus...* ». Marianne souligne pourtant que la liberté d'expression est menacée par le fait que 10 % des groupes d'édition, liés à de gros groupes industriels, se partagent 90 % du marché du livre. « *L'accès aux librairies est monopolisé par les grandes*

les Univers multiples, sont passés au crible d'analystes de tous horizons, dans des dialogues qui se veulent à mi-chemin du débat spécialisé et de la vulgarisation. Beaucoup voudraient lire de la science ou des sciences humaines, mais ont l'impression qu'il faut un doctorat pour accéder à ce que leur proposent les éditions spécialisées. Or la créativité dans ces domaines est immense aujourd'hui. Nous avons donc pour ambition de rendre





© DR

maisons. Le lecteur, je le comprends, il ne lit que ce qu'on lui propose, et c'est un vrai problème pour nous. »

Liberté d'expression et autocensure

Un autre obstacle à la liberté d'expression est constitué par la menace des procès en diffamation, auxquels les petites maisons d'édition n'ont pas les moyens de faire face. Marianne avoue ainsi avoir été quelque peu soulagée par le fait que certains de ses auteurs aient d'eux-mêmes souhaité retirer avant publication les critiques qu'ils adressaient à un ancien ministre... dégrasseur de mammouths...

De façon plus subtile, ce sont ainsi les auteurs qui en viennent à s'autocensurer. C'est là, souligne David, le danger le plus sérieux pour la liberté d'expression. Non seulement les auteurs n'osent pas critiquer les puissants, et font preuve d'une piété « liberté sociale », mais leur capacité de création est encore menacée par la standardisation des approches. « *Les jeunes romanciers ont tendance à tous écrire de la même manière : celle des romanciers consacrés.* » C'est d'ailleurs là que David voit la plus grande difficulté de son métier : « *Si j'arrive à rendre l'écrivain plus libre, pour le reste... l'intendance suivra !* »

En particulier, David attire notre attention sur le fait qu'« *il y a bien des années qu'on*

voudrait dire : c'est sa volonté de créer elle-même qui semble d'emblée entravée.

Susciter l'audace

C'est alors à l'éditeur lui-même de susciter l'audace chez les auteurs. Ainsi chacun de nos deux éditeurs n'hésite-t-il pas à publier un livre expliquant l'échec du mouvement syndical contre la réforme de l'Université en pointant les faiblesses... de l'Université elle-même, et de la scission qui s'y est opé-

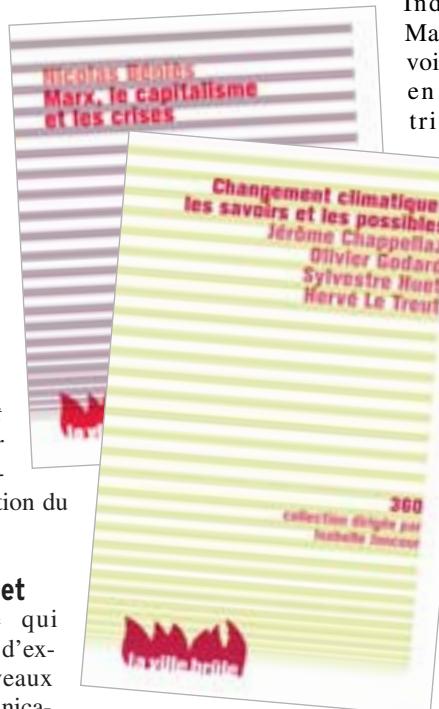
Indépendants, David et Marianne ont le seul souci de voir diffuser la pensée critique

rée entre les professeurs et les étudiants. Ces derniers peuvent donner l'impression de se sentir peu concernés par l'avenir d'une institution qui ne leur semble pas être soucieuse du leur. Le mouvement aurait-il échoué car la cause ne mobilise pas ? Loin de la rengaine humaniste habituelle, il faut se poser la question, au risque de

se mettre à dos les profs, qui constituent une grande partie de leurs lecteurs... « *Notre idée, c'est qu'il ne faut pas servir au lecteur ce qu'il attend, déclare ainsi David, mais faire en sorte qu'il lise ce qu'on lui propose. Publions des bons livres et les gens finiront par les lire.* » Ce pourrait être une définition du courage éditorial.

Édition et internet

Toujours en ce qui concerne la liberté d'expression, les nouveaux moyens de communication sont-ils un obstacle pour les éditeurs ? Unanimes, David et Marianne soulignent au contraire l'opportunité pour eux de ces nouveaux médias. Pour le premier, internet four-



« Publions des bons livres et les gens finiront par les lire. »

Ce pourrait être une définition du courage éditorial

n'a pas assisté à un scandale artistique à teneur sexuelle du genre du déjeuner sur l'herbe de Manet. À la place, sur ses 700 romans, la rentrée littéraire nous réserve ses quatre ou cinq micro-scandales sexuels convenus... » Autrement dit, frileux ou standardisé, le créateur contemporain n'a pas besoin de bâillon pour ne pas dire ce qu'il

nit des moyens de diffusion publicitaire sans précédent historique pour les maisons comme la sienne. Par ailleurs, des formes littéraires nouvelles y sont nées, comme le blog, qui fournira par exemple la trame d'un roman de François Chabeuf, un des auteurs des *Forges*. Jour après jour se tisse ainsi sur la toile des romans dont le lecteur peut suivre la patiente

MAISONS D'ÉDITION

• Aux forges de Vulcain

<http://www.auxforgesdevulcain.fr>

Courriel : editeur@auxforgesdevulcain.fr

Adresse : 65, bd Garibaldi, 75015 Paris

• La ville brûle

<http://www.lavillebrule.com/fr>

Adresse : 36, rue Parmentier, 93100 Montreuil

élaboration. Marianne voit quant à elle dans internet le moyen d'atténuer le problème de la visibilité des petites éditions en contournant les impératifs économiques des libraires par le moyen des prises de commande directes. Ce qui est rare aujourd'hui, ce n'est pas tant l'intelligence que le désintéressement.

Indépendants, David et Marianne ont le seul souci de voir diffuser la pensée critique en ces temps obscurs où triomphe la domination de l'homme par l'homme. « *C'est un moment très excitant pour se lancer dans l'aventure. Et quand on est petit éditeur, on est moins soumis aux logiques économiques, ce qui nous permet de nous concentrer sur la qualité de nos livres, afin d'en faire de vrais outils d'émancipation* » selon David. « *Je trouve ma satisfaction dans le fait de participer modestement à la propagation d'idées nouvelles et subversives. Beaucoup des livres que nous publions ne seraient pas publiés dans des grandes éditions, c'est évident.* Mais dire que nous sommes les artisans contemporains des Lumières, ce serait prétentieux », tempère Marianne. Voltaire attribuait pourtant à la démultiplication des journaux au début du XVIII^e siècle la propagation fatale des Lumières : « *Les Français arrivent tard à tout, mais enfin ils arrivent. La lumière s'est tellement répandue de proche en proche qu'on éclatera à la première occasion ; et alors, ce sera un beau tapage. Les jeunes gens sont bien heureux : ils verront de belles choses.* » Alors qui sait... ■

Portrait réalisé par Matthieu Niango

Lille

Discrimination

Fin octobre-début novembre, des collègues de l'académie de Lille ayant sollicité une autorisation de cumul d'activités auprès du recteurat de Lille ont eu la mauvaise surprise de recevoir un refus. Mauvaise surprise pour eux dont la plupart avaient déjà commencé les heures (colles en prépa, heures en licence pro, vacation à la fac...), estimant, conformément au texte législatif, que l'absence de réponse au bout d'un mois équivalait à un accord tacite.

L'affaire a pris très rapidement l'aspect d'un scandale aux allures de discrimination syndicale : la motivation du refus indiquait en effet que le personnel concerné avait indiqué son refus d'être tuteur d'un stagiaire temps plein. Le SNES a très rapidement saisi les présidents d'université, la presse et a annoncé son intention de saisir la Halde, la CNIL et la LDH, non pas pour défendre les cumuls en tant que tels, mais bien contre la remise en cause des moyens d'action syndicaux (pétitions, engagement à refuser les heures supplémentaires...).

Le CTPA du 16 novembre a été l'occasion d'obtenir un revirement de la rectrice : dès le lendemain, des fax arrivaient dans les établissements pour revenir sur les décisions de refus. C'est une victoire syndicale qui illustre l'efficacité des mots d'ordres syndicaux.

Enseignants documentalistes

Un silence qui en dit long

Fin juin la DGESCO a annulé la dernière réunion sur l'actualisation de notre circulaire de missions. Depuis, elle reste muette malgré plusieurs courriers de relance du SNES. Ce projet serait-il tombé aux oubliettes ? La publication récente des *Repères pour la mise en œuvre du Parcours de formation à la culture de l'information* ne peut se substituer à cette actualisation ! Le ministère veut-il faire le silence sur la situation dans notre discipline ? 500 postes restés vacants à la rentrée 2010, 200 occupés par des stagiaires privés de formation. Insuffisance des recrutements, précarité, et recours aux reconversions « sauvages » doivent cesser. Vos réactions sur la situation nous intéressent.

documentalistes@snes.edu

SneP Syndicat National de l'Education Physique

snes fsu Syndicat National des Enseignants du Second degré

SNUEP Syndicat National Unitaire de l'Enseignement Professionnel

MUTATIONS 2011

Le paritarisme pour défendre les droits des personnels

MUTATIONS 2011 : C'EST PARTI !

LE SNES ET SES ÉLUS : UNE INFORMATION CLAIRE

OUVERTURE DES SERVEURS

Du jeudi 18 novembre au mardi 7 décembre (12 heures)

TOUT SUR LE MOUVEMENT 2011

Pour bien préparer sa première affectation, sa mutation, sa réintégration : les conseils des commissaires paritaires, élus nationaux du SNES.

→ Sur le site www.snes.edu :

- les publications en ligne ;
- les barres inter et intra des années antérieures ;
- le calcul de votre barème ;
- le forum de discussion ;
- les « questions-réponses »...

→ Supplément spécial « mutations 2011 » (L'US n° 701) :

- les enjeux du mouvement 2011 ;
- le calendrier, les contacts et coordonnées indispensables ;
- le tableau des barèmes, le traitement des différentes situations par l'administration ;
- les fiches syndicales de suivi individuel...

→ Dans les sections académiques du SNES :

- les cartes des barres interacadémiques et intra-académiques 2010 ;
- les permanences et réunions mutations ;
- les rendez-vous individualisés...

POUR SUIVRE L'ACTUALITÉ

Consultez régulièrement le site www.snes.edu et les sites des sections académiques.

RETRAITES. La loi de réforme des retraites, publiée le 10 novembre, comporte divers articles introduits au cours des débats parlementaires à seule fin d'économies payées par les fonctionnaires. L'article 46 est de ceux-là.

Impératif : cesser l'activité le dernier jour du mois

Applicable aux pensions liquidées à compter du 1^{er} juillet 2011, il prévoit, contrairement aux dispositions antérieures du traitement continué, que la rémunération est interrompue à compter du jour de la cessation d'activité, tandis que la première pension, versée en fin de mois, n'est due qu'à compter du premier jour du mois suivant la fin d'activité⁽¹⁾.

Il devient donc impératif de cesser son activité le dernier jour du mois, sauf à subir une période sans traitement ni pension.

Un mois pour un trimestre

Les personnels du second degré n'ont aucune obligation de lier leur départ en retraite au calendrier scolaire. Ils auront donc intérêt à choisir la fin du mois qui leur permet d'éviter un trimestre de décote ou d'acquérir un tri-



ont rédigé ces amendements, sont bien peu soucieux du travail administratif.

Les enseignants qui cessent leur activité à la rentrée 2011 ont déjà été invités à déposer leurs demandes de retraite.

Ces demandes devront être modifiées pour ne pas entraîner d'interruption de revenus. Du fait de la modification de la loi, cela ne saurait leur être refusé. Une affaire lamentable quand les services administratifs, dont les effectifs sont toujours moins nombreux, sont déjà en difficulté pour renseigner les personnels dont ils assurent la gestion. ■

Anne Féray

mestre de services en plus. Toutes les durées sont décomptées par jour et les règles d'arrondi, précisées par la réglementation, varient selon qu'il s'agit de la durée des services ou de la durée d'assurance (celle qui détermine la décote). Il est donc recommandé aux intéressés de se déterminer à partir du décompte officiel de

leurs services (le document d'examen des droits à pension établi dans les deux ans qui précédent l'âge de la retraite) ; les syndiqués solliciteront les permanences du SNES.

Modifier les demandes

Les parlementaires, et les conseillers du gouvernement qui

(1) Exception faite des retraites pour invalidité ou prononcées à la limite d'âge, cas dans lesquels la pension est due dès le jour de la cessation d'activité.

STATUTS DE 1950, contrairement à certaines rumeurs infondées, ils ne sont en rien modifiés.

Vérification des états VS et des services : vigilance

De nombreux recteurs et chefs d'établissement utilisent la mise en place de la réforme des lycées, imposée à la hussarde par le ministre Chatel, pour contourner les décrets de 1950 en calculant au détriment des collègues l'état de leur service et grappiller des heures au sein de l'enveloppe globale dont est doté l'établissement. Cette dérive est inadmissible : elle doit être combattue avec la plus grande fermeté. Les décrets de 1950 n'ont pas été modifiés suite à la réforme des lycées, ni dans la lettre ni dans l'esprit. Le SNES, reçu à sa demande à la DGRH du ministère de l'Éducation nationale, en a eu confirmation.

Seules les heures de cours avec des classes dont l'effectif est stric-

tement inférieur à 20 élèves peuvent être prises en compte pour l'application de la majoration du maximum de service pour effectifs faibles. Ainsi, les heures d'enseignement d'exploration, d'accompagnement personnalisé ou de groupe ne doivent pas être comptabilisées pour le calcul de cette majoration. Outre le fait que, statutairement, ce mode de calcul est régulier, le SNES considère que les heures de groupe sont dédiées à la mise en place de dispositifs d'en-

seignement qui impliquent de travailler avec des effectifs réduits (effectif inférieur à celui du groupe classe). Il s'agit d'une nécessité pour la réussite de nos élèves et non du cas de figure d'une « classe, division ou section de moins de 20 élèves ».

Pour l'attribution de l'heure de minoration de service pour les collègues qui enseignent en cycle terminal ou post-bac (dite heure de première chaire), la mise en place de la réforme dans le cycle Ter-

minal, que le SNES combat, ne modifie en rien les modalités de décompte des heures y ouvrant droit. Ainsi, sont considérées comme classes parallèles et ne sont donc prises en compte qu'une seule fois dans le calcul, les classes dont l'horaire, le programme, l'épreuve et le coefficient relatif au baccalauréat sont les mêmes (circulaire du 15 janvier 1952). Le SNES appelle l'ensemble des collègues à être vigilants et à ne pas laisser les chefs d'établissement interpréter les décrets de 1950 selon leurs lubies. En cas de problème, contactez immédiatement la section SNES de votre académie pour vérifier le décompte de votre service et faire rétablir le juste calcul s'il en est besoin. ■

Xavier Marand
intercat@snes.edu



La Villeneuve de Grenoble, l'autre quartier...



© AFP/Philippe Merle

EN PLEIN CŒUR DE L'ÉTÉ, le quartier de la Villeneuve à Grenoble s'enflamme et déboule sur les petits écrans du monde entier. Un remake des émeutes de 2005 ? Pas tout à fait. Même si cette violence résulte de l'échec d'une politique, confirmé ici par ce déploiement aussi brutal qu'incompréhensible de forces de l'ordre, la Villeneuve, bien que difficile, n'est pas que ce quartier hors-la-loi stigmatisé à plusieurs reprises.

Ou la chronique d'une stigmatisation dénoncée

« *Un ami inquiet, qui venait de voir la télévision chilienne montrant la Villeneuve en état de siège m'a aussitôt téléphoné.* » Jo Briant, habitant de la première heure du quartier, n'accepte toujours pas la vision apocalyptique que l'on donne systématiquement de son quartier. « *Je ne dis pas qu'il n'y a pas de problèmes mais avec le corps d'une victime laissé pendant 1 h 30 au pied de son immeuble, un tel déchaînement répressif, une réaction aussi disproportionnée avec les hélicoptères, des perquisitions humiliantes, il était inévitable que la colère sorte. Ce traitement guerrier a provoqué ce que l'on a vu.* » Un véritable séisme suivi de répliques.

« Quartier Jekyll et Villeneuve Hyde »
Une image en tout cas bien loin de l'idéal qui a prévalu à la création de ce quartier innovant au début des années 70. Que reste-t-il aujourd'hui de cette utopie post-olympique mêlant urbanisme révolutionnaire et mixité sociale ?

Un quartier en proie à des logiques sociales et urbaines discriminatoires « *dont ce type de traitement est l'illustration réelle d'un rejet, d'une stigmatisation* » souligne Jo Briant. Les Trente glorieuses ne sont devenues qu'un triste souvenir. « *Avec 40 % de jeunes sans emploi, une mixité progressivement disparue, ce quartier concentre désormais les marques de l'exclusion sociale, du repli sur soi et même parfois de la délinquance.* »

Pas question pour autant de baisser les bras. Même s'il concède que ce coup porté au quartier « *est très grave* », il refuse « *qu'il soit le coup de trop, le coup de grâce* ». Il y a effectivement des raisons d'espérer. L'ancien Haut-commissaire aux solidarités actives contre la pauvreté, Martin Hirsch évoquait « *un quartier Jekyll et Villeneuve Hyde* », expliquant ainsi le

côté sombre du quartier avec cette délinquance rampante qui a conduit aux émeutes, un côté nuit en somme, mais aussi « *un quartier calme le jour avec des enfants qui se baignent dans le lac et des familles qui se prélassent dans le parc* ». Sans retenir sa formule provocatrice « *d'un petit coin de paradis* », Villeneuve n'en possède pas moins des atouts pour se relever. Bien entendu, cela passe par une politique volontariste. Une autre politique. Pas celle du kärcher qui en fait ne nettoie rien. Il faut envoyer 300 policiers, le raid, le GIPN pour sécuriser un quartier dans lequel une minorité d'agitateurs suffit à justifier un tel déploiement et attirer les médias. Selon le sociologue Sébastien Roché, spécialiste des questions de sécurité, « *on ne nettoie pas ; on intervient uniquement quand il y a une crise, et on repart. On assiste à une militarisation de la police, qui investit des « zones hostiles », avec une cou-*

HISTOIRE D'UN QUARTIER DU FUTUR

En 1972, pour répondre au manque de logements sociaux à Grenoble, la municipalité socialiste met en service les premiers logements d'un quartier au projet d'urbanisme innovant.

Objectifs que se fixait l'équipe d'architectes, de sociologues, d'urbanistes, d'enseignants installés sur place :

- 50 % de logements sociaux, 50 % d'accès à la propriété pour un coût inférieur de 30 % aux prix moyens de l'époque ;
- la création d'écoles, gymnases, piscine, un centre de santé avec pour priorité : la prévention ;
- autant d'emplois que de logements ;
- une galerie piétonne afin d'éviter les grandes barres et les tours ;
- un plan du quartier en forme de crêtes, pour éviter les vis-à-vis.

Les écoles pratiquaient une pédagogie nouvelle, étaient équipées de terminaux d'ordinateur. Elles n'avaient pas de clôtures. Le collège était alors imbriqué avec la Maison de quartier, disposant d'une sorte de restaurant collectif, mélangeant les élèves et les adultes du quartier.

Cette utopie collective a été essayée et réalisée partiellement jusqu'aux années 80.

En 1983, le maire RPR Alain Carignon modifie la politique d'attribution des HLM, mettant à mal l'équilibre social du quartier. Les associations de quartier, les mouvements sociaux et culturels voient leurs subventions se réduire ou disparaître. L'entretien et la rénovation du quartier sont négligés et avec la crise, le quartier se paupérise : 30 % de ses 15 000 habitants sont au chômage, les classes moyennes désertent le quartier.

Dans les années 90, la ghettoïsation aggrave encore un peu plus les difficultés. 50 % des jeunes sont sans emploi et sans aucune perspective. Le quartier plonge dans des logiques sociales et urbaines discriminatoires. Le recul des services et des emplois publics permet aux économies parallèles et aux mouvements communautaires de se développer.

Ce chômage et l'érosion sociale ont sapé l'idéal originel.

verture aérienne. L'utilisation des hélicoptères s'inspire de ce qui se fait aux États-Unis. C'est l'idée d'une police à distance, le contraire de la proximité, d'une police qui va au contact de la population ».

« Une autre politique de la ville »

Pour Jo Brian, immédiatement mobilisé avec l'Union de quartier, « le côté dur de ces événements a provoqué un sursaut des habitants ».

« Mais il faut une politique volontariste des pouvoirs publics pour stopper la paupérisation de ce quartier. Lorsque je suis arrivé ici, un peu comme un pionnier, il y avait la volonté d'en faire un quartier fondé sur le lien social. Ce concept du mieux vivre ensemble reste d'actualité. » Et d'évoquer les nombreux atouts dont dispose la Villeneuve, où d'ailleurs « le milieu associatif reste encore très présent ». « Les équipements publics ne manquent pas, bien au contraire, le quartier est toujours bien entretenu, les dégradations sont immédiatement réparées. Il faut s'appuyer sur ces points pour relever ce défi. »

Une réhabilitation doit également bientôt démarrer. Mais il ne se fait guère d'illusions. « Sans une autre politique nationale tous ces efforts seront vains. Il faut des emplois pour les jeunes, une autre politique de la ville qui n'expulse pas les classes populaires vers les périphéries, une police de proximité qui mise d'abord sur le dialogue ou encore un autre projet pour nos

écoles qui se sont beaucoup dégradées avec une très nette baisse de leur encadrement et de leurs effectifs. Je veux juste croire que d'autres responsables auront un autre regard et une autre politique face à cette vision réductrice et méprisante qui prévaut actuellement. »

À la Villeneuve « on a les moyens d'y vivre et d'y vivre bien » clamait haut et fort une habitante du quartier au plus fort des émeutes. De quoi faire écho aux déclarations du pré-

« Il faut des emplois pour les jeunes, une autre politique de la ville qui n'expulse pas les classes populaires vers les périphéries, une police de proximité qui mise d'abord sur le dialogue » (...)

sident de la République venu profiter de l'aubaine pour décliner un nouveau volet de sa politique sécuritaire.

De quoi, après les derniers actes isolés, adresser un message fort à ceux qui entretiennent la violence. ■

Thierry Pétrault

Un nouveau coup porté à la Villeneuve

Annoncée subitement en septembre la fermeture du lycée Mounier, décision unilatérale de la Région, vient porter un nouveau coup au quartier. L'établissement est fréquenté par les élèves de la Villeneuve. Cette décision qui n'a fait l'objet d'aucune concertation a suscité une très forte mobilisation des personnels et parents d'élèves (pétition, manifestations) pour que la Région revienne sur cette fermeture, symbole d'un renoncement aux ambitions éducatives. Le SNES, comme bien d'autres organisations et associations de quartiers, reste mobilisé pour empêcher cette fermeture et demande solennellement au président de la Région, J.-J. Queyranne, de s'engager pour le maintien et la reconstruction du lycée Mounier sur site. Information : www.grenoble.snes.edu

Trois questions à



Catherine Brun
Enseignante, habite la Villeneuve depuis 15 ans

L'US : *Quel est votre regard sur les événements ?*

Catherine Brun : Il est sûr que Nicolas Sarkozy a profité cet été du fait divers pour tenir un langage sécuritaire et xénophobe. Je pense qu'il avait aussi une préoccupation plus immédiate : faire oublier l'affaire Bettencourt-Woerth. Voilà pourquoi la Villeneuve a été sous les feux de la rampe ! Ce quartier n'avait pas connu d'émeutes en 2005, c'est la première fois qu'il a occupé une telle place dans les médias.

L'US : *Y a-t-il eu une prise de conscience des autorités pour apporter une réponse autre que répressive ?*

C. B. : Non ! La seule réponse a été d'abord plusieurs jours d'état de siège, des fouilles systématiques d'habitants qui rentraient chez eux, une présence policière massive et visible. Depuis, rien, si ce n'est des interventions très médiatisées pour procéder à des interpellations. Mais les problèmes de fond restent. Comme l'État se désengage, en réduisant les budgets des services publics, les municipalités ne font plus face.

La Ville de Grenoble vient d'annoncer le renforcement des correspondants de nuit chargés de désamorcer les conflits de voisinage par le dialogue. Ils patrouillent tous les soirs et sont très utiles car ils connaissent bien les jeunes du quartier puisqu'ils y habitent. Désormais, ils devraient être trois au lieu de deux. Mais le recrutement est difficile car le travail est dur et insuffisamment rémunéré.

L'US : *N'avez-vous pas été tentée de quitter la Villeneuve ?*

C. B. : Ce quartier reste agréable à vivre, enrichi par des gens souvent ouverts, solidaires, venant de multiples horizons. Ca discute, c'est sympa et riche culturellement. La vie associative est très dynamique avec un vide-grenier et une fête du quartier deux fois par an, les fêtes des écoles, de très nombreuses commodités (bibliothèque, maison de quartier, MJC dynamiques, marché tous les jours, commerces de proximité). Bien sûr, les voitures qui brûlent, le bruit, les incivilités sont pénibles mais il y a bien des habitants qui cherchent une réponse collective à cela et qui ne veulent pas baisser les bras, qui luttent pour des solutions de fond. T.P.

LE SNES MÈNE UNE COOPÉRATION depuis la fin de la dictature de Duvalier avec la Confédération nationale des éducateurs d'Haïti (CNEH), membre de l'Internationale de l'Éducation. Dans le cadre d'une mission menée avec Solidarité laïque (dont la FSU est membre) du 18 au 27 juillet, il s'est agi de jeter les bases d'un programme d'action. Le SNES ne cesse d'avoir, depuis cette mission, des contacts avec la CNEH et l'UNNOH (Union nationale des normaliens d'Haïti).

Derrière les images du malheur, Haïti debout



On ne ressort jamais indemne d'un voyage en Haïti. Pour la mission de juillet, qu'allions-nous trouver après le terrible tremblement de terre du 12 janvier ? Une population encore plus anéantie par le malheur qui s'était abattu sur elle une nouvelle fois ? Pas du tout ! Au-delà du traumatisme bien visible et palpable à travers tous les contacts, on retrouve les modes de fonctionnement habituels de la société haïtienne : les pratiques culturelles, les religions, les superstitions, la corruption et le clientélisme. Mais, il y a d'abord des militants qui pensent que rien ne pourra changer sans une réelle action des forces sociales pour une mutation profonde de la société. C'est avec ceux-ci que le SNES doit travailler pour apporter une modeste contribution aux changements dans l'éducation, indispensables à la réalisation de la scolarisation de tous les jeunes haïtiens.

Etat des lieux

Ce qui frappe, c'est surtout la situation des « réfugiés » dans leurs propres communes. Les camps de toile ont envahi tous les espaces disponibles de Port-au-Prince et des communes touchées par le séisme. Places et terrains inoccupés sont utilisés. Et partout la même méfiance vis-à-vis des ONG et une énorme attente sociale. De Léogane au camp « ça ira », en passant par les camps de « Del-

mas » jusqu'au camp très structuré de la Croix-des-Bouquets, toujours les mêmes demandes : le développement d'activités socioculturelles et le soutien à l'éducation dans ces camps par la construction de structures provisoires qui permettent de surmonter les intempéries.

Scolarisation menacée

Dans les lycées publics visités, la situation qui n'était déjà pas brillante a empiré. Des bâtiments ont tout simplement disparu comme au lycée Anakaona de Léogane, d'autres sont endommagés et inutilisés comme au lycée Pétion de Port-au-Prince, enfin certains sont complètement inopérants comme le lycée Toussaint-Louverture. Dans cette situation, nos collègues continuent de travailler avec les moyens du bord, dans des abris provisoires, sans matériel pédagogique, sans livre la plupart du temps et évidemment sans aucune structure pédagogique. Ils réclament au pouvoir public des moyens pour l'éducation. Situation analogue dans le primaire où la préoccupation était la scolarisation des enfants haïtiens, compte tenu des destructions et du coût des inscriptions scolaires à la rentrée pour des familles démunies, qui ont tout perdu comme les enseignants chargés de leur enseigner. Les maisons se reconstruisent avec les moyens du bord, sans respect des normes

antisismiques. La société civile, soucieuse de l'éducation, se regroupe par l'entremise de Solidarité laïque dans un comité franco-haïtien. Ils tentent d'agir en faveur de l'école publique et encouragent l'éducation populaire en Haïti pour faire de chacun des acteurs de leur propre développement.

Première action de nos camarades haïtiens : une campagne de rentrée pour la scolarisation de tous les enfants de leur pays.

Réclamer des comptes

Où sont passés les centaines de millions de dollars promis par la communauté internationale ? Où sont passées les dizaines de millions versés à l'État haïtien ? Où sont passés les milliards collectés par les ONG ? Que fait la France pour l'éducation et pour Haïti après le passage de Sarkozy ? Les militants haïtiens réclament des comptes et pas seulement que l'on s'apitoie sur le développement de l'épidémie de choléra. Le SNES est avec eux pour que l'éducation publique prenne enfin un vrai départ. Leur première action dans la rue a été marquée par l'assassinat par les forces de police d'un manifestant et militant de l'UNNOH aux abords du ministère de l'Éducation nationale. Tout un symbole dans un pays où le dialogue social est à faire reconnaître. ■

Roger Ferrari



NON AUX COUPES BUDGÉTAIRES DANS L'ÉDUCATION. Les dernières élections législatives, qui ont vu la victoire des conservateurs et du LIBDEM, ont pour conséquence la mise en œuvre d'une politique d'austérité sans précédent qui n'épargne pas, loin s'en faut, l'éducation.

Stop the cuts

Qui a dit que l'éducation était un des secteurs épargnés par le « programme d'austérité » présenté le 20 octobre dernier par le ministre des Finances, George Osborne ? Certes pas les étudiants et les personnels universitaires qui, à l'initiative de la NUS (*National Union of Students*) et l'UCU (*University and College Union*), ont manifesté dans les rues de Londres le 10 novembre. Une baisse de la dotation publique de l'ordre de 40 % est programmée sur cinq ans (durée de la législature).

Un message fort au *Prime minister*

50 000 manifestants ont protesté contre le projet d'augmenter les droits d'inscription universitaires allant de 3 290 à 9 000 livres sterling par an (soit 3 881 à 10 618 euros). C'est la première manifestation à laquelle est confronté le gouvernement de coalition et ce ne sont pas les incidents causés par une « minorité » au siège du Parti conservateur (200 personnes environ) qui vont faire oublier le message principal adressé au gouvernement par la population étudiante et les enseignants d'université.

Pour Sally Hunt, secrétaire générale d'UCU, « *il est temps que les hommes politiques admettent que l'éducation est un investissement pour notre futur et non un boulet que l'on traîne avec soi* ». Et pour Aaron Porter, président de la NUS,



© AFP/Gary Court

« *il est nécessaire de rappeler aux parlementaires qui s'étaient engagés à ne pas augmenter les droits d'inscription ce qu'une facture de 9 000 livres a comme conséquence pour l'enseignement supérieur* ».

on doit montrer au peuple britannique qu'il y a une alternative à l'austérité et convaincre le gouvernement de réfléchir à deux fois ». ■

Odile Cordelier



AVEC LE SUCCÈS DE L'EURO-MANIFESTATION DU 29 SEPTEMBRE À BRUXELLES,

la CES amorce une nouvelle logique de coordination des luttes nationales contre les plans d'austérité.

Une CES plus combative

Des syndicats comme la FGTB (belge) ou la FLC CGIL (italienne), aux côtés de la CGT font monter l'exigence de faire participer plus activement les syndicats eux-mêmes aux différentes commissions de dialogue social. La CES exige en ce moment que soient divulgués les textes européens régulant le travail, jusque-là non soumis à discussion, et prend clairement position contre les mesures d'austérité qui, selon John Monks, « mènent l'économie et les citoyens à la ruine ». ■

Prolonger l'unité

Sur les retraites, la CES condamne sans appel la stratégie de développement des régimes privés de

pension et plaide en faveur des systèmes fondés sur un financement par répartition et donc sur la solidarité inter et intragénérationnelle. Elle prévoit de nouvelles actions le 15 décembre à la veille du Conseil Européen sous la présidence hongroise du Conseil de l'UE. Pour la FSU, adhérer à la CES au cours de cette période, c'est contribuer à renforcer cette nouvelle dynamique plus combative.

C'est aussi se donner les moyens de prolonger l'unité syndicale actuelle du plan national au plan européen et renforcer ainsi sa visibilité et son efficacité syndicale. ■

Dominique Giannotti



© Thierry Nectoux

À LIRE

Notre sélection



► TRAJECTOIRES

Une belle publication trimestrielle de la Bibliothèque publique d'information (BPI), à découvrir par téléchargement ou abonnement gratuit sur www.bpi.fr, contenant notamment tout le programme des activités de la BPI autour du livre, et de nombreux articles et entretiens.

Ph. L.

• BPI, 75197 Paris Cedex 04, 01 44 78 12 33.

3

► UNE FICTION

A-t-on vraiment mesuré les conséquences perverses de la RGPP et de l'idéologie du chiffre ? L'administration de l'Education nationale pourrait-elle payer un tueur pour éviter trop de dépenses ? Un calcul coût/avantage, à la mode libérale de ces économistes qui viennent d'avoir le prix Nobel, montre toute sa dimension. La réponse est oui. C'est le point de départ de ce roman truculent et plein de la vie de nos établissements de Jean-Pierre Gattégno - un collègue dans le civil - prenant pour « héros » un vacataire chargé de la basse besogne et qui a vendu son « âme au diable » bien sûr, un diable, un monstre qui a pour nom la politique d'austérité et la déstructuration des solidarités collectives. Plus vrai que vrai.

N. B.

• *Mon âme au diable*, J.-P. Gattégno, Calmann-Lévy, 225 p.

► LA VIE DE FÉLIX TOURNACHON

Biographe est un métier impossible. Le « pari biographique » est perdu d'avance. Il est seulement possible de donner quelques indications sur le contexte, sur la personnalité, le reste est un mystère. C'est encore le cas pour



Nadar - Tournachon pour l'état civil - un des inventeurs de cet « art moyen », la photographie mais aussi et tout autant pleinement de son temps. Stéphanie de Saint-Marc parle donc d'une partie de l'histoire de France, de la Restauration jusqu'à la veille de la Première Guerre mondiale, et de ces aventures culturelles qui ont marqué la fin du 19^e siècle. Et les photos faites par Nadar... N. B.

• *Nadar*, S. De Saint Marc, Biographies/Gallimard, 374 p.

UNE RECONNAISSANCE OU UN ENTERREMENT ?

Boris Vian dans La Pléiade

Boris Vian et La Pléiade, un oxymore ? Pour le moins. Que vient faire cet auteur dans la prestigieuse collection qui collectionne les grandes figures littéraires ? La Pléiade c'est un peu comme le Panthéon, un enterrement de première classe. Ces éditions se veulent définitives, de référence. Et elles le sont, le plus souvent. Quelques-uns résistent et ont droit à des nouvelles éditions comme Camus récemment. Alors Boris Vian ? Déjà qu'il est au programme des écoles. Oh ! Pas tous ses écrits mais ce chef-d'œuvre c'est vrai - il a commencé par là - *L'écume des jours*, un des grands succès de 10/18 après 1968. Ce roman a occulté le reste de cette œuvre multi-forme, comme l'image de Boris Vian, trompettiste, animateur de Saint-Germain-des-Prés en général et du Tabou en particulier, auteur du sulfureux *J'irai cracher sur vos tombes*, a laissé dans cette ombre le littérateur, l'inventeur de mots, l'inventeur d'un style. Même sa mort en 1959, à 39 ans, s'est retournée contre lui. Sa jeunesse éternelle le présente comme un ado refusant l'âge adulte et qui se serait complu dans cet « âge difficile », conséquence étrange de la scolarité obligatoire et du « baby-boom » des années d'après Seconde Guerre mondiale. Qui le lit encore ? L'ignorance - il la détestait, il voulait tout connaître de tout cet ingénieur - se pare ici des vertus des clichés, apparence de la connaissance. Ils ont la vie dure. Et Boris les a multipliés à plaisir. Il n'était pas pataphysicien pour rien. Marc Laprand - responsable de cette édition comme il le fut avec Gilbert Pestureau pour les *Oeuvres complètes* en 15 volumes chez Fayard - insiste dans son « Introduction » sur la filiation Alfred Jarry/Boris Vian. Une même méconnaissance les unit. À part *Ubu roi* qui sert de référence et fait partie de notre culture commune, qui lit encore Jarry ? Qui est capable de citer une autre œuvre ?

Boris Vian voulait être reconnu sans perdre son âme, sans se renier, sans faire de compromis. Son actualité est dans cette contradiction. Qui le perdra. Dans une postface à l'un des romans signés Vernon Sullivan, *Les morts ont tous la même peau*, il dira leur fait aux critiques. On ne peut qu'approuver. Il arrêtera d'écrire des romans en 1952, pour se lancer dans d'autres formes d'écriture, spectacles, cabarets, théâtres... Son jeu avec les mots ne cessera jamais. Mots valises comme ceux conçus par Lewis Carroll, mots anciens, termes techniques réels ou

inventés - les notes sont le prétexte à la découverte d'un vocabulaire spécialisé et oublié -, l'imagination se nourrit de ces paysages textuels, comme si les mots se suffisaient à eux-mêmes. Boris Vian fut aussi totalement de son temps. Le jazz et le cinéma, les deux anti-arts majeurs du XX^e siècle furent ses compagnons de voyage. Il fut jazz jusqu'au bout de son écriture, de sa vie et il écrivit un nombre étonnant de scénarios. Sa descendance se situe du côté de l'Oulipo, l'Ouvroir de Littérature Potentielle créé en 1960 est une sous-branche du collège de Pata-physique.

Boris Vian dans la Pléiade ce pourrait être l'unité des contraires chère à la méthode dialectique pour inaugurer un processus de reconnaissance d'une œuvre conçu comme un mouvement de création, pour reconnaître cet auteur qui savait prendre au sérieux la littérature sans esprit de sérieux, un auteur dans la grande tradition française même s'il trouvait ses références du côté des auteurs de polars étatsuniens comme Hammett ou Chandler. Cette édition, qui se veut dans l'ordre chronologique d'écriture et non pas de parution à l'image des disographies de jazz, permet de rendre compte et du travail - le génie disait l'autre c'est 99 % de travail - de cet auteur considéré comme un dilettante et de la profusion de cette écriture, partagée, pour la signature, entre Vian et Sullivan. Les thèmes sont identiques, ce que les critiques n'ont pas su voir. À nous, à vous de faire revivre Boris Vian ! ■



Boris Vian

Oeuvres romanesques complètes

Boris Vian

Oeuvres romanesques complètes

■

Nicolas Béniès

• *Oeuvres romanesques complètes*, Boris Vian. Édition publiée sous la direction de Marc Laprand, avec la collaboration de Christelle Gonzalo et François Roumann, La Pléiade, deux volumes, 1 376 p. et 1 392 p., 50 euros chacun jusqu'au 31 janvier 2011. Une exposition Vian aura lieu à la BNF.

Le coin du polar

W allander quitte la scène du polar. Il atteint l'âge de la retraite. 60 ans ! Nous sommes en Suède évidemment. Dans *L'homme inquiet* - on le serait à moins - Mankell se permet de dresser la biographie de son personnage principal. Il faut dire qu'ils se fréquentent depuis de longues années. Nous aussi. Mais il faut bien laisser la place et de la place. On revisite une partie de notre propre vie depuis ces « meurtriers sans visage » qui nous a fait découvrir et les visages cachés de ce pays et un auteur. Se crée un nouveau sous-genre, l'autobiographie d'un personnage ! Anne Perry, britannique, creuse un autre sillon du polar, l'historique. Elle raconte dans *Du sang sur la soie*, Byzance vers 1275 en se centrant sur deux portraits de femme. Une réussite dans ce genre diffi-



cile. On lit d'une traite ces quelques 750 pages. Michel Imbert, quant à lui, nous invite à partager la vie de prisonniers du « goulag chinois » appelé Laogai. À partir d'histoires diverses - autant de nouvelles - et la vie de trois personnages, *Les disparus du Laogai* dresse une sorte de réquisitoire de ce régime étrange qu'à été le maoïsme. La Chine de 1953 à 1972. Une réussite. Mentionnons la réédition en Folio Policier de ce chef d'œuvre de James Sallis, *Le faucheur*, une série d'enquêtes de Lew Griffin pour une descente dans les entrailles de cette ville fascinante, *the Crescent City*, la Nouvelle-Orléans. ■

N. B.

• *L'homme inquiet*, Henning Mankell, Seuil/Policier ; *Du sang sur la soie*, A. Perry, 10/18 ; *Les disparus du Laogai*, M. Imbert, Rouergue/Noir ; *Le faucheur*, J. Sallis, Folio/policier.

Où j'ai laissé mon âme

Lequel des deux est le plus haïssable ? Le lieutenant Andreani, qui assume tout, de la torture à l'assassinat en catimini des plus valeureux guerriers algériens ? Ou bien le capitaine Degorce, que sa conscience a toujours tourmenté, tandis qu'il menait sans faiblir pourtant ses recherches d'information cruelles ? Qui d'eux siégera demain à la droite de Lucifer ? Celui qui n'a jamais fait cas de la chair de l'ennemi, ou celui qui, fervent chrétien, subordonnait tout à... à quoi au juste ? Ils ont perdu leur âme en Algérie, au fond des caves humides où les pinces et l'électricité, où les armes fourrées dans l'intimité douloureuse des femmes étalées sur les tables sales, savaient arracher, parfois juste avant le dernier souffle, l'information. Les deux croyaient bien faire. Aux yeux de Degorce, empêcher qu'une bombe éparpille à nouveau les membres innocents des adolescents blancs d'une boîte de nuit, ou qu'on fasse couler sur le plancher du bordel les entrailles de prostituées arabes trop chaleureuses avec les soldats de métropole, valait bien qu'on fasse croire à un trop dur à cuire qu'on allait maintenant faire subir à son fils la gêne qui venait de déchirer lui-même. Pour Andreani, c'était moins l'avenir (la prévention des attentats) que le passé (le crime commis), qui justifiait la dureté de la peine et qu'on s'en donne à cœur joie. Retrouvant le capitaine bien des années plus tard, le lieutenant peut lui dire tout le mal qu'il pense de lui qui, jadis, en Indochine, avait été l'objet de sa



plus vive admiration. Il lui fait alors un aveu qui l'entraînera définitivement tout au fond de l'Enfer. Dans son roman vertigineux, Jérôme Ferrari propose bien autre chose qu'un procès de l'armée française en Algérie, procès gagné depuis longtemps par les partisans de la dignité humaine. C'est d'une méticuleuse analyse de l'âme dont il s'agit ici. Celle des soldats fracassés sur le triple écueil de 1940, de l'Indochine et de la décolonisation. Engagé trop tôt dans la Résistance, échoué à Buchenwald et dans les camps du Viet-Minh, le capitaine ne s'avoue pas qu'il en veut à tout le monde d'avoir trahi sa vocation de mathématicien pour... pour quoi au juste ? Le lieutenant a pris son capitaine pour Napoléon, son délire n'ayant pas même été dissipé par les humiliations de Diên Biên Phù : « *C'était la fin du monde, mon capitaine, nous n'étions plus que les vestiges pitoyables d'un empire en ruine, mais votre main sur mon épaule me préservait du désespoir de n'être pas mort au combat et j'étais heureux.* » Gagner en Algérie, c'est, pour lui, donner du sens à son passé catastrophique. Mais c'est aussi d'une métaphysique du corps qui se déploie dans ces 150 pages dont il est presque impossible de ne pas s'emparer d'une traite. Jusqu'où peut-on résister pour ses idées ? « *C'est tout ce qu'ils ont à*



partager : des pronostics sur la résistance des corps, comme si leur travail ne consistait pas à recueillir des informations mais à organiser des séries d'épreuves destinées à faire apparaître en pleine lumière un paramètre caché, essentiel, primitif, la source unique de toute valeur. » Nous n'irons pas

très loin contre les souffles ardents de la douleur, à bord d'un navire si fragile, « *le corps est un tombeau* ». Anthropologie de la sueur et du sang, aussi sombre que ces caves où la mort règne en maître, donc n'ourez pas ce livre si vous n'êtes pas en forme. Ses longues phrases saturées de sens, d'émotion et d'événements terribles, vous entraîneraient dans les eaux glacées de la tristesse, eaux souterraines dont seuls les excellents romans ont le secret. *Où j'ai laissé mon âme* ne parle qu'aux lecteurs en grande santé, et que stimule la piqûre du désespoir. Car c'est bien le mot de « désespoir » qui vient à l'esprit quand on referme ce livre. Deux hommes qui sont nés trop tard ou trop tôt. Un troisième en lequel le capitaine voyait sa seule chance de salut, mais il n'y a pas de chance dans ce monde que Ferrari, qui manie les êtres de papier comme des spectres, agite sous nos yeux rougis d'effroi. « *Chaque matin, il faut retrouver la honte d'être soi-même.* » Du capitaine ou du lieutenant, lequel est donc le plus à plaindre ? ■

Matthieu Niango

• *Où j'ai laissé mon âme*, Jérôme Ferrari, Éditions Actes Sud.

Le coin de la BD

Ruptures

Sorti en France cet automne, *Astérios Polyp* est un roman graphique éblouissant. Entre discours érudits et aventure sentimentale, c'est avant tout l'épopée amoureuse d'un intellectuel, émaillée de références à Homère.

Quand le livre s'ouvre, le jour de ses cinquante ans, la vie d'Astérios Polyp est un désastre : Hana l'a quitté, il est menacé d'expulsion et son immeuble prend feu accidentellement. Alors il s'enfuit et achète un aller simple pour nulle part. Dans une petite ville du Midwest, il trouve un emploi de mécanicien. Autrefois, il a été un brillant universitaire de la côte Est. Mais c'est pour le fils d'un garagiste que cet « architecte de papier » construit sa première maison : une cabane en bois.

L'album de 350 pages fait alterner les épisodes du présent, du passé amoureux et des scènes fantastiques racontées par le jumeau mort-né du héros, Ignazio. Ce jeu de miroir n'est d'ailleurs pas sans évoquer des thèmes chers à Paul Auster dont David Mazzucchelli a adapté un roman en 1994. Ici l'auteur met les moyens graphiques au service de la narration à un niveau rarement atteint. Chaque personnage a sa typographie et



sa couleur ; chaque ligne, une valeur iconique. Les ruptures graphiques et narratives renvoient à la rupture sentimentale, existentielle. *Astérios Polyp* est tout en tension entre rigueur formelle et émotion. Ainsi ce récit protéiforme semble à même de compter parmi les ouvrages marquants de la bande dessinée. ■

Stéphanie Marco

• *Astérios Polyp*, David Mazzucchelli, Casterman, 350 p.



Quand le cinéma dépasse la fiction

Lorsque Raoul Ruiz réalise pour la télévision l'adaptation d'un roman populaire du XIX^e siècle, *Mystères de Lisbonne*, œuvre fleuve écrite dans la tradition classique des romans feuilletons de l'époque, il nous donne à voir, non pas une pauvre fiction mais une œuvre de pur cinéma foisonnante, irracontable tant les personnages sont nombreux et complexes, tant les liens qui les unissent nous sont révélés avec malice et intelligence. Nous sommes au Portugal, dans la première moitié du XIX^e siècle. João vit dans un orphelinat où, privé de patronyme, il est rejeté par tous. Seul le Père Dinis veille sur lui et c'est par ce prêtre que João découvre la vérité sur sa propre histoire. Sa mère a été tenue d'abandonner son enfant et d'épouser un homme qui la tient recluse et la tyrannise.

Sa fuite et les retrouvailles avec son enfant, sa mise à l'abri par les soins de l'éminente ecclésiastique ne mettront pas fin à son calvaire et, au fur et à mesure que le récit avance, l'apparition de nouveaux personnages, le voile levé sur d'autres déjà connus dont l'identité et la fiabilité qu'on croyait acquises se trouvent remises en question, jettant le trouble sur un récit qui emprunte de nouveaux chemins. Complexité, foisonnement, vraies et fausses pistes, nous amènent jusqu'aux guerres napoléoniennes dans cette histoire à tiroirs dont on s'éloigne jusqu'à la perdre de vue avant de la retrouver éclairée par d'autres révélations.



La campagne est belle, les intérieurs magnifiques, les costumes somptueux, les chorégraphies un enchantement et au cœur de cette perfection qui nous situe dans le réalisme, survient une touche d'onirisme, un castelet où se jouent des scènes redondantes ou le Carré de lumière dans lequel des personnages réels deviennent marionnettes.

Un immense film. Un chef-d'œuvre. ■

Francis Dubois

- *Mystères de Lisbonne*, Portugal. Un film de Raoul Ruiz.

CE N'EST QU'UN DÉBUT

Continuons le débat !

Dans l'emploi du temps de sa classe des 3 et 4 ans, Pascaline, enseignante à l'école J.-Prévert au Mée-sur-Seine, a placé des moments de philosophie. Elle allume une bougie et engage une discussion à bâtons rompus sur des sujets comme l'amour, l'autorité, la différence ou la liberté. Chacun découvre la réflexion et le plaisir de l'échange verbal. Le mot « philosophie » plaît aux enfants. Ils aiment le prononcer et il suscite leur curiosité. Ils lui trouvent chacun, une définition. C'est « quelque chose » qui « permet de réfléchir », qui « rend intelligent » et Pascaline découvre que l'atelier fait écho à ses autres démarches pédagogiques, que ces échanges permettent

aux enfants de développer leur imagination et de faire leur propre choix de création. Un projet sur deux années fait suite et l'Éducation nationale autorise une équipe de cinéma à filmer. Les séances ont lieu au rythme de quelques-unes par mois. Le projet se précise et les enfants comprennent que cette mystérieuse philo convient à des sujets qui occupent leur vie. Yannis lance une réflexion sur la différence et sa couleur de peau et Louise s'exprime librement sur le handicap de son père. Des personnalités se dégagent parmi les enfants et



© DR

une vraie dramaturgie survient. Les sujets de discussion se renouvellent naturellement et prennent appui sur le quotidien : le « débat » s'ancre dans l'actualité mais l'amour ou la mort s'invitent aussi. L'essentiel du film porte

sur les moments de philo en classe mais il restitue également les discussions à la maison avec les parents complices du projet.

Ce n'est qu'un début est une réponse à Xavier Darcos qui déclarait en parlant des enseignants de maternelle chargés des tout-petits qu'il n'était pas nécessaire d'avoir un bac +5 pour changer les couches des enfants. ■

Francis Dubois

- *Ce n'est qu'un début*, France. Un film de J.-P. Pozzi et P. Barouger.

EXPOSITION

Clotilde Vautier

En 2003, la cinéaste Mariana Otero, dont la dernière œuvre *Entre nos mains* est actuellement sur les écrans (voir programmation des débats sur www.snes.edu/Entre-nos-mains.html), consacrait un très beau film à la disparition de sa mère, la peintre rennaise Clotilde Vautier, à la suite d'un avortement clandestin en 1968 : *Histoire d'un secret*. Ce film, et un beau livre paru un an après la sortie du film, ont permis de redécouvrir l'œuvre forte d'une artiste oubliée. Cet ouvrage vient d'être réédité dans une version enrichie d'œuvres retrouvées depuis la première édition, dont certaines seront exposées à « l'Espace des femmes » :



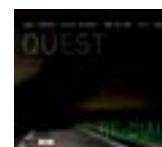
35, rue Jacob, Paris 6^e (entrée libre, 01 42 22 60 74) jusqu'au 5 janvier 2011. Ph. Laville

• *Clotilde Vautier*, par Sylvie Blottièvre-Derrien, Nancy Huston, Mariana et Isabel Otero, Éditions du Petit Démon/Association Les Amis du peintre Clotilde Vautier, Rennes, 2010. 232 p. Accompagné du DVD du film *Histoire d'un secret*. À commander à : Association Les Amis du peintre Clotilde Vautier, 7, rue Yves-Noël, 35200 Rennes, en joignant un chèque de 68 € (port 3 € inclus).

JAZZ

Un CD pour un retour

Le groupe *Quest* a défrayé la chronique des années 1990, des années marquées par Miles Davis et *Bitches Brew*. Dave Liebman, saxophoniste ténor et soprano – sans doute le plus original sur cet instrument – a participé aux groupes de Miles dans ces années 1970, Richie Beirach, pianiste lyrique et lumineux, Ron McClure, le bassiste qu'il faut et Billy Hart, batteur maître du temps, compo-



saint ce quartet. Aucun enregistrement n'est à négliger. Ils viennent de se retrouver, quelque vingt ans plus tard, avec la même envie de jouer. Billy Hart affirme que leur expérience leur permet d'être meilleurs. En tout cas différents. Aucune répétition, aucune nostalgie. Un nouveau voyage pour de nouveaux paysages, ceux de l'après 11 septembre 2001. Comme une fragilité qui fait que *Quest* reste de notre époque. Éternellement.

• *Quest*, Out Note, distribué par Harmonia Mundi.

Un livre pour un héritage

Miles Davis se pose aussi en précurseur de ce groupe, *Weather Report*, qui a su se servir de tous les affluents du jazz – le boogie, le



bebop, Duke Ellington, j'en passe – et des musiques dites du monde pour construire un magnifique fleuve, celui du « jazz électrique ». Un autre quartet, Joe Zawinul, juif viennois, Wayne Shorter, saxophoniste qui a su construire sa propre sonorité et des bassistes parmi les plus virtuoses, Miroslav Vitous, Jaco Pastorius et des batteurs au-dessus de tous les temps – Peter Erskine en particulier – pour mêler des sons venant de ces nouvelles technologies et des sonorités classiques d'un jazz qui ne le fut jamais. Christophe Delbrouck, musicien lui-même, a voulu en raconter l'histoire en croisant les biographies de tous ces musiciens qui ont contribué au son des années 1970-80. Des parallèles qui se sont rencontrés et on sait que les chefs-d'œuvre naissent de ces fusions.

• *Weather Report, une histoire du jazz électrique*, C. Delbrouck, Le Mot et le Reste, 456 p.

Ont participé à la conception de ces pages : Nicolas Bénies, Carole Condat, Francis Dubois, Philippe Laville

Entretien avec **SAMIR SIAD**, co-metteur en scène avec Valérie Aubert des *Compagnons inconnus*, d'après les *Écrits de combats* de Georges Bernanos.

Une vocation théâtrale

L'Université syndicaliste : Quelle est votre histoire, celle de votre compagnie installée en Basse-Normandie ?

Samir Siad : Je suis né en Algérie, arrivé à Lille en 1965, mon père, ayant, pour des raisons politiques, été obligé de quitter Oran où il tenait un commerce. Militant pour l'indépendance, il ne m'en a pas moins transmis son attachement à la France et à la civilisation française. Plus tard, au collège, des professeurs m'ont éveillé au théâtre et j'ai été, très jeune, touché par le mouvement culturel de la banlieue. En intégrant Louis-le-Grand, je prends conscience que je n'ai pas un goût marqué pour les « voies royales ». Le germe d'une vocation théâtrale se développe et à 19 ans j'entre à l'École du TNS. Je fais des rencontres importantes parmi lesquelles Gérard Desarthe dont l'ardente passion pour le théâtre m'a marqué.

L'US : La Basse-Normandie fut-elle un choix ?

S. S. : Je connaissais la Manche, pour laquelle j'avais une attirance, et mon projet était de servir un théâtre d'art et engagé passant par les grands textes et ce, hors des grands centres urbains. C'est après huit années de théâtre parisien qu'avec Valérie Aubert et quelques autres tentés par l'aventure, nous décidons d'implanter, dans des petites et moyennes villes, des ateliers où l'on travaille des textes d'auteurs comme Pessoa ou déjà Bernanos. Nos propositions, si elles enthousiasmaient une frange du public, se sont très vite heurtées à de la méfiance et bientôt à de l'hostilité. Si des détracteurs existaient, nos soutiens étaient tenaces et nous avons pu nous planter à Saint-Lô et être aidés par le conseil général intéressé par notre action artistique.

L'US : Pourquoi Bernanos ?

S. S. : Nous avions monté un texte de T. Bernhard. Notre travail avait intéressé Patrick Sommier qui souhaitait que nous proposions un autre auteur. Nous avons parlé de Bernanos, un auteur réputé mal pensant, traînant sa réputation de royaliste alors qu'il avait dénoncé la collaboration de l'Église avec le franquisme et qui fut un formidable défenseur de la vérité et de la liberté face aux divers totalitarismes du XX^e siècle. J'ai proposé un travail sur ses *Écrits de combats* et c'est ainsi qu'est né *Compagnons inconnus*.

L'US : Vous faites un travail auprès du jeune public ?

S. S. : Nous avons établi un partenariat avec les écoles et intervenons depuis les petites classes jusqu'à l'Université. À Saint-Lô mais aussi dans de nombreuses communes de la Manche. Je travaille actuellement avec une classe de Troisième d'un collège de Bobigny, *a priori « pas facile »*. J'ai choisi Bernanos parce que c'est sans doute la seule fois où ces enfants entendront parler de cet auteur et parce que son œuvre permet de parler de l'esprit d'enfance, de la démocratie, de la révolte et de la désespérance de la jeunesse. Et ça marche !

L'US : Comment voyez-vous

l'avenir du théâtre ?

S. S. : Le théâtre est lié à la pensée. Le théâtre perdurera tant qu'il y aura la pensée. Le théâtre a été et restera un combat, une lutte. ■

Propos recueillis par Francis Dubois

• *Compagnons inconnus*, du 3 au 8/12 à la MC 93 de Bobigny.



Formes de la connaissance

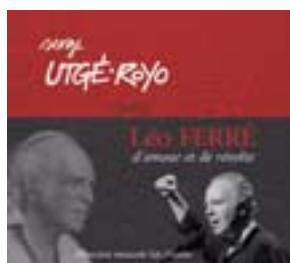
L'histoire ne serait-elle que l'histoire de l'écriture ? Peut-on réussir à rendre compte d'une connaissance orale ? Cette question est nécessaire si l'on veut envisager les arts du continent africain mais aussi le jazz et le blues ou les blues comme on voudra. L'oralité est partie prenante de notre culture même si elle passe prioritairement par l'écrit. C'est le sens de cette thèse de Robert Springer (professeur à l'université de Metz) qui vient d'être rééditée, *Fonctions sociales du blues*. Il a décortiqué des centaines de morceaux pour rendre compte de cette poésie spécifique liée à un langage particulier qui se réfère à la tradition orale. Le blues, comme le jazz ne peut s'apprendre seulement par l'écrit. Il faut l'entendre. D'où l'intérêt de ce patrimoine enregistré qu'il ne faut pas rejeter.

• *Fonctions sociales du blues*, Robert Springer, Editions Parenthèses/Collection Eupalinos, 236 p.

Du côté Ouest des États-Unis

Tout le monde a entendu parler des Beatniks, des Hippies et du « power flower », des ambiances psychédéliques, d'un concert de 1969 des Rolling Stones qui a vu la mort d'un jeune Noir et de beaucoup d'autres images. Elles sont liées à une ville, San Francisco. La côte Ouest des États-Unis n'était pas prisée des intellectuels. Elle n'avait pas de réputation contraire à New York, la ville monde. Les années 60 changeront la donne. D'où proviennent ces groupes multiples avec des références idéologiques diverses ? Ils sont liés à la « Beat Generation » des Kerouac, Burroughs et autres poètes sulfureux qui vont « faire » les villes comme Los Angeles et San Francisco. Steven Jezo-Vannier nous fait visiter les quartiers de la ville pour un voyage dans les temps de notre culture, ceux du jazz musique de toutes ces générations.

• *San Francisco, l'utopie libertaire des sixties*, Steven Jezo-Vannier, avec un cahier photo d'Alain Dister et de Bernard Plossu, Le Mot et le Reste, 256 p.



Utgé-Royo chante Ferré : D'amour et de révolte

A l'occasion de la sortie d'un nouvel album, intégralement consacré à Léo Ferré, avec plusieurs chansons peu connues et des créations musicales inédites du remarquable pianiste Léo Nissim, deux concerts à L'Européen (rue Biot, 75017 Paris, 21-22/11

historique Noir coquelicot...), de très nombreux spectacles musicaux et théâtraux en France et dans le monde... Fils d'exilés de la guerre d'Espagne, cet auteur compositeur de talent, dont les textes personnels – une bonne centaine – conjuguent poésie, bonheur de vivre, révoltes... et incitation à la vigilance contre les régressions et renoncements aux grandes utopies sociales généreuses, est particulièrement sensible à tout ce qui porte atteinte à nos libertés et aux solidarités... ■

Philippe Laville

(1) Voir détail sur www.snes.edu/-Culture-.html et www.utgeroyo.com pour découvrir aussi l'ensemble de ses autres albums et créations personnelles. Réservations à tarifs réduits pour les syndiqués, sur réservation impérative auprès d'Édito Musiques : 01 43 52 20 40 / 06 12 25 52 85.

RETROUVEZ AUSSI L'ACTUALITÉ CULTURELLE SUR [WWW.SNES.EDU](http://www.snes.edu)

Prolongez la lecture des pages culture de ce magazine sur le site du SNES, en cliquant sur www.snes.edu/-Culture-.html, proposant onze rubriques, autour de l'actualité cinématographique, théâtrale, chorégraphique, musicale... de débats et conférences, expositions, festivals, entretiens avec des auteurs et artistes, d'informations de collègues créateurs... avec des actualisations plusieurs fois par semaine... et le partenariat « Réduc'SNES » avec la centaine de théâtres et festivals acceptant de faire bénéficier les syndiqués d'un tarif réduit, dans diverses régions depuis une dizaine d'années...

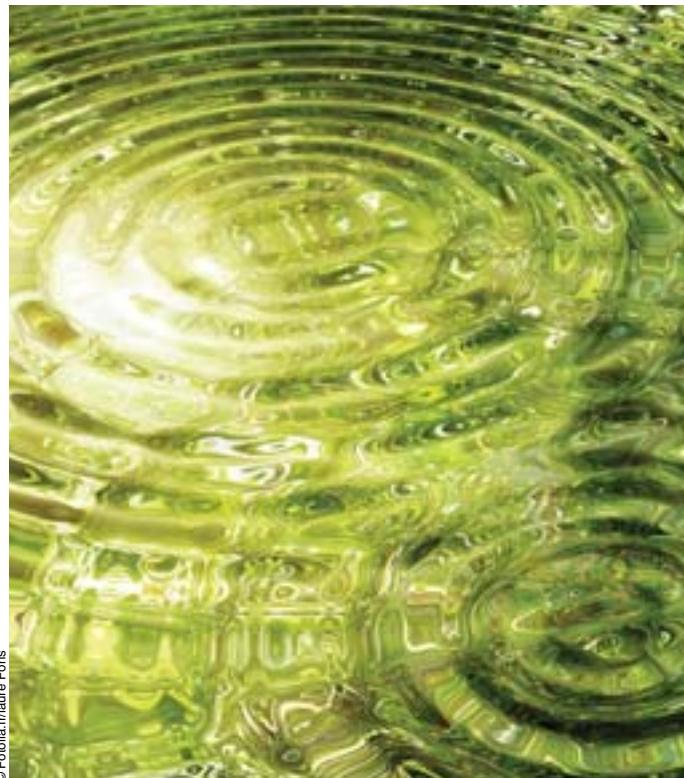
AU MENU DE NOS PAGES MULTIMÉDIA : en hors-d'œuvre un billet d'humeur sur l'Ipad, en plat de résistance la suite de notre dossier de juin sur Mozilla Firefox et en dessert notre veille documentaire d'automne. Bon appétit ! Bonne lecture ! À bientôt pour de nouvelles aventures ! N'hésitez surtout pas à nous faire part de vos réactions et de vos propositions.

L'Ipad, du mythe à la réalité

Le conseil général des Hauts-de-Seine a offert à tous les collèges du département deux Ipad (budget total avec les bornes Wi-fi : 138 000 euros quand même...). La question peut donc se poser : à quoi sert l'Ipad ? Peut-il être un outil permettant de susciter une curiosité intellectuelle chez nos élèves, un accès facilité à la connaissance, mais aussi, inciter à la lecture... Vaste programme !

Entrée dans un monde sans pitié

On m'a prêté un Ipad. Je teste : un bloc-notes avec un clavier virtuel étonnamment pratique, un agenda, les contacts, plans, vidéos, Itunes... Sans accès à Internet, l'engin présente un intérêt franchement limité. Mais impossible de récupérer la clé Wi-fi contenue sur notre carte SD, car le support ne permet de transférer que des photos (l'option est tout de même facturée 29 euros). Qu'à cela ne tienne, opération copie de la clé sur une clé USB. Pas mieux. Rien à faire, il faut en passer par un bon quart d'heure de dictée de la clé Wi-fi, et le Graal est atteint : l'Ipad accède au Net. Reste à trouver des applications... gratuites ! Bon, tant qu'à faire, autant commencer par faire plaisir à mon petit garçon de quatre ans et demi,



© Fotolia/Iraure Fons

évidemment fasciné par ce « gros » écran rigolo. Je cherche donc des trucs sympas et gratuits adaptés à son âge. Et là hors de Itunes point de salut, me voici obligée d'entrer dans le monde pour moi oh combien mystérieux et inconnu d'Apple.... Par contre, bonne surprise : je ne suis pas obligée de lâcher mon numéro de carte bleue pour télécharger des applications gratuites, et ça c'est plutôt une bonne nouvelle. Je lui

trouve une « boîte à Meuh » avec photos d'animaux divers et variés et sons associés (et oui, le panda fait aussi du bruit !), un jeu de voitures (ACrawlerHD pour les connaisseurs), Matrix Balls (concept simpliste et pourtant triplant : aligner cinq balles de même couleur) et TouchOff HD, et c'est moi qui gagne car j'ai de plus gros doigts...

Et la pédagogie alors ?

Mais j'en reviens à ma première intention : trouver des applications pédagogiques pour le second degré. Je trouve assez facilement la version Wikipédia pour Ipad, intitulée Wikipanion ; elle présente les mêmes limites que sa version Web, sans plus-value évidente. Par contre, deux applications me paraissent beaucoup plus utiles : le *Conjugueur* de Bordas et Ibooks. Le *Conjugueur*, c'est le rêve de tout enseignant attaché à l'orthographe : des onglets proposent toutes les

formes de conjugaison d'un verbe avec une facilité d'accès que notre bon vieux *Bescherelle* ne pourra jamais égaler. Quant à l'application permettant de télécharger des Ibooks, elle donne accès à une bibliothèque plutôt bien fournie, dans laquelle j'ai retrouvé des lectures d'enfance (Ah ! la Comtesse de Ségur...). Par contre, je ne sais pas pourquoi les *Nouveaux mystères et aventures* de Sir Arthur Conan Doyle ne comprennent aucune apostrophe, ce qui pour le coup ne facilite pas la lecture. Mais bizarrement je me suis prise au jeu de la lecture sur écran, pas si désagréable que ça et permettant de transporter une bibliothèque complète.

Un intérêt limité

Par principe je n'ai téléchargé que des applications gratuites, et donc évidemment pas testé toutes les potentialités de l'Ipad. J'ai vu la démonstration d'une application pour faciliter l'apprentissage de la lecture. So Ouat propose une méthode d'apprentissage à partir des *Trois petits cochons*, faisant apparaître des explications sous forme de dessins ou de synonymes sur les mots compliqués, un point lumineux sous chaque mot pour faciliter le repérage dans la phrase, etc. Gros bémol : cela semble être conçu à partir de la méthode globale, avec les limites que l'on connaît.

En résumé, il est urgent d'attendre avant de se précipiter sur l'Ipad. Un certain nombre de tablettes tactiles doivent être mises sur le marché en 2011, et beaucoup présenteront une compatibilité bien plus importante avec les logiciels courants fonctionnant sur PC. Petite anecdote à ce sujet : je n'ai pas pu récupérer le début de cet article rédigé avec le bloc-notes, très agréable d'ailleurs, et j'ai été obligée de le retaper sur mon PC... ■



© DR

Mozilla Firefox 3.6 : on persiste et on signe !

Dans le dossier de *L'US* de juin, nous avions abordé les extensions de Mozilla. Cependant les nouveautés ne se résument pas qu'à ces petits additifs : voici d'autres avantages.

Rechercher

► **Une barre d'adresse intuitive.** Les sites que vous avez consultés ou mis en marque-page permettent à Firefox de vous présenter une liste de suggestions quand vous tapez une URL dans la barre d'adresse.

► Vous pouvez sélectionner votre moteur de recherche préféré dans la barre de recherche réservée jusqu'ici à Google, Amazon, Yahoo, Wikipédia. Choisissez « Gérer mes moteurs de recherche », en cliquant sur les icônes à gauche de cette barre.

Classer et ordonner

► **Onglets.** Les différentes pages que vous ouvrez se présentent désormais sous formes d'**onglets**. Vous pouvez les déplacer pour les mettre dans l'ordre désiré pour une facilité d'utilisation. Miracle : si vous fermez un onglet trop vite, vous pourrez le retrouver rapidement en consul-

tant l'historique qui vous propose la liste des « Onglets récemment fermés ».

► Un étiquetage personnel des marque-pages : désormais vous pouvez donner le nom que vous souhaitez aux favoris. Par exemple, « Chambord » au lieu de « Domaine national du château de Chambord ». Quel est l'avantage ? Quand vous écrivez « Chambord » dans la barre d'adresse, c'est l'adresse internet sauvegardée qui vous sera proposée.

Sécurité

► Quand le site que vous visitez présente une icône en début de barre d'adresse, vous pouvez, en cliquant simplement sur cette icône, connaître l'**identité du créateur du site**. Vous pouvez aussi savoir le nombre de fois où vous l'avez visité.

► Vous voulez faire une surprise à votre cher et tendre et lui offrir un séjour en thalassothérapie. Mais vous ne souhaitez pas qu'il (elle) tombe par hasard sur les sites que vous avez passés en revue. Commencez votre recherche en cliquant sur l'onglet **Navigation privée** dans les outils. Vous aviez



déjà commencé en parcourant d'un œil cet article ? Il n'est pas trop tard : choisissez « Supprimer l'historique récent ». Quand vous avez terminé votre recherche, arrêtez la navigation privée.

► **Mots de passe :** quand vous saisissez un mot de passe pour la première fois, Firefox vous propose de le retenir dans sa liste.

► **Zut, les plombs viennent de sauter et mon PC s'est éteint !** Pas de souci : Firefox une fois remis en route vous présentera automatiquement votre dernière session et vous proposera de la restaurer ou non.

Et la rapidité ?

Firefox est-il plus rapide qu'Explorer. L'est-il davantage que Google Chrome ? Certains l'affirment, d'autres prétendent le contraire... Pour ma part, je ne saurais me prononcer : Firefox étant mon navigateur favori, les nouvelles fonctionnalités qu'il possède me permettent de retrouver rapidement mes sites préférés. Je l'utilise donc plus... C'est un cercle vicieux, qui m'empêche toute objectivité. J'assume... De plus, Mozilla est un logiciel Open Source, pas Google, même si les deux sont gratuits. ■

NOTRE VEILLE D'AUTOMNE

Toujours dans l'actualité !

- Le « Guide du manifestant arrêté », par le syndicat de la Magistrature : <http://www.guidedumanifestant.org>
- Non la Commune n'est pas morte ! Les Amis de la Commune de Paris (1871) : <http://lacomune.perso.neuf.fr> ; le modeste mais sympathique site de l'association Louise-Michel : <http://asso.louise.michel.free.fr>

Côté Scéren-CNDP

- **L'École numérique** : le dossier principal du n° 5 de cette revue du CNDP consacré aux « Lettres et TICE ». Certains articles sont consultables en ligne : <http://www.cndp.fr/ecolenumerique/Récapitulatif> ; <http://www.cndp.fr/ecolenumerique/tous-les-numeros.html> Le prochain numéro : SVT et TICE, l'image numérique, l'ordinateur portable.
- **TDC (Textes et Documents pour la Classe)** : <http://www.cndp.fr/tdc> Le site améliore les pistes d'utilisation pédagogique de cette revue (qui sommeille parfois dans les CDI) notamment par les liens.

Petite sélection sur l'histoire des arts

- sur Educnet, <http://www.educnet.education.fr/histoiredesarts> avec par exemple l'exposition du mois.
- Un autre site officiel : <http://www.education.arts.culture.fr>. Des fonctionnalités intéressantes, la carte des ressources culturelles locales : <http://www.education.arts.culture.fr/n-1/carte-des-ressources-locales.html> et les visites des grandes expositions : <http://www.expositions.education.fr>
- Et surtout la nouvelle version du site histoire des arts : <http://www.histoiredesarts.culture.fr>. Graphisme et ergonomie repensés, contenus enrichis de nombreuses références.

- The National Gallery : <http://www.nationalgallery.org.uk>. Site accessible en français.
- Sans oublier, *of course*, Le Louvre : <http://www.louvre.fr/llv/commun/home.jsp>, ses rubriques « œuvres à la loupe », les « mini-sites » : http://www.louvre.org/liv/dossiers/liste_oal.jsp?bmLocale=fr_FR ; Orsay : <http://www.musee-orsay.fr> ; Guimet : <http://www.guimet.fr>

Nos coups de cœur du mois

- **Le Mac/Val** : le musée d'art contemporain du Val-de-Marne fête ses 5 ans : www.macval.fr
- **Le musée Nicéphore-Niepce** de Chalon-sur-Saône consacré à la photographie : <http://www.museeniepce.com>. Que du bonheur !
- L'espace « Explorateurs » du musée du Quai Branly : <http://modules.quaibrany.fr/d-pedago/explorateurs>. S'y côtoient des explorateurs, Marco Polo, Bougainville, Christophe Colomb... et des écrivains, Michel Leiris, Henri Michaux, Pierre Loti. Biographies, voyages, extraits littéraires, les peuples et les civilisations, cartes, fiches pédagogiques.
- **La BNF** : à partir du contenu de ses signets, la BNF propose un univers Netvibes : <http://www.netvibes.com/signets#Accueil>
- Le film de l'exposition « La France » de Raymond Depardon : http://www.bnf.fr/fr/événements_et_culture/expositions_videos/a.video_france_depardon.html
- **Caricature** : un blog belge à découvrir : <http://www.caricaturesetcaricature.com>, avec des liens souvent passionnants.
- **Framasoft** : le réseau de sites Web collaboratifs, pour la diffusion du logiciel libre certes souvent cité dans nos pages : <http://www.framasoft.net>. Mais pensez à consulter et utiliser les tutoriels des logiciels <http://www.framasoft.net/rubrique4.html>

Pages réalisées par Anne-Sophie Domenc, Élodie Cutrona, Jean-Pierre Hennuyer et Yohan Odivart : Adapt-SNES, 46, avenue d'Ivry, 75641, Paris Cedex 13. Tél. : 01 40 63 28 30.

Ces articles sont soumis à la licence Creative Commons. La reproduction exacte et la distribution intégrale sont permises sur n'importe quel support, pourvu que cette notice et les mentions de copyright soient préservées, et à l'exclusion de toute utilisation commerciale.

Tous les articles multimédias parus dans *L'US Magazine*, des centaines de tests de céderoms éducatifs, de nombreux liens, le catalogue des publications d'Adapt (commande en ligne possible) sur <http://www.adapt.snes.edu>. Vos remarques et propositions sont les bienvenues sur usmag.adapt@snes.edu

Serge Portelli, magistrat, répond aux questions de Nicolas Morvan

“La justice est d'abord une question de compréhension de l'homme”

Serge Portelli, magistrat, est vice-président au tribunal de grande instance de Paris.

Il préside la 12^e chambre correctionnelle. Il s'oppose avec force à la politique judiciaire actuelle, qui considère la justice sous le seul angle sécuritaire, et fait du juge un « *distributeur automatique de peines* », au détriment de son rôle principal : être le garant des libertés.

L'US Magazine : Quel est le bilan de Nicolas Sarkozy depuis 2007, en termes de politique judiciaire ?

Serge Portelli : Le vrai bilan de Nicolas Sarkozy et de ses conseillers, c'est une série d'échecs et d'avortements. Nicolas Sarkozy n'a pas su transformer la justice. Elle avait besoin de moyens : le budget de ce ministère est l'un des plus misérables d'Europe, selon une récente information fournie par le Conseil de l'Europe. On connaît, ainsi, en France, un déficit de magistrats, de greffiers, et de moyens techniques. Quant à la réforme de la carte judiciaire, qui s'inscrit dans le cadre des nombreuses réformes de démantèlement de l'État, elle n'a eu pour conséquence que d'éloigner le justiciable du juge. Mais la justice, c'est aussi un secteur ayant besoin d'indépendance, pour défendre les libertés. Or, on a assisté à une caporalisation des procureurs. Leur rôle a été dénaturé, et ils sont devenus des sortes de préfets obéissants. Ainsi, Rachida Dati n'a pas hésité à proclamer qu'elle était le « *Chef des Procureurs* ». La Cour européenne des Droits de l'Homme a d'ailleurs fini par déclarer que les procureurs, en France, n'étaient pas des magistrats, au motif qu'ils ne sont pas suffisamment indépendants du pouvoir politique. Une autre régression concerne la disparition de fait du juge d'instruction, à qui on a ôté presque toutes les affaires, sur instruction très précise du pouvoir. Ce dernier préfère confier les dossiers très importants à des procureurs soumis, l'affaire Woerth-Bettencourt en étant l'illustration caricaturale. Tout cela aboutit notamment à donner, à l'étranger, une image déplorable de la France, au niveau de la défense des libertés et de la lutte contre la corruption.



© Olivier Rollot

L'US Magazine : Quelles furent les conséquences de cet accroissement du pouvoir des procureurs ?

S. P. : Les procureurs se sont par exemple révélés incapables d'endiguer le problème de la garde à vue. Depuis 2002, leur nombre a explosé, à la suite d'une politique délibérée de Nicolas

procureurs. Au lieu de maîtriser le phénomène, ils l'ont accompagné. Plus qu'un échec, c'est, de leur part, une véritable trahison, car leur rôle, comme celui des magistrats, est de défendre les libertés. Ils ne l'ont pas fait, car le gouvernement poussait à une politique beaucoup plus ferme, massive et intensive en termes de garde à vue. C'est ce qu'on appelle le traitement en temp réel des affaires.

L'US Magazine : Dans le même temps, de nombreuses réformes annoncées n'ont pas vu le jour : suppression du juge d'instruction, élection de certains juges...

S. P. : En effet, de nombreuses réformes ne sont jamais venues. La réforme de l'ordonnance de 45, sur les droits des mineurs, suite au rapport Varinard, en 2008, n'a pas abouti : le rapport ne s'est traduit par aucune disposition législative. Ses

propositions étaient en effet très répressives, et prévoient l'abaissement de la mise en détention à douze ans. Cela a suscité une levée de boucliers, qui a abouti à l'enterrement du rapport. Il en est de même pour la réforme de la justice pénale, qui n'a pas été mise en œuvre. Rachida Dati, en 2008,

Tout cela aboutit notamment à donner, à l'étranger, une image déplorable de la France, au niveau de la défense des libertés et de la lutte contre la corruption

Sarkozy, qui a voulu une police d'interpellation. Cette politique a d'ailleurs été sanctionnée de façon cinglante par le Conseil constitutionnel, qui a fait de l'augmentation du nombre de gardes à vue un de ses fondements pour annuler ce dispositif. La garde à vue est contrôlée par les

a installé une commission qui avait pour double objectif de réformer le code pénal, ainsi que le code de procédure pénale. La commission a renoncé à réformer le code pénal. Puis s'en est suivie une série de rapports, dont une des mesures phare était la suppression du juge d'instruction. Cette réforme

semble reportée à l'après 2012, tant l'opposition fut forte. La population est en effet attachée au juge d'instruction, institution indispensable à une justice indépendante. Dans des affaires importantes, mettant en jeu les pouvoirs, il savait résister aux pressions, et mener jusqu'au bout les investigations. Mais cette réforme ressortira si Nicolas Sarkozy est élu en 2012. La tutelle du politique sur la justice s'accroîtra alors considérablement, via les procureurs de la République, aux pouvoirs renforcés.

L'US Magazine : À quelles évolutions de la justice peut-on s'attendre, si Nicolas Sarkozy est réélu ?

S. P. : On peut craindre le muselage croissant des juges, avec l'extension du domaine des peines planchers. Le juge deviendrait un distributeur automatique de peines, dépossédé de son pouvoir d'appréciation sur la peine. C'est un contre-pouvoir qui tend à disparaître. Il y aura aussi nécessairement une réforme du droit des mineurs, pour essayer de faire disparaître les spécificités de ce droit, en l'alignant sur celui des majeurs, dans ce qu'il a de pire : une justice expéditive, ne s'intéressant pas à l'homme.

L'US Magazine : Nicolas Sarkozy semble aussi avoir basé une partie de sa politique judiciaire et sécuritaire sur l'exploitation populiste du fait divers, ainsi que sur la question de la récidive.

S. P. : Ma position personnelle, c'est que le sarkozisme est une idéologie précise et nuisible à la démocratie, qui avance à pas masqués, en utilisant le fait divers par exemple. Mais cela n'est synonyme ni d'improvisation, ni de pragmatisme. Cela veut simplement dire qu'il y a dans les tiroirs des projets

Âgé de 57 ans, **Serge Portelli** est entré dans la magistrature en 1973 et a exercé successivement ses fonctions à Melun, Créteil puis, depuis 2000, Paris. Avant d'être président de chambre, il a été juge d'instruction (doyen à Melun et Créteil). Comme juge d'instruction, il traitait aussi bien les affaires de mineurs que des affaires économiques et financières (l'affaire de Didier Schuller et de l'Office public des HLM des Hauts-de-Seine par exemple). Il a été de novembre 2001 à juin 2002, conseiller du président de l'Assemblée nationale pour la Justice, l'Intérieur, les Droits de l'homme et les questions juridiques. Il est aujourd'hui membre du Syndicat de la magistrature dont il est délégué syndical au tribunal de Paris. Parallèlement à sa carrière judiciaire, Serge Portelli poursuit une activité d'enseignement. Il publie un blog « Chronique de l'humanité ordinaire », à l'adresse suivante : <http://chronique delhumaniteordinaire.blogs.nouvelobs.com/about.html>

précis. On attend un fait divers pour l'exploiter, et faire passer des réformes qui existent déjà à l'état de projet. Ainsi, la loi relative à la rétention de sûreté concerne, à l'issue de leur peine, les personnes condamnées à une peine de réclusion criminelle d'une durée égale ou supérieure à quinze ans, et qui présentent une dangerosité se caractérisant par une probabilité élevée de récidive car souffrant de troubles psychiatriques. Cette loi fait suite à un fait divers, mais elle était en fait déjà dans le projet de loi de la prévention de la délinquance, quand Nicolas Sarkozy était ministre de l'Intérieur, en 2007. Tout le volet psychiatrique avait été sorti de la loi de la prévention de la délinquance, du fait d'une mobilisation sans précédent. Nicolas Sarkozy s'est ensuite servi d'un fait divers pour mettre en œuvre ce qui avait auparavant été repoussé en 2007. Cela relève d'une méthode de communication intelligente. Mais cela ne doit pas masquer l'absence de responsabilité politique, ni même une forme de démagogie qui consiste, par exemple, à dire que les magistrats sont laxistes, alors même que les prisons n'ont jamais été aussi pleines. Il y avait

**On peut craindre le muselage croissant des juges, avec l'extension du domaine des peines planchers.
Le juge deviendrait un distributeur automatique de peines**

48 000 détenus en 2001, il y en a maintenant 62 000. Cela permet de mettre en lumière un mensonge copieusement entretenu sur la réalité de la prison et sur la gestion des peines. On essaye d'attiser le fantasme qu'une peine de prison doit aller jusqu'au bout. Mais une peine efficace est précisément une peine qui ne va pas jusqu'à son terme. C'est la meilleure façon d'éviter la récidive. Toute la communication du gouvernement sur la récidive repose sur des mensonges statistiques, selon lesquels 50 % des actes de délinquance seraient le fait de 5 % de récidivistes. C'est un non-sens. Mais cela ne veut pas dire que la récidive n'est pas un vrai problème. Cela veut surtout dire que la personne jugée doit l'être de façon encore plus approfondie, plus large, pour bénéficier d'une peine plus adaptée, qui prenne en compte les facteurs de la récidive.

L'US Magazine : Quelles seraient les pistes d'une nouvelle politique judiciaire ?

S. P. : Pour avoir une justice vraiment indépendante, il faudrait d'abord modifier la formation des magistrats, afin de les former à la défense des libertés.

PUBLICATIONS

- **Création et Prison**, Édition de l'Atelier, 1995.
- **Justice et psychiatrie, normes, responsabilité, éthique**, collectif sous la direction de Claude Lozoun et Denis Salas, 1998, Erès.
- **Enfants victimes de violences sexuelles : quel devenir ?** Collectif sous la direction de Carole Damiani, Hommes et Perspectives, 1999.
- **Traité pratique de l'instruction**, SOFIAC, directeur scientifique de la publication depuis 2000.
- **L'interrogatoire**, SOFIAC, septembre 2001, avec Sophie Clément.
- **Le droit des victimes**, Dalloz, septembre 2003, réédition 2007, en collaboration avec le Dr Gérard Lopez et Sophie Clément.
- **Conséquences des maltraitances sexuelles, reconnaître, soigner, prévenir**, collectif sous la direction de Nicole Hurassius et Philippe, 2004, John Libbey, Eurotext (conférence de consensus organisée par la Fédération française de psychiatrie les 6 et 7 novembre 2003).
- **Traité de démagogie appliquée**, Éditions Michalon, mai 2006.
- **Nicolas Sarkozy : une République sous haute surveillance**, L'Harmattan, mai 2007.
- **Récidivistes, chroniques de l'humanité ordinaire**, Grasset, mars 2008.
- **Bloc-notes sur la justice**, magazine *Culturedroit*, depuis 2006.

La formation est aujourd'hui avant tout technique. On forme les magistrats à gérer la justice, alors que la justice est d'abord une question de compréhension de l'homme. Il faudrait donc former les magistrats à la sociologie, l'anthropologie, la psychologie... Il faudrait aussi doter la justice en moyens et en personnels à hauteur des autres pays européens, et rapprocher le justiciable du juge, en créant des maisons de justice. Quant au traitement de la délinquance, il devrait être tout autre : il faut avoir davantage recours à une justice réparatrice, par le biais des travaux d'intérêt général. Surtout, il faudrait remettre la police à sa place, c'est-à-dire la restaurer dans sa mission première : traiter la vraie délinquance. Elle devrait aussi être proche de la population. La police est l'une des premières institutions dont une société a besoin. Or elle est utilisée au service d'un pouvoir. Cela passe aussi par une réforme de la garde à vue, ce qui supposerait d'en réduire le nombre de moitié, afin de s'attaquer aux vrais délinquants.

Mais pour cela, il faut un pouvoir politique courageux, et responsable. ■

**Educatec
Educatice** ■
Le salon professionnel de l'Education

**CONSTRUISSONS ENSEMBLE
L'EDUCATION DE DEMAIN !**

Une vision globale
des solutions et innovations

Pour un regard novateur
sur l'éducation et la formation

- Technologies de l'information et
de la communication & Audiovisuel
- Ressources pédagogiques
- Services du secteur éducatif
- Sciences & Technologies

**LES 24, 25 ET 26
NOVEMBRE 2010**
Paris - Porte de Versailles
Pavillon 7.3

DEMANDEZ VOTRE BADGE D'ACCÈS GRATUIT SUR :
www.educatec-educatice.com

Avec le soutien de :

Dans le cadre du :
le salon européen de l'éducation

Major Sponsors :

Platinum Sponsor : Partenaire Officiel :

SMART : monannuairepro.com

Un événement :

Tarsus



Découvrir, rencontrer, partager...



Voyage expédition 16 jours -
Ethiopie
2 190 € TTC

Randonnées
à partir de
Maroc
870 € TTC

Ville de culture
à partir de
Berlin
790 € TTC

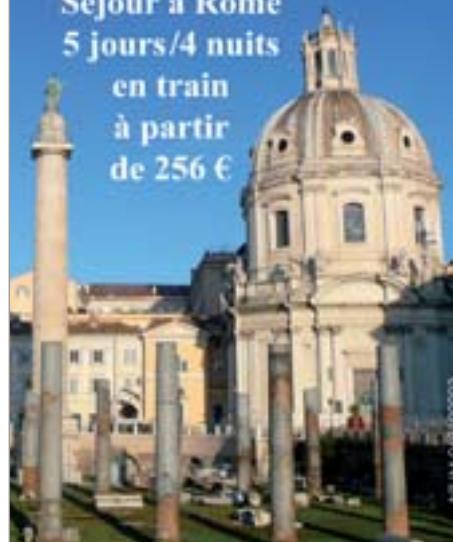
ARVEL Voyages 04 72 44 95 50 www.arvel-voyages.com

NET DM ST 44 90 00 CI Crédit photo : Arvel Voyages, M. Laprade

ASSOCIATION

Athena
La passion des voyages culturels ►

Séjour à Rome
5 jours/4 nuits
en train
à partir
de 256 €



GRÈCE - TUNISIE - ESPAGNE

www.athenavoyages.com

Parc Inopoli - 204, route de Vourles
69230 Saint-Genis-Laval | Tél. : 04 78 16 04 50
educatif@athenavoyages.com

LES TRANSPORTS, UN CAS D'ÉCOLE !



Pour traiter le développement durable et la citoyenneté
à travers l'exemple des transports ferroviaires :



Un intervenant SNCF
dans votre classe



Un centre de
ressources numériques



Le concours
«Écoles mobiles»

en un clic sur

sncf.com/enseignants



le salon européen de l'éducation

Un événement de la Ligue de l'enseignement



la Cité de l'éducation

Educatec
Educatrice

onisep
le salon de l'orientation

l'aventure des métiers

SALON
l'Etudiant

www.salon-education.org

le plus grand salon professionnel de l'éducation

+

le plus grand salon de l'orientation des jeunes

DU JEUDI 25 AU DIMANCHE 28 NOVEMBRE 2010

9H30-18H00 PARIS EXPO PORTE DE VERSAILLES



Avec le soutien du ministère de l'Éducation nationale et du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche

ENTRÉE GRATUITE
POUR TOUS



INVITÉ D'HONNEUR
www.worldskills-france.org

Partenaires :

